



Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 045-244500468-20230622-230622H1958H1-DE



Rapport de présentation du **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

Conseil Métropolitain du 22 juin 2023

Introduction

Les comptes 2022 clôturent à 574,2 M€ (contre 538 M€ en 2021) dont 428,4 M€ consacrés aux projets et actions (241 M€ en fonctionnement et 187,4 M€ en investissement), le solde étant constitué du remboursement de la dette, des versements aux communes et des flux entre budgets.

Malgré un environnement économique incertain et de nouvelles contraintes sur les dépenses (évolution du point d'indice et autres mesures relatives à la masse salariale, inflation qui pèse sur les indices de révisions des marchés, augmentation sensible des taux d'intérêts), le budget de la Métropole a bien résisté grâce aux décisions prises en décembre 2021 : mesures d'économie de fonctionnement et évolution du taux de versement mobilité de 1,8 à 2 % au 1^{er} juillet 2022.

Les comptes 2022 dégagent une épargne disponible de 42,5 M€ qui permet le financement d'un important volume d'investissements (187,4 M€) qui a toutefois nécessité de recourir à l'emprunt à hauteur de 105 M€.

Parmi les principaux investissements 2022, on peut citer :

- CO'Met (49,8 M€),
- les voiries communales et métropolitaines (33,2 M€),
- les acquisitions de bus électriques et hybrides (22,8 M€),
- l'assainissement (12,2 M€),
- Quartier Interives (9,4 M€)
- les opérations de rénovation urbaine ANRU 2 (8,4 M€).
- université Porte Madeleine (4,3 M€)
- la gestion de l'eau potable (4,2 M€),

La conjoncture 2023 reste contraignante (inflation, taux d'intérêt, coût de l'énergie). Les efforts en matière de dépenses incluant les décisions de sobriété énergétique doivent se poursuivre pour conforter cette tendance de consolidation de l'épargne disponible et la prudence doit encore rester de mise.

Ainsi, c'est en continuant d'appliquer une stratégie de gestion rigoureuse que la Métropole pourra continuer d'investir pour le développement de son territoire et le bien-être de ses habitants et mettre en œuvre ses ambitions en matière de transition écologique.

SOMMAIRE

Introduction	2
Partie 1 – Présentation consolidée des budgets.....	5
1. Présentation globalisée par grandes masses du budget principal et des budgets annexes.....	5
2. Les principales recettes d'Orléans Métropole.....	9
3. Les principales dépenses d'Orléans Métropole	11
4. Capacité globale d'autofinancement	13
5. Encours de la dette globale et capacité de désendettement	13
Partie 2 – Présentation du budget principal	16
1. Présentation synthétique.....	16
2. Les recettes réelles de fonctionnement	17
A. Les impôts, taxes et compensations fiscales :	18
B. Les dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement	20
C. Les autres recettes	21
D. Les recettes financières et exceptionnelles	21
3. Les dépenses réelles de fonctionnement	21
A. Les charges de personnel	22
B. Les autres charges de gestion courante.....	22
C. Les dotations communautaires.....	23
D. La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	24
4. Les dépenses réelles d'investissement	24
5. Les recettes réelles d'investissement	25
6. Dette et indicateurs financiers	25
A. Dette du budget principal	25
B. Capacité de désendettement.....	26
Partie 3 – Les réalisations 2022 par politique publique.....	27
1. ATTRACTIVITE	27
A. Aménagement économique et grands projets économiques	27
B. Aménagement et développement des zones d'activités	32
C. Soutien aux commerces de proximité.....	36
D. Numérique et système d'information géographique (budget principal)	36
E. Emploi	37
F. Enseignement supérieur – Recherche – Transferts de technologies – Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD).....	41
G. L'agriculture péri-urbaine,	43
H. Tourisme	45
I. Etablissements culturels	50
J. Clubs sportifs de haut niveau	51

K. Equipements sportifs d'intérêt métropolitain : Patinoire et Ile Charlemagne	52
L. Service métropolitain des archives	52
2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	52
A. Interives	52
B. Aménagement urbain et maîtrise foncière	53
C. Habitat – Logement, renouvellement urbain et cohésion sociale	54
D. Projet Loire	55
3. COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	57
A. Fonds Unifié Logement (FUL)	57
B. Prévention spécialisée	57
C. Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)	57
D. Espace cinéraire et Budget annexe Crématorium	58
E. Gens du voyage	60
4. TRANSITION ECOLOGIQUE	60
A. Mobilité et transports urbains	61
B. Environnement – Gestion des milieux aquatiques – Prévention des risques	65
C. Gestion des déchets	67
D. Assainissement et eaux pluviales	71
E. Budget annexe Eau potable	75
F. Réseaux d'énergie	78
G. Stationnement	79
5. TERRITOIRES ET PROXIMITE	82
A. Infrastructures et gestion de l'espace public	82
B. Solidarité Territoriale	86
6. RESSOURCES	87
A. Ressources humaines	87
B. Immobilier logistique	89
C. Système d'information et téléphonie	90
D. Juridique – Assurance	91
E. Coopérations territoriales	91
ANNEXE - LISTES DES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2022	93

Partie 1 – Présentation consolidée des budgets

La présentation consolidée permet d'apprécier l'ensemble des réalisations de l'exercice, alors même que, conformément à la réglementation comptable, les actions et projets de la Métropole sont comptabilisés au sein d'un budget principal et de onze budgets annexes (assainissement, transport, crématorium, parkings, pépinières d'entreprises, centre de formation d'apprentis, ZAC du Parc Technologique d'Orléans Charbonnière, marché de gros, ZAC en régie, eau potable et Parc Floral).

Les mouvements internes entre budgets ne sont pas retraités ; ils concernent soit des opérations de nature patrimoniale (transferts d'actifs entre budgets et régularisations comptables), soit des subventions ou participations versées par un budget à un autre (répartition des charges indirectes, subventions d'équilibre).

1. Présentation globalisée par grandes masses du budget principal et des budgets annexes

1/ RESULTATS COURANTS ET CUMULES	CA 2020	CA 2021	CA / CFU 2022
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT (Réelles)	392,7 M€	398,3 M€	415,9 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT (Ordres)	12,0 M€	12,0 M€	14,0 M€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Réelles)	-319,1 M€	-311,8 M€	-324,7 M€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Ordres)	-30,9 M€	-31,3 M€	-43,2 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	54,7 M€	67,1 M€	62,0 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	13,7 M€	18,1 M€	21,1 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	68,3 M€	85,3 M€	83,0 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (Réelles)	225,6 M€	185,6 M€	210,7 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (Ordres)	31,2 M€	33,6 M€	58,4 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Réelles)	-211,2 M€	-226,7 M€	-249,5 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Ordres)	-12,3 M€	-14,2 M€	-29,2 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	33,3 M€	-21,7 M€	-9,6 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	-58,3 M€	-24,5 M€	-46,2 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	-25,0 M€	-46,2 M€	-55,9 M€
2/ REPORTS EN N+1	CA 2020	CA 2021	CA / CFU 2022
RECETTES FONCTIONNEMENT REPORTEES EN N+1	1,0 M€	1,5 M€	0,966 M€
DEPENSES FONCTIONNEMENT REPORTEES EN N+1	-1,5 M€	-0,7 M€	-0,116 M€
SOLDE DES REPORTS DE FONCTIONNEMENT (ZAC/PTOC)	-0,5 M€	0,8 M€	0,849 M€
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	131,5 M€	127,8 M€	133,445 M€
RECETTES D'EMPRUNT REPORTEES EN N+1	264,2 M€	246,4 M€	162,908 M€
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	-419,4 M€	-391,5 M€	-310,546 M€
SOLDE DES REPORTS D'INVESTISSEMENT	-23,7 M€	-17,3 M€	-14,193 M€
3/ AFFECTATION ET REPORT A NOUVEAU	CA 2020	CA 2021	CA / CFU 2022
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTE EN INVEST	50,7 M€	64,2 M€	69,5 M€
RETRAITEMENT COMPTABILISATION ICNE ANTERIEURS (NON BUDGETAIRE)	0,5 M€	0,0 M€	0,0 M€
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTE EN INVEST RETRAITEE	50,2 M€	64,2 M€	69,5 M€
RESULTAT A REPORTER EN FONCTIONNEMENT	18,1 M€	21,1 M€	13,5 M€

Résultats globaux de la section de fonctionnement

En 2022, le montant total des recettes de fonctionnement (réelles et ordre) s'élève à 429,9 M€, pour un montant total de dépenses (réelles et ordre) de 367,9 M€, induisant un résultat courant de fonctionnement de 62 M€.

Après reprise du résultat antérieur, l'excédent global disponible avant affectation est de 83 M€.

Cet excédent doit être affecté en priorité, budget par budget, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Résultats globaux de la section d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement 2022 (réelles et ordre) s'élève à 269 M€ pour 278,7 M€ de dépenses (réelles et ordre), aboutissant à un résultat courant cumulé d'investissement déficitaire de 9,6 M€.

Après reprise du résultat antérieur, le déficit d'investissement est de 55,9 M€.

Les restes à réaliser

Les restes à réaliser correspondent aux recettes et dépenses inscrites au budget 2022 et non encore exécutées qui viennent s'ajouter au budget 2023.

Tous budgets confondus, les restes à réalisés s'élèvent en investissement à 310,55 M€ de dépenses et 296,35 M€ de recettes.

	Dépenses reportées	Recettes reportées (*)
Budget Principal (TTC)	268,16 M€	268,16 M€
Ens. Supérieur, recherche	85,72 M€	38,86 M€
Habitat logement, renouv. Urbain, cohésion sociale	76,83 M€	31,16 M€
Infrastructures, Espace public	32,85 M€	4,52 M€
Economie, Numérique, Dynamisation des commerces et centre bourgs	27,13 M€	11,81 M€
<i>Dont COMET</i>	<i>17,67 M€</i>	<i>7,63 M€</i>
Interives	19,85 M€	0,91 M€
Aménagement urbain (hors Interives)	7,33 M€	0,07 M€
Gestion des déchets	5,90 M€	1,19 M€
Environnement	4,07 M€	1,63 M€
Projet Loire	1,84 M€	0,41 M€
Etablissements culturels et sportifs	1,27 M€	
Mobilité, transports	1,23 M€	0,51 M€
Emploi, insertion	1,18 M€	
Agriculture périurbaine	0,96 M€	
Ressources (dont TVA / FCTVA)	0,77 M€	37,83 M€
Solidarité territoriale, Santé	0,44 M€	
Eaux pluviales	0,33 M€	0,00 M€
Gens du voyage	0,24 M€	
Tourisme	0,23 M€	
Fonds d'aide aux jeunes	0,01 M€	
Centre funéraire - Crématorium	0,00 M€	
Emprunt		139,26 M€
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (HT)	15,07 M€	1,77 M€
<i>dont emprunt</i>		<i>0,20 M€</i>
BUDGET ANNEXE TRANSPORT (HT)	22,17 M€	22,17 M€
<i>dont emprunt</i>		<i>19,87 M€</i>
BUDGET ANNEXE PTOC (HT)	0,00 M€	0,23 M€
<i>dont emprunt</i>		<i>0,23 M€</i>
BUDGET ANNEXE CFA (TTC)	0,16 M€	0,04 M€
BUDGET ANNEXE CREMATORIUM (HT)	0,22 M€	
BUDGET PEPINIÈRES ENTREPRISES (HT)	0,23 M€	0,23 M€
<i>dont emprunt</i>		<i>0,23 M€</i>
BUDGET ANNEXE PARKINGS (HT)	0,15 M€	
BUDGET ANNEXE MARCHÉ DE GROS (HT)	0,00 M€	
BUDGET ANNEXE EAU (HT)	3,80 M€	3,42 M€
<i>dont emprunt</i>		<i>3,11 M€</i>
PARC FLORAL (HT)	0,59 M€	0,33 M€
INVESTISSEMENT - Cumul tous budgets	310,55 M€	296,35 M€
BUDGET ANNEXE PTOC (HT)	0,09 M€	0,36 M€
BUDGET ANNEXE ZAC EN REGIES (HT)	0,02 M€	0,61 M€
FONCTIONNEMENT - Cumul tous budgets	0,12 M€	0,97 M€
RESTES A REALISER - CUMUL TOUS BUDGETS	310,66 M€	297,32 M€

(*) les recettes reportées concernent les subventions attribuées restant à percevoir, les emprunts et les recettes de FCTVA

Pour mémoire, les restes à réaliser 2021 en dépenses s'établissaient à 392,15 M€ (dont 332,79 M€ pour le budget principal) et 375,69 M€ en recettes.

Liste des restes à réaliser d'investissement sur 2023 (opérations >

BUDGET PRINCIPAL METROPOLE	
ANRU 2	57,6 M€
UNIVERSITE	68,9 M€
INTERIVES	19,8 M€
ESPACE PUBLIC COMMUNES	18,8 M€
CO'MeT	17,7 M€
VOIRIES STRUCTURANTES	11,8 M€
AIDES DELEGUEES (ANAH ET AIDES A LA PIERRE)	11,8 M€
GRANDES ECOLES ESTP	8,4 M€
ZAE ADELIS	5,6 M€
GRANDES ECOLES ISC PARIS	4,2 M€
PLAN CLIMAT	3,1 M€
REQUALIFICATION MAIL CENTRE VILLE ORLEANS	3,0 M€
ITINERAIRE CYCLABLE	2,2 M€
BENNES COLLECTE	2,0 M€
CENTRE D'INNOVATION	1,6 M€
ETUDE ET TRAVAUX AMENAGEMENT TNPE	1,3 M€
AMENAGEMENT SITE DES GROUES	1,2 M€
ACQUISITION RESIDENCE APPRENTIS	1,1 M€
RESSOURCERIE NOUVELLE GENERATION ST PRYVE ST MESMIN	1,1 M€
TERRAIN BMX	1,0 M€
POLE 45	1,0 M€
@GREENTECH	0,9 M€
DECHETTERIE NOUVELLE GENERATION ORLEANS	0,9 M€
ZAE DE MONTARAN	0,8 M€
FONDS ARD CENTRE VAL DE LOIRE	0,7 M€
SITE DES CASSINES	0,7 M€
PARC DE LOIRE - FIL LOIRE	0,7 M€
FONDS INVESTISSEMENT NUMERIQUE	0,6 M€
TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	0,6 M€
CENTRE COMMERCIAL BOLIERE III ORLEANS	0,6 M€
PARC DE LOIRE	0,6 M€
TRAVAUX CONNEXES UTOM	0,5 M€

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (HT)	
STEP LA CHAPELLE + VILLEMURLIN	3,7 M€
TNI SBR ESPLANADE DE GAULLE	3,6 M€
REHABILITATION RESEAUX UNITAIRES ET EU	0,9 M€
TRU ORL OREE DE SOLOGNE	0,8 M€
DEVOIEMENT RESEAUX SITE DES GROUES	0,8 M€
BUDGET ANNEXE TRANSPORT (HT)	
CONVERSION ELECTRIQUE ACQUISITION BUS	5,3 M€
ACQUISITION BUS HYBRIDES	5,1 M€
RESEAU TRAM ADAPT LIGNE A	2,5 M€
ACQUISITION BUS THERMIQUES	2,1 M€
PPI COURANT	1,5 M€
CONVERSION ELECTRIQUE DEPOTS BUS EXISTANTS	1,5 M€
CONVERSION ELECTRIQUE NOUVEAU DEPOT	1,0 M€
CONVERSION ELECTRIQUE PARC BUS	0,8 M€
BUDGET ANNEXE EAU (HT)	
ZAE ADELIS - RESEAU EAU	1,3 M€
REHABILITATIONS COURANTES CANALISATIONS	0,7 M€
INVESTISSEMENT PRODUCTION EAU	0,6 M€

Affectation des résultats

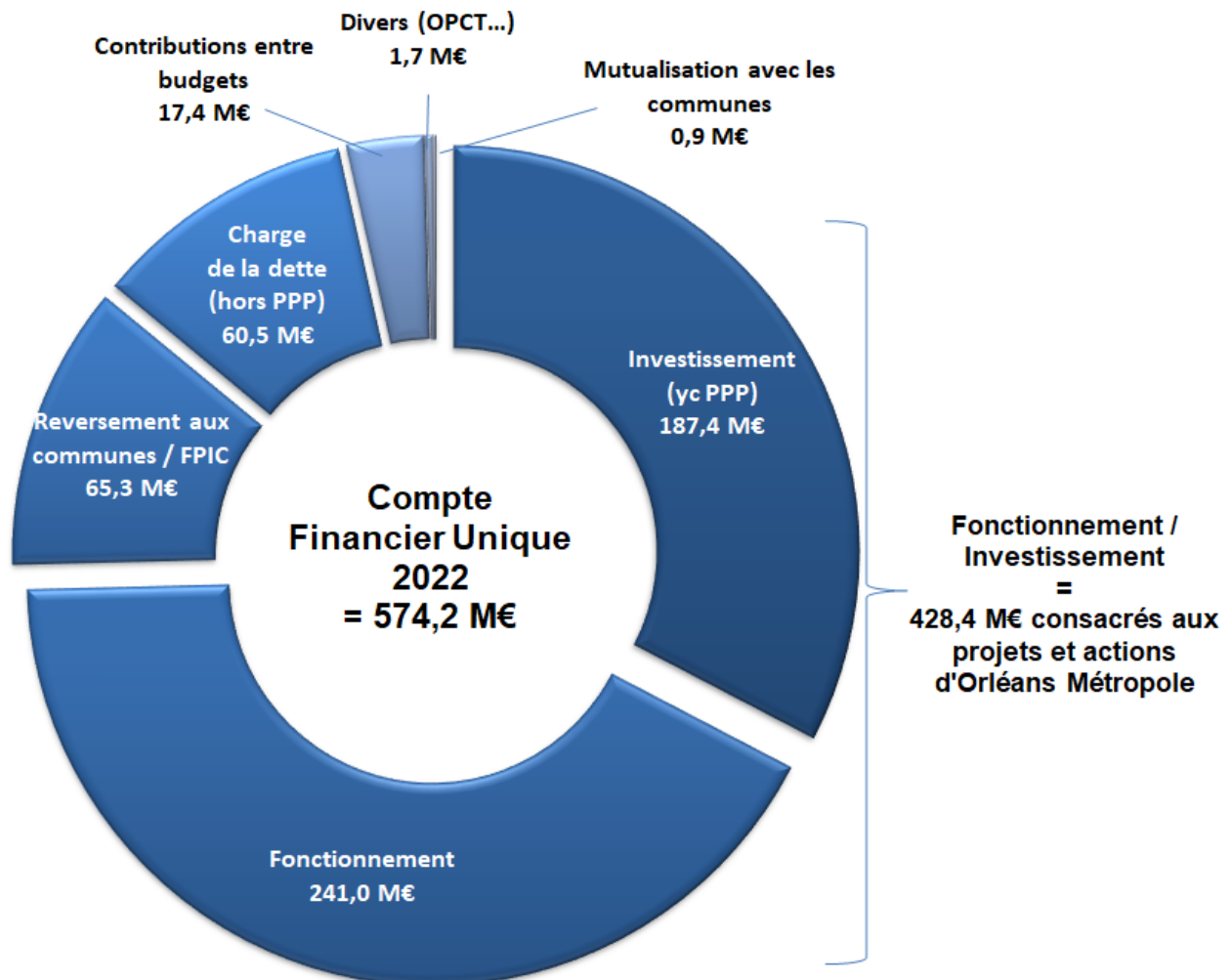
Après prise en compte du solde des reports, le besoin d'affectation qui sera prélevé sur le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 69,5 M€.

Dans ces conditions, la section d'investissement est équilibrée et le résultat disponible à reprendre en section de fonctionnement sur l'exercice 2023 s'élève à 13,5 M€.

2022 : 574,2 M€ de dépenses réelles dont 428,4 M€ consacrés aux actions et projets

Sur un budget global de 574,2 M€, Orléans Métropole a consacré :

- 428,4 M€ aux différents projets et actions (dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement)
- 145,8 M€ aux reversements aux communes, à la contribution au fonds national de péréquation intercommunale et communale, au remboursement de la dette et aux subventions d'équilibre versées aux budgets annexes.



Pour mémoire, le compte administratif 2021 s'établissait à 538,5 M€ dont 401,2 M€ consacrés aux projets et actions d'Orléans Métropole.

2. Les principales recettes d'Orléans Métropole

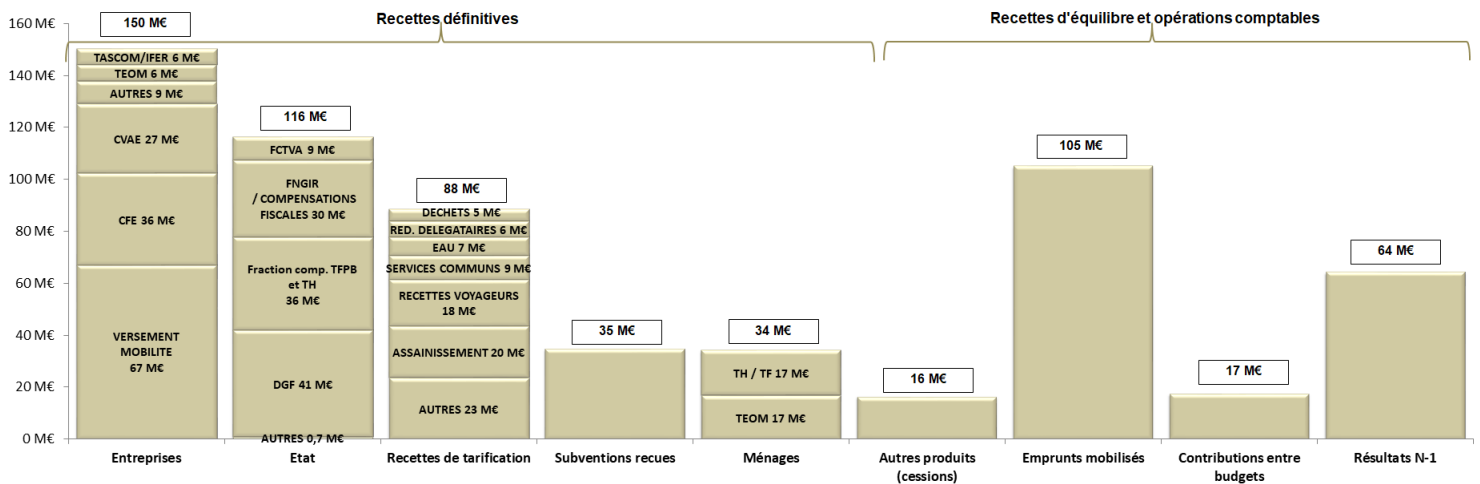
en M€	Recettes 2022	Recettes 2021
Compensations (ZFU, part recettes, suppression part salaires)	39,8	39,5
Cotisation foncière des entreprises	34,4	33,4
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	26,7	28,6
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	14,2	14,2
Dotations de comp. de la réforme de la taxe prof. (DCRTP)	7,3	7,3
Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)	5,0	4,8
Rôles supplémentaire / complémentaires perçus en N - CFE	1,1	1,2
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	1,2	1,1
Sous-total produit impôt économique	129,7	130,2
Taxe d'habitation (TH) résidences secondaires et logements vacants	1,4	1,4
Rôles supplémentaire / complémentaires perçus en N - TH	0,1	0,2
Taxe foncière (TF)	24,5	23,5
dt ménages	15,9	374,4
dt entreprises	8,6	201,6
Rôles supplémentaire / complémentaires perçus en N - TF	0,04	0,02
dt ménages	0,03	0,00
dt entreprises	0,01	0,00
Compensations TH TFB TFNB	0,4	0,3
Sous-total produits TH-TF-TFNB	26,4	25,5
Fraction compensatoire de la TFPB et TH sur résidences principales	35,8	32,3
= fiscalité locale	191,9	188,0
Versement mobilité	66,8	61,8
Compensation Etat VT	0,4	0,4
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (yc rôles)	23,2	22,3
dt ménages	16,7	371,9
dt entreprises	6,5	144,6
= Total Taxes locales	282,3	272,5
+ Redevance d'assainissement	19,8	20,6
+ Ventes eau	6,9	6,8
+Taxe de séjour (rec. Tarification)	1,6	1,1
+ Produits des services-domaine	21,6	23,4
+ Recettes voyageurs	18,1	15,4
+ Services communs	9,3	8,8
+ Subventions fonctionnement reçues	9,5	9,6
+ Redevances DSP	6,1	4,9
+ AC reversée par communes	1,0	1,0
+ Convention reversement CCFA	-	0,2
+ DGD	-	-
+ FCTVA fonctionnement	0,7	0,7
+ Taxe d'apprentissage CFA	-	-
+ Autres produits de fonctionnement (loyers, taxes diverses,...)	4,9	3,9
+ DGF : Dotation intercommunalité	8,1	8,1
= Autres recettes de fonctionnement	107,6	104,5
=SOUS TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE (hors participations entre budgets)	389,8	377,0
+Participations entre budgets	16,7	17,9
dont participation au budget transports	12,0	13,0
+ Reprises provisions	0,02	-
+ Produits exceptionnels	0,9	0,2
+ Cessions	8,3	3,2
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	415,9	398,3
TOTAL RECETTES ORDRES	14,0	12,0
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	429,9	410,2
+ Autres produits d'investissement	1,6	0,2
+ Subventions investissement reçues	12,8	18,5
+Participations entre budgets	0,7	0,5
+ Attribution de compensation d'investissement	10,7	10,7
+ Prélèvement SRU	0,5	0,3
+ FCTVA	8,3	12,5
+ Taxe d'aménagement	5,4	6,9
+ OPCT (aides à la pierre....)	1,4	0,9
dt Aides à la pierre	0,7	0,7
dt OPCT collectivités	0,7	0,3
= sous total recettes définitives investissement	41,5	50,4
+ Emprunt	105,0	85,0
+ Affectation de résultats	64,2	50,2
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	210,7	185,6
TOTAL RECETTES ORDRES	58,4	33,6
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	269,0	219,2
TOTAL GENERAL RECETTES	698,9	629,4

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 415,9 M€, en progression de 17,9 M€ avec notamment :

- + 5,0 M€ au titre du versement mobilité dont le taux est passé de 1,8 à 2 % au 1^{er} juillet 2022
- + 3,5 M€ au titre de la fraction compensatoire de TH
- + 2,7 M€ de recettes voyageurs (transports en commun)
- +1,0 M€ de taxes foncières
- +1,2 M€ de redevances versées par les délégataires
- +0.9 M€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Après encaissement des subventions et du FCTVA sur les dépenses d'investissement, Orléans Métropole a mobilisé 105 M€ d'emprunt pour financer ses investissements.

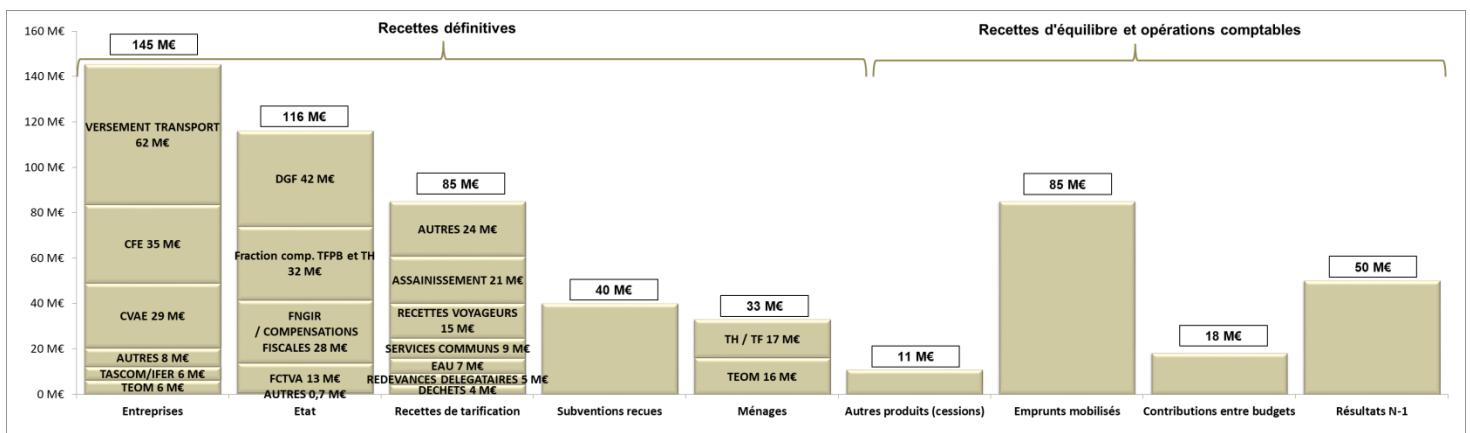
Globalement, Orléans Métropole est majoritairement financée par les entreprises.



Les autres recettes de tarification (23 M€) concernent principalement :

- Les recettes accessoires d'eau et d'assainissement (locations compteurs, taxes et prestations diverses)
- La taxe de séjour
- Les loyers encaissés
- Les recettes du crématorium
- Les recettes de mise à disposition de services
- Les travaux de voirie refacturés

Pour mémoire, en 2021 :



3. Les principales dépenses d'Orléans Métropole

Dépenses
2022
(en M€)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Economie - Numérique - Dynamisation commerce et centre bourgs	58,1 M€
Infrastructures - Espace public	33,2 M€
Mobilité - transports	31,8 M€
Aménagement urbain	13,0 M€
Enseignement sup. - Recherche	12,6 M€
Assainissement	12,2 M€
Habitat - Renouvellement urbain	10,3 M€
Gestion des déchets	4,9 M€
Eau	4,2 M€
Projet Loire	2,4 M€
Administration	1,3 M€
Etablissements culturels et sport professionnel	1,0 M€
Environnement / SDIS	0,9 M€
Tourisme	0,9 M€
Gens du voyage	0,3 M€
Emploi - Insertion	0,3 M€
Agriculture périurbaine	0,1 M€
Crématorium - Centre funéraire	0,1 M€
Solidarité territoriale	0,1 M€
Prévention	0,04 M€
FUL	0,002 M€
FAJ	0,001 M€
Réseaux	0,000 M€
Santé	0,000 M€
SOUS TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT (1)	187,4 M€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (opérationnelles hors contributions entres budgets)

Mobilité - transports	77,8 M€
Infrastructures, Espace public	38,1 M€
Gestion des déchets	28,5 M€
Administration	20,4 M€
Environnement / SDIS	14,8 M€
Assainissement	14,5 M€
Enseignement sup. - Recherche	8,2 M€
Economie - Numérique - Dynamisation commerce et centre bourgs	7,8 M€
Etablissements culturels et sport professionnel	7,5 M€
Eau	5,7 M€
Emploi - Insertion	4,8 M€
Tourisme	3,4 M€
Aménagement urbain	2,6 M€
Habitat - Renouvellement urbain	1,8 M€
Prévention	1,3 M€
FUL	1,2 M€
Gens du voyage	0,9 M€
Crématorium - Centre funéraire	0,6 M€
Agriculture périurbaine	0,2 M€
Projet loire	0,2 M€
FAJ	0,2 M€
Réseaux	0,2 M€
Santé	0,1 M€
Solidarité territoriale	0,0 M€
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (2)	241,0 M€
BUDGET CONSACRE AUX ACTIONS (3)= (1)+(2)	428,4 M€

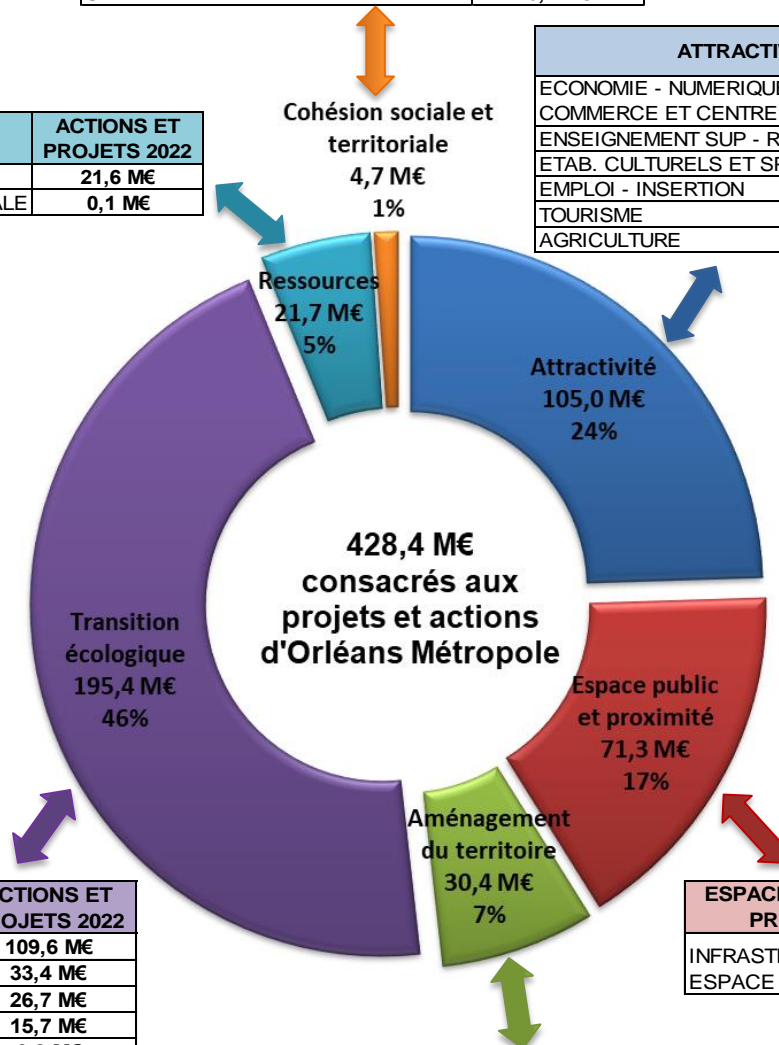
Reversements aux communes/ FPIC	65,3 M€
Charge de la dette	60,5 M€
Divers	0,4 M€
Mutualisation avec les communes	0,9 M€
Op. pour cpte de tiers	1,3 M€
Contributions entre budgets	17,4 M€
<i>Dont participation au budget transports</i>	12,0 M€
SOUS TOTAL AUTRES DEPENSES (4)	145,8 M€
TOTAL DEPENSES REELLES (5)= (3)+(4)	574,2 M€

Sur un budget réalisé à hauteur de 574,2 M€ de dépenses réelles, Orléans Métropole a consacré 428,4 M€ aux projets et actions qui se répartissent de la manière suivante :

COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	ACTIONS ET PROJETS 2022
PREVENTION	1,3 M€
GENS DU VOYAGE	1,2 M€
FUL	1,2 M€
CREMATORIUM - CENTRE FUNERAIRE	0,7 M€
FAJ	0,2 M€
SANTE	0,1 M€

ATTRACTIVITE	ACTIONS ET PROJETS 2022
ECONOMIE - NUMERIQUE - DYNAMISATION	65,9 M€
COMMERCE ET CENTRE BOURGS	
ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE	20,8 M€
ETAB. CULTURELS ET SPORT PRO.	8,5 M€
EMPLOI - INSERTION	5,1 M€
TOURISME	4,3 M€
AGRICULTURE	0,3 M€

RESSOURCES	ACTIONS ET PROJETS 2022
ADMINISTRATION	21,6 M€
SOLIDARITE TERRITORIALE	0,1 M€



TRANSITION ECOLOGIQUE	ACTIONS ET PROJETS 2022
MOBILITE - TRANSPORTS	109,6 M€
GESTION DES DECHETS	33,4 M€
ASSAINISSEMENT	26,7 M€
ENVIRONNEMENT / SDIS	15,7 M€
EAU	9,9 M€
RESEAUX	0,2 M€

ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE	ACTIONS ET PROJETS 2022
INFRASTRUCTURE - ESPACE PUBLIC	71,3 M€

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	ACTIONS ET PROJETS 2022
AMENAGEMENT URBAIN	15,6 M€
HABITAT - RENOUV. URBAIN	12,2 M€
PROJET LOIRE	2,6 M€

Parmi les projets d'équipement (> 1 M€) en 2022, figurent :

Libellé opération	Dépenses
CO'MET	49,8 M€
INFRASTRUCTURES DES COMMUNES	20,6 M€
ACQUISITION BUS HYBRIDES	12,5 M€
INFRASTRUCTURES METROPOLE	10,7 M€
ANRU 2	8,4 M€
ZAC 1 INTERIVES - FLEURY	8,4 M€
CONVERSION ELECTRIQUE ACQUISITION BUS	7,1 M€
UNIVERSITE MADELEINE MANDAT	4,3 M€
CESSION ECHELONNEE SITE QUELLE	4,0 M€
REHABILITATION RESEAUX UNITAIRES ET EU	3,3 M€
ECOLE AGRO PARIS TECH	3,0 M€
CONVERSION ELECTRIQUE DEPOTS BUS EXISTANTS	2,4 M€
RESEAU TRAM.ADAPT LIGNE A	2,4 M€
PPI COURANT	2,3 M€
SUP - ECOLE ESTP	2,0 M€
ITINERAIRE CYCLABLE	1,9 M€
REHABILITATIONS COURANTES CANALISATIONS	1,7 M€
RESSOURCERIE NOUVELLE GENERATION ST PRYVE ST MESMIN	1,6 M€
ECOLE ISC PARIS	1,4 M€
REUTILISATION EAUX STEP LA SOURCE	1,3 M€
DECHETTERIE NOUVELLE GENERATION ORLEANS	1,3 M€
PLH REQUALIFICATION OPAH RU CARMES	1,2 M€
AUGMENTATION CAPITAL SEM	1,2 M€
ZAE ADELIS	1,1 M€
ZAC DU CHAMP ROUGE	1,1 M€

4. Capacité globale d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (épargne nette) est obtenue par différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement additionnées du montant de remboursement en capital des emprunts (dépense d'investissement). Les budgets annexes du Parc Technologique Orléans Charbonnière et des ZAC en régie (production des terrains en vue de leur commercialisation) sont exclus des calculs effectués ci-après.

CUMUL 10 budgets (hors PTOC/ZAC)	CA 2020	CA 2021	CA / CFU 2022	Evol
Recettes de gestion courantes	386,3 M€	394,9 M€	403,9 M€	9,0 M€
- Dépenses de gestion courantes	308,8 M€	302,4 M€	312,5 M€	10,1 M€
Epargne de gestion	77,5 M€	92,4 M€	91,4 M€	-1,0 M€
- Intérêts de la dette (CT+ LT)	7,7 M€	7,1 M€	8,1 M€	1,0 M€
- Dépenses exceptionnelles	0,7 M€	0,4 M€	0,6 M€	0,2 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	1,6 M€	0,2 M€	0,9 M€	0,7 M€
Epargne brute	70,6 M€	85,1 M€	83,6 M€	-1,5 M€
+ Attribution invt	10,7 M€	10,7 M€	10,7 M€	0,0 M€
Epargne brute corrigée	81,4 M€	95,8 M€	94,3 M€	-1,5 M€
- Remboursement de capital	45,7 M€	49,7 M€	51,9 M€	2,1 M€
Epargne nette / Autofinancement	35,7 M€	46,1 M€	42,5 M€	-3,7 M€

L'épargne brute corrigée (intégrant l'attribution de compensation d'investissement) atteint 94,3 M€ en 2022 contre 95,8 M€ en 2021

Après prise en compte du remboursement du capital de la dette, l'épargne disponible consolidée atteint 42,5 M€ contre 46,1 M€ en 2021. Cette évolution est principalement due à la progression des annuités de dette avec + 3,1 M€ par rapport à l'exercice 2021.

5. Encours de la dette globale et capacité de désendettement

○ Encours de la dette globale

L'encours de la dette globale est constitué des emprunts souscrits pour financer les investissements du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes.

En 2022, 105 M€ d'emprunts nouveaux ont permis de financer près de 187,4 M€ de projets d'investissement.

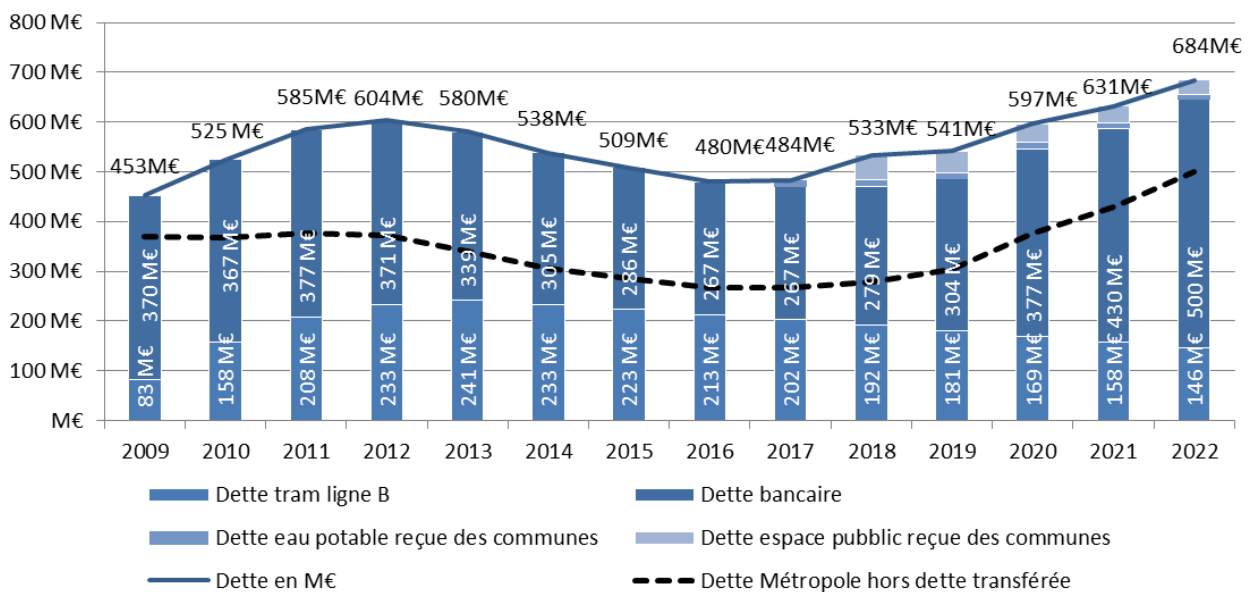
Dans ces conditions, compte tenu des remboursements de capital intervenus en 2022 et à périmètre constant, l'encours de la dette globale s'établit à 684 M€ contre 631 M€ au 31 décembre 2021.

En millions d'€ au 31/12/n	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Budget principal	168 M€	156 M€	156 M€	174 M€	194 M€	266 M€	309 M€	365 M€
Budget principal - Rachat UTOM et fumées	17 M€	13 M€	9 M€	5 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€
B. Transport	277 M€	259 M€	250 M€	240 M€	242 M€	235 M€	235 M€	240 M€
B. Assainissement	33 M€	30 M€	28 M€	25 M€	23 M€	21 M€	18 M€	16 M€
B. Eau potable							1 M€	4 M€
B. PTOC	6 M€	6 M€	5 M€	5 M€	6 M€	6 M€	5 M€	5 M€
B. CFA	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€
B. Pépinières	5 M€	12 M€	18 M€	19 M€	20 M€	19 M€	18 M€	17 M€
B. Port	3 M€	3 M€	2 M€	2 M€	(*)	(*)	(*)	(*)
Dettes bancaires	509 M€	480 M€	469 M€	471 M€	485 M€	547 M€	587 M€	646 M€
Dettes eau potable reçues des communes			14 M€	14 M€	13 M€	12 M€	11 M€	11 M€
Dettes espace public reçues des communes				49 M€	44 M€	38 M€	33 M€	28 M€
Dettes globales	509 M€	480 M€	484 M€	533 M€	541 M€	597 M€	631 M€	684 M€

(*) le budget annexe port fluvial a été clôturé au 31/12/2018 - la dette afférente est intégrée au B Principal

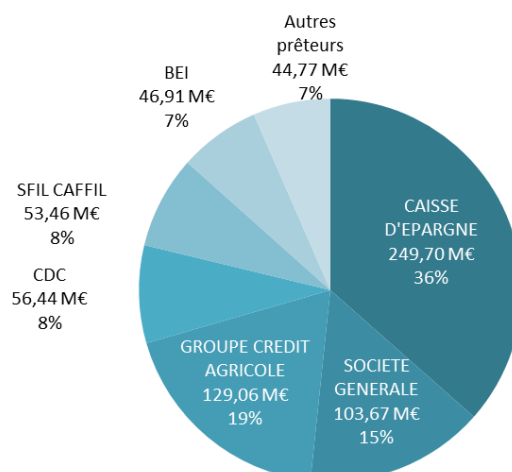
La dette du budget transport représente 35% de l'encours global, celle du budget principal (y/c dette espace public et port fluvial) 57%, et celle du budget assainissement 2%.

Evolution de l'encours de la dette globale



En 2022, le taux d'intérêt moyen de la dette s'établit à 2,17 %, pour un encours réparti entre taux fixe (47%) et taux variable (53%). Selon la charte GISSLER, qui classe les prêts des collectivités selon leur niveau de risque, 97,08 % de l'encours de dette d'Orléans Métropole est classé en 1A, catégorie présentant le niveau de risque le plus faible, au 31/12/2022.

Répartition de la dette par prêteurs



○ **Capacité de désendettement**

La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette à l'épargne brute. Elle indique, toute chose égale par ailleurs, la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette.

A l'issue de l'exercice 2022, la capacité de désendettement d'Orléans Métropole, tous budgets confondus, s'établit à 8,1 ans (encours de dette / épargne brute).

La capacité de désendettement d'Orléans Métropole reste inférieure à 10 années.

Partie 2 – Présentation du budget principal

1. Présentation synthétique

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2021	CA / CFU 2022
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-220,725 M€	-234,914 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	265,172 M€	277,608 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	44,446 M€	42,694 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	0,666 M€	6,103 M€
RESULTAT GLOBAL CUMUL DE FONCTIONNEMENT	45,113 M€	48,796 M€

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-171,101 M€	-195,163 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	156,143 M€	189,241 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	-14,958 M€	-5,922 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	-21,367 M€	-36,325 M€
RESULTAT GLOBAL CUMUL D'INVESTISSEMENT	-36,325 M€	-42,246 M€

2/ REPORTS EN N+1	CA 2021	CA 2022
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	-332,793 M€	-268,156 M€
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	120,108 M€	128,893 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTEES EN N+1	210,000 M€	139,263 M€
SOLDE DES REPORTS	-2,685 M€	0,000 M€

3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2021	CA 2022
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTEE EN INVEST.	-39,010 M€	-42,246 M€
RESULTATS A REPORTE EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	6,103 M€	6,550 M€

En fonctionnement, le montant des recettes s'élève à 277,608 M€, pour 234,914 M€ de dépenses. Considérant la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 pour 6,103 M€, l'excédent cumulé de fonctionnement, disponible avant affectation des résultats, s'élève à 48,796 M€.

En investissement, le montant des recettes s'élève à 189,241 M€, pour 195,163 M€ de dépenses. Après reprise du déficit antérieur de 36,325 M€, le déficit cumulé d'investissement s'établit à 42,246 M€.

Après prise en compte des reports d'investissement à hauteur de 268,156 M€ en dépenses et en recettes, la section d'investissement présente un besoin d'affectation de 42,246 M€, qui sera prélevé sur le résultat de la section de fonctionnement.

Dans ce contexte, l'excédent de fonctionnement sera affecté pour 42,246 M€ au financement de la section d'investissement, et 6,550 M€ seront repris en fonctionnement.

Epargne et capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (épargne disponible) est obtenue en retranchant des recettes réelles de fonctionnement, la totalité des dépenses réelles de fonctionnement, ainsi que le montant du remboursement en capital des emprunts (dépense d'investissement).

BUDGET PRINCIPAL	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA / CFU 2022	Evol
Recettes courantes de fonctionnement	247,87 M€	246,03 M€	257,47 M€	262,07 M€	4,60 M€
- Dépenses courantes de gestion	199,27 M€	210,91 M€	204,18 M€	209,21 M€	5,03 M€
dont subvention versée au budget Transports	9,50 M€	17,50 M€	13,00 M€	12,00 M€	-1,00 M€
Epargne de gestion	48,60 M€	35,13 M€	53,29 M€	52,86 M€	-0,43 M€
- Intérêts de la dette (CT+ LT)	3,36 M€	3,05 M€	2,88 M€	3,68 M€	0,80 M€
- Dépenses exceptionnelles	0,13 M€	0,05 M€	0,03 M€	0,15 M€	0,12 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,03 M€	0,23 M€	0,16 M€	0,29 M€	0,13 M€
Epargne brute	45,14 M€	32,27 M€	50,55 M€	49,33 M€	-1,22 M€
Attribution compensation invt reçue	10,72 M€	10,72 M€	10,72 M€	10,72 M€	0,00 M€
Epargne brute corrigée	55,86 M€	42,98 M€	61,27 M€	60,05 M€	-1,22 M€
- Remboursement de capital	26,65 M€	24,48 M€	29,01 M€	29,91 M€	0,90 M€
Epargne nette / Autofinancement	29,21 M€	18,50 M€	32,26 M€	30,14 M€	-2,12 M€

En 2022, l'épargne brute (y compris attribution de compensation d'investissement) s'élève à 60,1 M€ et l'épargne nette à 30,1 M€.

2. Les recettes réelles de fonctionnement

En 2022, les recettes de gestion du budget principal s'élèvent à 262,1 M€ en augmentation de 4,6 M€ par rapport à 2021 (+ 1,8 %).

Recettes en millions d'€	Budget primitif 2022	CA/CFU 2022	Pour mémoire 2021
(1) Recettes de gestion	253,4	262,1	257,5
. Produit de la fiscalité directe	185,3	191,9	188,0
dt impôt économique (dt comp.et rôles suppl.)	127,3	129,7	130,2
Compensations (ZFU, part recettes, supp part salaires)	38,9	39,8	39,5
CFE	33,0	34,4	33,4
CVAE	27,4	26,7	28,6
FNGIR	14,2	14,2	14,2
DCRTP	7,0	7,3	7,3
Tascom	4,9	5,0	4,8
Roles supp. / compl. CFE	0,8	1,1	1,2
IFER	1,1	1,2	1,1
dt taxe d'habitation , taxes foncières (y/c comp. et rôles suppl.)	25,5	26,4	25,5
TH TF TFNB	25,1	25,9	25,0
Compensations TH TF	0,3	0,4	0,3
Roles supp. / compl. TH TF	0,2	0,1	0,3
dt fraction compensatoire de la TFPB et TH sur résidences principales	32,5	35,8	32,3
. Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (yc roles)	22,5	23,2	22,3
. Dotation d'intercommunalité	8,1	8,1	8,1
. Recettes de facturation	22,1	22,6	22,2
. Subventions, participations, FCTVA	4,8	4,8	5,3
. Participation des budgets annexes	2,2	1,7	1,4
. Autres recettes courantes	8,4	9,9	10,2
(2) Recettes financières et exceptionnelles (dt cessions)	0,0	8,6	1,3
Recettes réelles (3 = 1+2)	253,4	270,7	258,8
(4) Recettes d'ordre	6,9	6,9	6,4
(5) Résultat reporté N-1			
Total recettes de l'exercice (3+4+5)	260,3	277,6	265,2

L'évolution des recettes s'explique essentiellement par :

- l'évolution des produits des impôts, taxes et compensations (+ 4,8 M€) avec :
 - la fraction compensatoire de la TFPB et TH sur les résidences principales (+ 3,5 M€) ;
 - la CFE y compris les rôles supplémentaires (+ 0,9 M€) ;
 - les impôts ménages (taxes foncières et taxe d'habitation sur résidences secondaire) (+ 0,9 M€) ;
 - la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+ 0,9 M€) ;
 - les compensations fiscales (+ 0,3 M€) ;
 - la TASCOS (+ 0,2 M€) ;
 - l'IFER (+ 0,1 M€) ;
 - la CVAE (- 1,9 M€).
- l'augmentation des recettes de tarification (+ 0,4 M€) :
 - En progression :
 - recettes de valorisation des déchets (+ 0,4 M€),
 - recettes commerciales de la SPL Orléans Val de Loire Tourisme (+ 0,2 M€),
 - le remboursement par la Ville d'Orléans au titre de l'affranchissement du courrier (+ 0,1 M€)
 - remboursement des dépenses d'électricité par Orléans Métropole et refacturées à Orléans Val de Loire Evènements (+ 0,6 M€)
 - En atténuation :
 - baisse des redevances pour les antennes téléphoniques (- 0,7 M€)
 - refacturations de travaux dans le cadre du règlement de voirie (- 0,3 M€).

A. Les impôts, taxes et compensations fiscales :

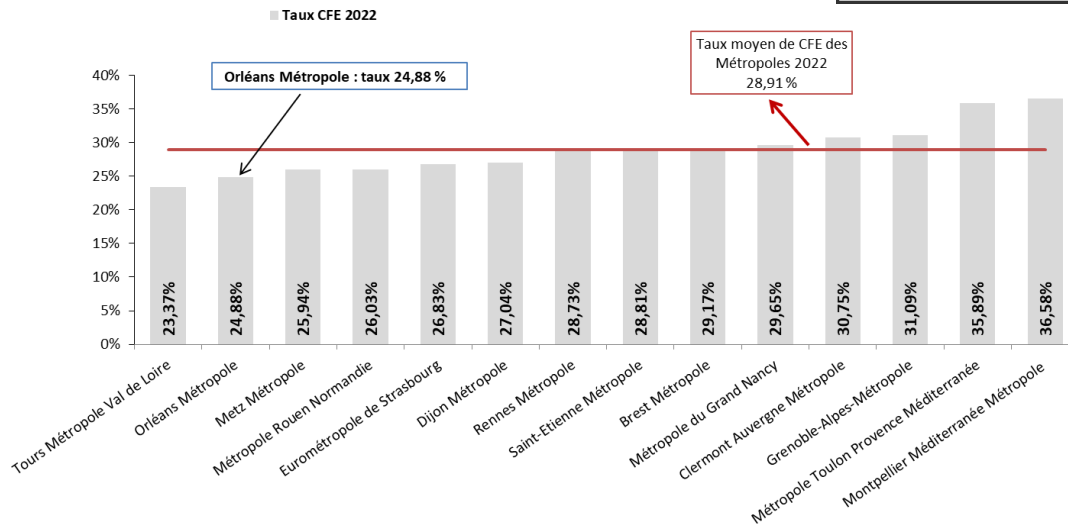
En 2022, le produit des impôts, taxes et compensation s'affiche en progression de 5,3 M€ soit + 2,5 %

En millions d'euros	2021	2022	Evol € 2022/2021
<i>Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)</i>	33,4	34,4	1,0
<i>Compensation CFE locaux industriels</i>	6,0	6,9	0,9
<i>Compensation CFE (autres)</i>	0,6	0,8	0,1
Sous total CFE	40,0	42,0	2,0
Compensation suppression part salaires	32,9	32,1	-0,7
Rôles complémentaires perçus en N - CFE	1,2	1,1	-0,1
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	28,6	26,7	-1,9
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	14,2	14,2	0,0
Dotation de comp. de la réforme de la taxe prof. (DCRTP)	7,3	7,3	0,0
Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)	4,8	5,0	0,2
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	1,1	1,2	0,1
Sous-total produit impôt économique	130,2	129,7	-0,5
<i>Taxe d'habitation (TH)</i>	1,5	1,4	0,0
<i>Fraction compensatoire de TVA</i>	32,3	35,8	3,5
<i>Compensations TH</i>	0,0	0,0	0,0
<i>Rôles perçus en N - TH</i>	0,2	0,1	-0,2
Sous total TH et compensations	34,0	37,3	3,3
Taxe foncière bâti (TFB)	23,2	24,1	0,9
Compensations TFB Locaux industriels	0,2	0,3	0,0
Compensation de TFB (autres)	0,0	0,1	0,1
Taxe foncière non bâti (TFNB)	0,3	0,9	0,6
Rôles perçus en N - TF	0,0	0,0	0,0
TEOM	22,3	23,2	0,9
Sous-total produits TH-TF-TFNB et TEOM	80,1	85,9	5,8
Produit des impôts et taxes	210,3	215,6	5,3

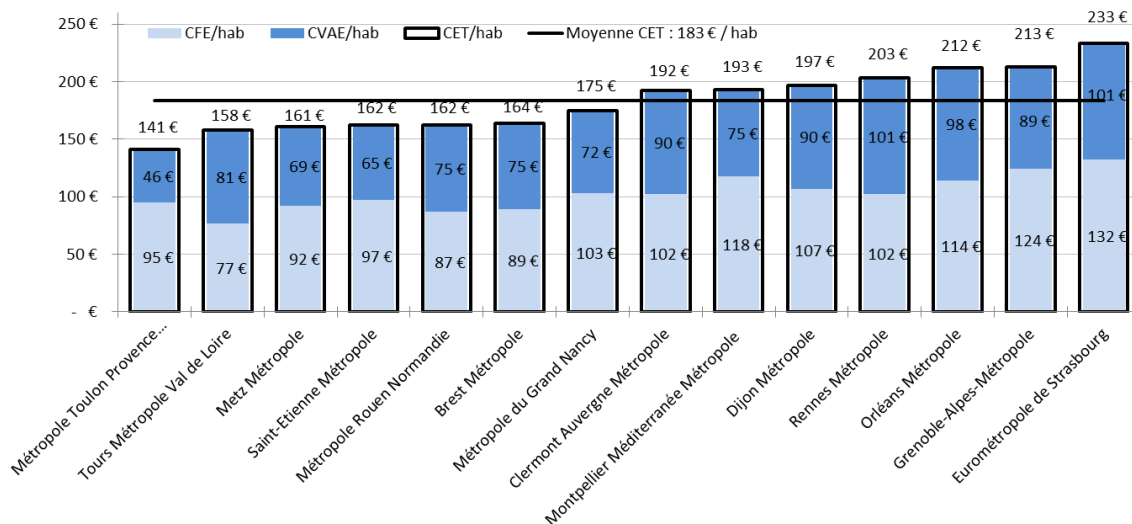
○ L'impôt économique : 129,7 M€ contre 130,2 M€ en 2021 - Taux inchangés

La recette de Contribution Economique Territoriale (CET) s'élève à 63,2 M€ :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 35,5 M€, dont 1,2 M€ de rôles supplémentaires à caractère non récurrent, au taux inchangé de 24,88 %. Avec la compensation pour l'abattement de 50 % des bases des locaux industriels, la recette globale (impôts + compensations) s'établit à 43,1 M€ contre 41,2 M€ en 2021.
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE): 26,7 M€ contre 28,6 M€ en 2021 avec un taux national de 1,5 %
- Par ailleurs, Orléans Métropole a perçu en 2022 :
 - 32,1 M€ de compensations part salaire versées par l'Etat (contre 32,9 M€ en 2021),
 - 14,2 M€ de Fonds national de garantie individuelle de ressources (identique à 2021),
 - 7,3 M€ de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (identique à 2021),
 - 5 M€ de taxe sur les surfaces commerciales – Tascom (contre 4,8 M€ en 2021),
 - 1,2 M€ d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (contre 1,1 M€ en 2021).



CET des métropoles en 2021 (€/hab)
 200 000 à 500 000 hab



o **La taxe d'habitation, taxes foncières et TEOM : 85,9 M€ contre 80,1 M€ en 2021**

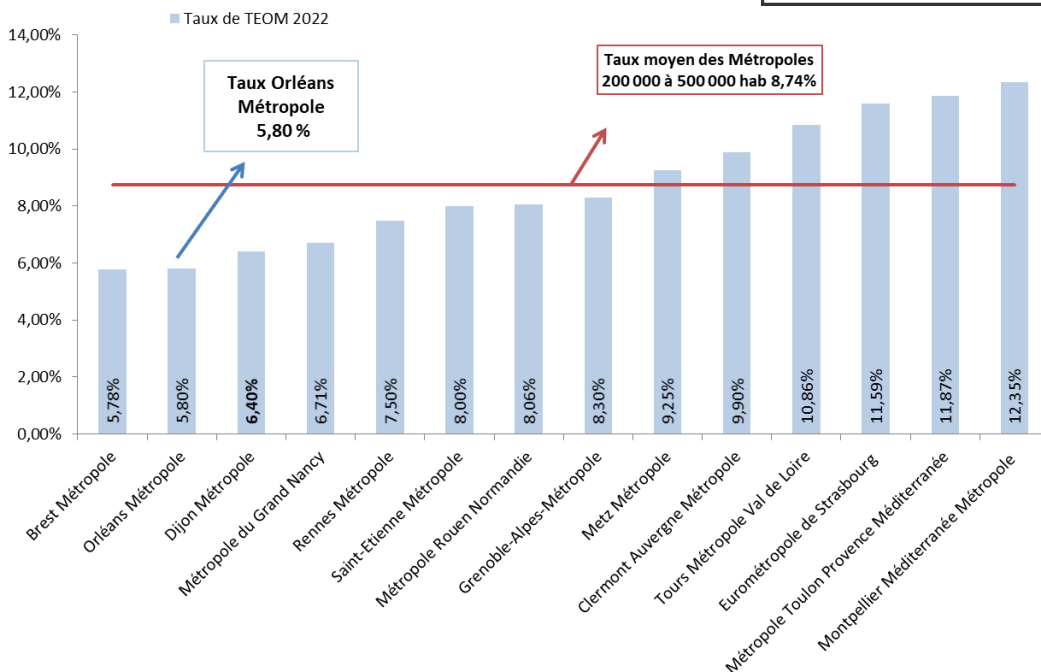
Les taux d'imposition 2022 sont les suivants :

- Taux de TEOM : 5,80 %
- Taux de Taxe sur le Foncier Bâti : 5,71 %
- Taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti : à 6,12 %

Par ailleurs, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée et remplacée par une fraction de TVA, incluant les compensations de TH auparavant perçues. La Métropole continue de percevoir la taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires.

En 2022, au global la recette correspondant à l'ancienne taxe d'habitation a représenté 37,3 M€ contre 34 M€ en 2021 :

- La taxe sur le foncier bâti a représenté 24,1 M€ contre 23,2 M€ en 2021.
- La taxe sur le foncier non bâti est en progression à 0,9 M€ contre 0,3 M€ en 2021.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a représenté 23,2 M€ contre 22,3 M€ en 2021. Avec un taux inchangé de 5,80 % qui figure parmi les plus bas des Métropoles comparables.



B. Les dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement

Depuis 2011, au titre de la participation au redressement des comptes publics, le désengagement de l'Etat à travers la dotation globale de fonctionnement a représenté une baisse très importante de recettes pour la Métropole.

En se transformant, Orléans Métropole bénéficie du régime de DGF des communautés urbaines et métropoles plus favorable que celui des communautés d'agglomération. En 2017, cela a représenté un produit supplémentaire de DGF de 8,8 M€.

Il est également rappelé qu'en 2017, la moitié du surplus de DGF a été reversée aux communes par augmentation de l'attribution de compensation versée. A compter de 2018 et pour tous les exercices suivants, les communes ont vu leur attribution de compensation prélevée de seulement de 75 % des dépenses transférées, les 25 % restant étant financés par l'évolution de DGF dans l'attente d'économies effectives.

En 2022, la DGF a diminué de 0,7 M€ pour atteindre un montant de 40,2 M€.

Il est à noter que malgré ce produit supplémentaire, on constate depuis 2011 une baisse de 9,9 M€ (18,7 M€ hors transformation en Métropole).

En M€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation d'intercommunalité régime AggLO	10,1	9,1	9,0	7,5	4,0	0,3	-1,0	-0,9	-0,8	-0,8	-0,7	-0,7
Complément régime Métropole							8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8
Sous total Dotation interco	10,1 M€	9,1 M€	9,0 M€	7,5 M€	4,0 M€	0,3 M€	7,8 M€	7,9 M€	8,0 M€	8,0 M€	8,1 M€	8,1 M€
Dotation de compensation	40,0	39,4	38,7	38,3	37,4	36,7	35,7	34,9	34,1	33,5	32,9	32,1
Total DGF (périmètre Métro)	50,1 M€	48,5 M€	47,7 M€	45,8 M€	41,5 M€	37,1 M€	43,5 M€	42,9 M€	42,1 M€	41,6 M€	40,9 M€	40,2 M€
Evolution en M€ /N-1 (périmètre Métro)		-1,6	-0,8	-1,9	-4,3	-4,4	6,4	-0,6	-0,8	-0,6	-0,6	-0,7
Perte cumulée (périmètre Métro)		-1,6 M€	-2,4 M€	-4,4 M€	-8,6 M€	-13,0 M€	-6,6 M€	-7,2 M€	-8,0 M€	-8,6 M€	-9,2 M€	-9,9 M€
Total DGF (périmètre AggLO)	50,1 M€	48,5 M€	47,7 M€	45,8 M€	41,5 M€	37,1 M€	34,7 M€	34,1 M€	33,3 M€	32,8 M€	32,1 M€	31,4 M€
Evolution en M€ /N-1(périmètre AggLO)		-1,6	-0,8	-1,9	-4,3	-4,4	-2,4	-0,6	-0,8	-0,6	-0,6	-0,7
Perte cumulée (périmètre AggLO)		-1,6 M€	-2,4 M€	-4,4 M€	-8,6 M€	-13,1 M€	-15,4 M€	-16,0 M€	-16,8 M€	-17,4 M€	-18,0 M€	-18,7 M€

* Passage en Métropole entraînant un supplément de dotation d'intercommunalité de 8,8 M€

C. Les autres recettes

Recettes en millions d'€	Budget primitif 2022	Crédits ouverts 2022	CFU 2022	Pour mémoire 2021
. Recettes de facturation	22,1	23,2	22,6	22,2
. Subventions, participations	4,8	5,1	4,8	5,3
. Participation des budgets annexes	2,2	2,0	1,7	1,4
. Autres recettes courantes	8,4	9,4	9,9	10,2
Les autres recettes de gestion	37,5	39,7	38,9	39,1

Au global les autres recettes de gestion s'affiche en quasi stabilité à -0,2 M€ :

- augmentation des recettes de tarification (+ 0,4 M€) :
 - progression des recettes de valorisation des déchets (+ 0,4 M€), des recettes de la SPL Orléans Val de Loire Tourisme (+ 0,2 M€), le remboursement par la Ville d'Orléans au titre de l'affranchissement du courrier (+ 0,1 M€) ainsi que le remboursement suite à la prise en charge des dépenses d'électricité par Orléans Métropole et refacturées à Orléans Val de Loire Evènements (+ 0,6 M€)
 - compensée par une baisse des redevances pour les antennes téléphoniques (- 0,7 M€) et des refacturations de travaux dans le cadre du règlement de voirie (- 0,3 M€).
- baisse des subventions et participations (- 0,5 M€) : baisse des subventions CITEO (- 0,3 M€) au titre du soutien à la collecte sélective et au recyclage sur la filière emballages et pour les papiers, ainsi que des subventions pour la formation des apprentis (- 0,1 M€).
- diminution des autres recettes de gestion courante (- 0,3 M€) : excédent de clôture de la ZAC du Champ Rouge perçu en 2021 (- 2,1 M€) atténuée par la hausse de la taxe de séjour avec les recettes de type Airbnb (+ 0,5 M€), des atténuations de charges (+ 0,4 M€), de la convention passée avec la communauté de communes des portes de Sologne pour le partage des coûts lié à l'implantation de l'entreprise (+ 0,4 M€), d'une recette exceptionnelle au titre du boni de liquidation du GIP (+ 0,3 M€), des redevances versées par les délégataires (+ 0,2 M€)

D. Les recettes financières et exceptionnelles

Les recettes financières et exceptionnelles s'élèvent à 8,6 M€ et correspondent principalement à des cessions foncières avec notamment la cession du site Quelle pour 8 M€ échelonnée sur 3 ans dont 4 M€ en 2022, 2 M€ en 2023 et 2 M€ en 2024.

3. Les dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses en millions d'€	Budget primitif 2022	Crédits ouverts 2022	CFU 2022	Pour mémoire 2021
(1) Dépenses de gestion	211,9	216,9	209,2	204,2
. Reversements de fiscalité aux communes	54,5	54,5	54,5	54,5
Attribution de compensation	50,8	50,8	50,8	50,8
Dotations de solidarité	3,8	3,8	3,8	3,8
. Autres reversements de fiscalité	2,2	2,0	1,8	1,8
FPIC	2,0	1,8	1,8	1,7
Autres reversements	0,2	0,2	0,0	0,0
. Charges de personnel	58,2	59,0	58,3	56,8
. Charges à caractère général	50,0	54,2	51,0	46,7
. Subventions fonctionnement-Autres charges	14,8	15,3	14,8	14,4
. Subventions versées aux b. annexes	18,5	18,3	15,1	16,5
. Contribution SDIS	13,7	13,7	13,7	13,5
(2) Intérêts de la dette - Frais financiers	3,7	3,7	3,7	2,9
(3) Charges exceptionnelles	0,0	0,2	0,2	0,0
Total dépenses réelles (4) = 1+2+3	215,7	220,9	213,0	207,1
(5) Dépenses d'ordre	44,6	54,5	21,9	13,6
Total dépenses de l'exercice 4+5	260,3	275,3	234,9	220,7

En 2022, les dépenses de gestion du budget principal s'élèvent à 209,2 M€, en évolution de 3,4 M€ par rapport à 2021 (+ 2,5 %).

Cette progression s'explique essentiellement par la hausse :

- des charges à caractère général (électricité, contrat de maintenance Co'Met, révisions de prix...) (+4,3 M€) ;
- des charges de personnel suite à la revalorisation du point d'indice et autres contraintes règlementaires (+1,6 M€) ;
- des autres charges de gestion courantes (dont les subventions) (+ 0,4 M€) ;
- de la contribution au SDIS (+ 0,2 M€) ;

compensée par une diminution des subventions reversées aux budgets annexes (- 1,4 M€).

A. Les charges de personnel

Les charges de personnel s'établissent à 58,3 M€ en progression de 1,6 M€ en lien notamment avec la revalorisation du point d'indice et autres contraintes règlementaires. Le détail des frais de personnel est présenté en page 87 du présent rapport.

B. Les autres charges de gestion courante

Dépenses en millions d'€	Budget primitif 2022	Crédits ouverts 2022	CFU 2022	Pour mémoire 2021
. Charges à caractère général	49,991	54,184	50,978	46,691
. Subventions fonctionnement-Autres charges	14,826	15,344	14,816	14,427
. Subventions versées aux b. annexes	18,480	18,259	15,075	16,500
. Contribution SDIS	13,650	13,666	13,666	13,496
Autres charges de gestion	96,947	101,452	94,535	91,114

Les autres dépenses de gestion courante augmentent globalement de 3,4 M€ entre 2022 et 2021.

L'évolution des dépenses est principalement liée :

- aux nouvelles dépenses de fonctionnement suite à l'ouverture de Co'MET (+1,4 M€), comprenant les dépenses de maintenance et de mise en service (+ 1 M€), ainsi que la compensation versée au délégataire (+ 0,4 M€) ;
- à l'augmentation du coût de l'énergie (+ 1,7 M€ dont + 0,9 M€ au titre de l'éclairage public) ;
- à l'évolution des charges au titre de la gestion des déchets (+ 1,2 M€) avec principalement la DSP UTOM (+ 0,3 M€), l'exploitation des déchetteries (+ 0,1 M€) et la collecte en porte à porte (+ 0,6 M€) en application des révisions de prix prévues dans les marchés d'exploitation ;
- à l'augmentation des dépenses d'entretien des ZAE (+ 0,2 M€) ;
- aux aides versées aux particuliers pour l'acquisition de vélos électriques (+ 0,4 M€) ;
- aux subventions versées aux grandes écoles (+ 0,2 M€) ;
- à la contribution au SDIS (+ 0,2 M€) ;
- à la gestion du courrier (+ 0,2 M€ compensée par la refacturation à la Ville d'Orléans) ;
- à la hausse du coût du carburant (+ 0,2 M€) ;
- au renforcement des missions et interventions du Fonds Unifié Logement (+ 0,2 M€) ;
- à l'augmentation des mises à disposition (+ 0,1 M€) ;
- à l'augmentation de la contribution reversée à l'ESAD (+ 0,1 M€).

Ces hausses de dépenses sont néanmoins atténuées par :

- le boni de liquidation du GIP Loire&Orléans Eco : - 0,3 M€ ;
- la baisse des subventions versées aux budgets annexes (- 1,4 M€) ;
- les dépenses dans le cadre du Festival de Loire 2021 (- 0,4 M€) ;
- la baisse des dépenses au titre du règlement de voirie (- 0,3 M€) ;

- la baisse de la compensation du déficit de l'exploitation pex, aire évènementielle (- 0,2 M€) ;
- la baisse de la subvention versée à TOPOS (- 0,2 M€) ;
- la fin des dépenses en lien avec la crise sanitaire (- 0,2 M€) ;

Evolution des subventions de fonctionnement versées	2021	2022	Evol° 22/21
Budget annexe Transport	13,00 M€	12,00 M€	-1,0 M€
Budget annexe CFA	0,70 M€	0,38 M€	-0,3 M€
Budget annexe Pépinières d'entreprises	1,50 M€	1,45 M€	-0,1 M€
Budget annexe Assainissement	0,20 M€	0,20 M€	0,0 M€
Budget annexe Parc Floral	1,10 M€	1,05 M€	-0,1 M€
Total	16,5 M€	15,1 M€	-1,4 M€

L'évolution des subventions versées aux budgets annexes sont globalement en baisse de 1,4 M€ avec principalement une baisse sur le budget annexe transport (- 1 M€) et sur le budget annexe Centre de Formation des Apprentis (- 0,3 M€).

C. Les dotations communautaires

➤ Attribution de compensation

Définie dans l'article 1609 nonies C du code général des impôts, l'attribution de compensation est une dépense obligatoire des agglomérations, calculée à partir du produit figé de taxe professionnelle perçu en 2001 par chaque commune, y compris certaines compensations, minorée des impôts ménagers « transférés » aux communes par la Communauté.

Au terme de l'exercice 2022, l'attribution de compensation (50,759 M€) intègre :

- les reversements conventionnels de fiscalité préexistants entre certaines communes, et entre certaines communes et l'Agglomération, lors de la mise en œuvre de la taxe professionnelle unique,
- le transfert de charge correspondant à la subvention versée à la Mission Locale de l'Orléanais,
- les charges transférées aux communes, au titre des CLIS et des écoles spécialisées,
- les rôles de taxe professionnelle 2001, perçus par les communes en 2002, 2003, 2004 et 2005 (jusqu'au rôle homologué en avril 2005),
- le transfert de charges relatif au Développement économique,
- le transfert de charges relatif au Parc d'Activité du Moulin, au Parc d'Activité des Châtelliers et au Parc d'Activité Orléans-Sologne,
- le transfert au 01/01/2017 des charges relatives aux nouvelles compétences métropolitaines (et notamment l'espace public, les espaces verts, le PLU,...),
- le transfert de charges des équipements culturels et sportifs déclarés d'intérêt communautaire (Zénith et Musées),
- ainsi que le transfert des charges relatives aux nouvelles compétences facultatives (clubs de sport professionnel).

➤ Dotation de solidarité communautaire

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est une dépense facultative des agglomérations. Instituée depuis 2002, la Dotation de Solidarité est définie comme la somme d'une part fixe répartie entre les trois communes de l'ancien District de l'Est Orléanais et d'une part variable, fonction de la croissance du produit de TPU, répartie entre les vingt-deux communes de l'Agglomération :

- la première part (0,309 M€) correspond à des reversements figés existants antérieurement à la création de la Communauté d'agglomération,
- la seconde part a pour objectif de répartir entre les communes, selon des critères pondérés, une partie de la croissance du produit de taxe professionnelle issu des communes, majoré des différentes compensations de taxe professionnelle.

Depuis 2006, la répartition de la croissance est figée à 55% de croissance attribuée aux communes et 45 % à Orléans Métropole, avec un produit de DSC réparti entre les communes sur la base de critères pondérés, tenant compte prioritairement de la population et du potentiel fiscal par habitant :

Population : 10 %	Potentiel fiscal par habitant : 41 %
Nombre de logements sociaux : 20 %	Charges de fonctionnement : 5 %
Revenu moyen par habitant : 5 %	Croissance du produit de TP : 19 %

En 2022, l'enveloppe globale de DSC s'est établie, comme en 2021, à 3,776 M€.

D. La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

La contribution de l'ensemble du territoire est de 3,834 M€ en 2022 (contre 3,969 M€ en 2021).

Pour 2022, la contribution d'Orléans Métropole s'est établie à 1,769 M€ en évolution de 0,039 M€ par rapport à 2021. Orléans Métropole prenant désormais à sa charge la part de reversement de Saint Jean de la Ruelle, exonérée en raison de son classement DSU.

4. Les dépenses réelles d'investissement

Dépenses en millions d'euros	Compte administratif 2021	Budget primitif 2022	CFU 2022	Restes à réaliser 2022 sur 2023
(1) Dépenses réelles	162,833	113,683	178,469	268,156
. Dépenses d'équipement	122,033	75,765	140,069	254,622
. Op. pour cpte de tiers (aides à la pierre...)	0,237	2,425	1,238	13,464
. Remboursement d'emprunt	29,014	30,892	29,910	0,000
. Refinancement dette / Gestion dette	0,000	0,000	0,000	0,000
. Taxe d'aménagement	4,350	4,500	7,138	0,000
. Autres dépenses	0,064	0,101	0,113	0,071
(2) Dépenses d'ordre	8,268	9,918	16,694	
(3) Résultat reporté N-1				
Total dépenses de l'exercice (1+2+3)	171,101	123,602	195,163	268,156

En 2022, le niveau des dépenses d'équipement du budget principal atteint 140 M€ (122 M€ en 2021), les restes à réaliser qui viendront s'ajouter au budget 2023 s'établissent quant à eux à 268,2 M€.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 29,9 M€.

5. Les recettes réelles d'investissement

Recettes en millions d'euros	Compte administratif 2021	Budget primitif 2022	CFU 2022	Restes à réaliser 2022 sur 2023
(1) Recettes définitives	111,952	65,528	117,775	254,725
. Subventions d'investissement	24,386	14,945	21,509	73,087
. Amendes de police	1,086	1,531	2,174	0,312
. Fonds de compens. de la TVA	12,460	17,700	8,299	37,806
. Recettes d'emprunt	67,000	24,265	80,000	139,263
. Participations et immo.financières	0,001	0,006	0,123	4,178
. Refinancement de dette / Gestion de dette	0,000	0,000	0,000	0,000
. Avances et acomptes versés	0,000	2,500	0,000	0,000
. Taxe aménagement	6,876	4,500	5,403	0,000
. Autres recettes	0,142	0,081	0,267	0,079
(2) Affectation N-1	27,680		39,010	0,000
(3) Opérations p/c de tiers	0,949	2,425	0,791	13,431
Total recettes réelles	140,580	67,952	157,575	268,156
(4) Recettes d'ordre	15,563	55,649	31,666	
Total recettes de l'exercice	156,143	123,602	189,241	268,156

Au 31/12/2022, les recettes réelles engagées (hors emprunt et affectation N-1) s'élèvent à 177 M€, dont 38,6 M€ ont fait l'objet d'un titre sur l'exercice.

80 M€ d'emprunts nouveaux ont été mobilisés sur l'exercice 2022 et les emprunts reportés s'établissent à 139,3 M€.

6. Dette et indicateurs financiers

A. Dette du budget principal

En 2022, un emprunt de 80 M€ a été souscrit pour le financement des investissements du budget principal. Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette du budget principal s'élève à 392,2 M€.

BUDGET PRINCIPAL	Evolution du stock de dette
Stock au 01/01/2022	342,1 M€
dont dette espace public transférée	32,9 M€
- Remboursements 2022	29,9 M€
+ Emprunts nouveaux 2022	80,0 M€
Stock au 31/12/2022	392,2 M€

En millions d'€ au 31/12/n	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Budget principal	196 M€	183 M€	168 M€	156 M€	156 M€	174 M€	194 M€	266 M€	309 M€	365 M€
Budget principal - Rachat UTOM et fumées	25 M€	21 M€	17 M€	13 M€	9 M€	5 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€
Dette espace public reçue des communes						49 M€	44 M€	38 M€	33 M€	28 M€
Dette du budget principal	221 M€	204 M€	185 M€	170 M€	165 M€	227 M€	238 M€	304 M€	342 M€	392 M€

Evolution de l'annuité de dette :

Budget Principal	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Annuité de dette en M€	24,1	24,1	23,8	23,5	22,8	29,0	30,1	27,5*	31,6	32,9

(*) en 2020, l'annuité de dette diminue en lien avec la fin des contrats de prêts de l'UTOM dont l'échéance était de l'ordre de 4 M€

B. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette en fin d'exercice à l'épargne brute dégagée. Elle indique, toute chose égale par ailleurs, la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette.

En rapportant l'encours de la dette du budget annexe au 31 décembre 2022 (392 M€) à l'épargne brute dégagée au compte financier unique (non corrigée de l'AC), la capacité de désendettement s'établit à 7,9 ans en 2022.

Partie 3 – Les réalisations 2022 par politique publique

Les crédits présentés ci-après pour chaque politique sont affichés hors frais de personnel afin de visualiser les dépenses et recettes propres à chaque politique, action et projet portés par la collectivité.

Chaque politique s'inscrit dans la logique des axes stratégiques définis dans le Projet Métropolitain.

1. ATTRACTIVITE

En 2022, l'attractivité économique de la Métropole reste une priorité. Orléans Métropole poursuit donc ses actions d'accompagnement des entreprises dans leur développement et d'émergence de filières dynamiques, porteuses de croissance et d'emplois.

Le renforcement des liens existants entre les entreprises et les institutions de recherche, d'enseignement supérieur et de formation professionnelle est, de même, essentiel et repose sur les axes suivants :

- Créer des liens de collaboration entre Université, recherche et entreprises,
- Accélérer la croissance de nos entreprises par l'innovation,
- Renforcer l'offre locale d'enseignement supérieur,
- Renforcer l'attractivité touristique y compris tourisme d'affaires.

Les actions sont déclinées au travers des politiques publiques suivantes : actions économiques et grands projets, emploi, enseignement supérieur, recherche et transferts de technologies, agriculture périurbaine et tourisme.

A. Aménagement économique et grands projets économiques

La stratégie économique d'Orléans Métropole a pour objectif d'accompagner le développement des entreprises locales et d'accueillir de nouvelles entités au travers notamment d'une offre foncière diversifiée au sein de parcs d'activités répartis sur l'ensemble du territoire, offrant un aménagement paysager durable et des services innovants pour les entreprises et leurs salariés.

La volonté d'accélérer les projets et de renforcer les liens entre les entreprises et les pôles de recherche et d'enseignement vise à favoriser l'émergence de filières d'avenir, sources de croissance et d'emplois pour le territoire.

a) Actions économiques et grands projets

• CO'MET

Avec CO'Met, Orléans Métropole dispose désormais d'un lieu unique réunissant sur un seul site des structures performantes et innovantes permettant d'accueillir des événements d'envergure. Le Parc des expositions - Loiret, le Palais des Congrès, l'Arena et le Zénith permettront d'accueillir une large gamme de manifestations économiques, culturelles et sportives au sein de cet équipement 4-en-1.

Cet équipement structurant permettra de positionner Orléans sur les scènes nationales et internationales. Un atout également dans la perspective de « Paris 2024 » puisque CO'met propose un ensemble rôdé, doté de technologies de pointe, à seulement 1h de la capitale et homologué pour les compétitions internationales de basketball, volley-ball, handball, badminton, boxe, gymnastique, judo, ou encore athlétisme... Orléans Loiret Basket en sera le club-résident.

Le marché global de performance relatif à la conception, la réalisation et l'exploitation de CO'Met, a été attribué lors de la CAO du 11 juillet 2017.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2022 sur CO'Met (hors aire évènementielle) s'élèvent à 48,916 M€ :

- 38,898 M€ au titre du marché global de performance (19,629 M€ pour la salle sportive et 19,269 M€ pour le Parc Expo et le Palais des Congrès),
- 3,680 M€ d'aménagement extérieur (parkings, parvis),
- 1,624 M€ d'aménagements publics (voiries annexées, bretelle Nord station de Tram, parking vélo, parking bus),
- 1,506 M€ d'équipements de réseaux et d'informatiques.
- 0,808 M€ de location de chapiteaux dans l'attente de l'ouverture du Parc des Expositions,
- 0,953 M€ d'acquisition foncière,
- 0,732 M€ de travaux d'aménagement de l'Aréna (loges, vestiaires, parquet, IP TV),
- 0,315 M€ d'études diverses,
- 0,235 M€ de travaux de raccordement (électricité, fibres, eau...),
- 0,005 M€ d'inauguration,

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0.872 M € au titre des prestations d'exploitation, maintenance dans le cadre du MGP suite à la livraison du bâtiment au 30/07/2022., de la DSP, des dépenses de communication...

Les subventions d'équipement perçues en 2022 pour CO'Met s'élèvent à 3,549 M€ :

- 1,420 M€ au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) pour le Parc des Expositions et le Palais des Congrès Axe A,
- 1,680 M€ au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) pour l'Aréna Axe B,
- 0,450 M€ au titre de la Région pour l'aménagement de l'Aréna.

• Aire évènementielle

D'une superficie de l'ordre de 37 000 m2, l'Aire évènementielle reçoit désormais toutes manifestations itinérantes voulant se produire sur le territoire de la Métropole, à l'exemple de la fête foraine...

En 2022, les dépenses réalisées sur l'aire évènementielle concernent la finalisation de cette dernière et sa remise en état à la suite de la fête foraine (0,095 M€).

• Autres actions économiques

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,488 M€	0,237 M€	4,066 M€	8,000 M€
Crédits consommables 2022	0,585 M€	0,567 M€	4,072 M€	12,300 M€
Montant CA/CFU 2022	0,488 M€	8,372 M€	4,013 M€	0,122 M€
Crédits reportés 2023			0,033 M€	0,300 M€
Taux de réalisation 2022	83,42%	1 476,54%	98,55%	0,99%

Les dépenses de fonctionnement (0,488 M€) correspondent essentiellement :

- aux charges relatives au site Quelle (0,166 M€) avec principalement le paiement de la taxe foncière,
- à la cotisation versée au SMAEDAOL – Syndicat de gestion de l'aérodrome départemental de Saint Denis de l'Hôtel (0,100 M€),
- aux subventions versées à des associations (0,083 M€) : Boutique de gestion d'Orléans et Initiative Loiret,
- à la prise en charge des dépenses d'électricité (0,072 M€) par Orléans Métropole et refacturées à Orléans Val de Loire Evènements au titre du centre de conférences.

En investissement (4,013 M€) dont 4 M€ correspondant aux écritures échelonnée du site QUELLE par Orléans Métropole.

b) Budget annexe Pépinières

Orléans Métropole gère trois pépinières situées à Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Olivet ainsi que le LAB'O, un accélérateur d'innovation.

La gestion quotidienne des pépinières et du Lab'O est assurée par l'association Orléans Pépinières dans le cadre d'un marché public de prestations et de services qui est arrivé à échéance au premier trimestre 2021. Après le lancement d'une consultation, l'association Orléans Pépinières a été reconduite dans ses missions pour une durée de quatre ans et pour un montant global de 3,123 M€ intégrant désormais la gestion du nouvel incubateur, l'AgreenLAB'O.

Résultats du budget annexe

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2021	CA/CFU 2022
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-2,231 M€	-2,297 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2,978 M€	3,047 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	0,747 M€	0,749 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	0,019 M€	0,044 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	0,766 M€	0,793 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-1,564 M€	-1,728 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1,983 M€	1,730 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	0,419 M€	0,002 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	-1,140 M€	-0,722 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	-0,722 M€	-0,720 M€
2/ REPORTS EN N+1	CA 2021	CA/CFU 2022
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	-0,257 M€	-0,231 M€
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	0,257 M€	0,000 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTEES EN N+1	0,000 M€	0,231 M€
SOLDE DES REPORTS	0,000 M€	0,000 M€
3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2021	CA/CFU 2022
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTE EN INVEST.	0,722 M€	0,720 M€
RESULTATS A REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	0,044 M€	0,073 M€

En fonctionnement, le montant total des recettes s'élève à 3,047 M€ pour un total de dépenses de 2,297 M€, présentant un résultat courant de 0,749 M€. Après reprise de l'excédent de fonctionnement 2021 (0,044 M€), l'excédent disponible avant affectation des résultats s'élève à 0,793 M€.

En investissement, les recettes s'élèvent à 1,730 M€ pour 1,728 M€ de dépenses, faisant apparaître un excédent d'investissement de 0,002 M€. Après reprise du résultat antérieur 2021 (-0,722 M€), le déficit cumulé d'investissement s'établit à 0,720 M€.

Les reports de crédits d'investissement s'élèvent à 0,231 M€ tant en dépenses qu'en recettes.

Dans ce contexte, le résultat final d'investissement fait apparaître un besoin d'affectation de 0,720 M€, à prélever sur le résultat de fonctionnement.

Dans ces conditions, le résultat disponible à reprendre en section de fonctionnement sur l'exercice 2022 s'élève à 0,073 M€.

➤ **Recettes de fonctionnement**

Recettes en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	CA 2021
(1) Recettes réelles	2,980 M€	2,782 M€	2,753 M€
. Produits des loyers des pépinières	0,679 M€	0,738 M€	0,682 M€
. Récupération de charges des pépinières	0,599 M€	0,592 M€	0,537 M€
. Subvention équilibre budget principal	1,700 M€	1,450 M€	1,500 M€
. Autres recettes	0,002 M€	0,002 M€	0,034 M€
(2) Recettes d'ordre	0,921 M€	0,265 M€	0,225 M€
(3) Résultat reporté N-1	0,044 M€		
Total recettes de l'exercice	3,945 M€	3,047 M€	2,978 M€

Les recettes réelles du budget annexe Pépinières (2,782 M€) comprennent la subvention versée par le budget principal au budget annexe (1,450 M€) et le produit des loyers et charges (1,330 M€) qui s'affiche en progression par rapport à 2021.

Les recettes se répartissent ainsi entre les différentes pépinières :

Montants en M€ HT	Centre d'Innovation	Pépinière de Saint Jean de Braye	Pépinière de Saint Jean de la Ruelle	Pépinière du Clos du Moulin à Olivet	Lab'O	@green Lab'O	TOTAL
Produits des loyers	0,000 M€	0,066 M€	0,099 M€	0,074 M€	0,483 M€	0,016 M€	0,737 M€
Produits des charges	0,000 M€	0,032 M€	0,076 M€	0,058 M€	0,412 M€	0,015 M€	0,592 M€
Produit exceptionnel	0,000 M€	0,000 M€	0,001 M€	0,000 M€	0,002 M€	0,000 M€	0,002 M€
Subvention d'équilibre	0,000 M€	0,075 M€	0,138 M€	0,024 M€	1,086 M€	0,126 M€	1,450 M€
TOTAL	0,000 M€	0,173 M€	0,313 M€	0,155 M€	1,982 M€	0,157 M€	2,782 M€

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Dépenses en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	CA 2021
(1) Dépenses réelles	1,798 M€	1,570 M€	1,534 M€
. Charges à caractère général	1,584 M€	1,360 M€	1,359 M€
. Charges financières	0,192 M€	0,191 M€	0,156 M€
. Autres charges	0,022 M€	0,019 M€	0,019 M€
(2) Dépenses d'ordre	2,147 M€	0,727 M€	0,697 M€
Total dépenses de l'exercice	3,945 M€	2,297 M€	2,231 M€

En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe comprennent essentiellement :

- Fonctionnement des pépinières historiques (0,514 M€): les prestations réalisées par Orléans Pépinières (0,280 M€), les taxes foncières (0,069 M€), le coût des fluides (0,087 M€), l'entretien et la maintenance (0,036 M€), le nettoyage des locaux (0,022 M€),
- Fonctionnement de l'Agreen Lab'O (0,157 M€) : le marché de services Orléans Pépinières (0,097 M€), les fluides (0,010 M€), le nettoyage des locaux (0,032 M€), les frais de communication (0,005 M€), l'entretien et la maintenance (0,013 M€).
- Fonctionnement du Lab'O (0,708 M€): le marché de services Orléans Pépinières (0,287 M€), les fluides (0,100 M€), les taxes foncières (0,131 M€) le nettoyage des locaux (0,056 M€), les frais de communication (0,028 M€), l'entretien et la maintenance (0,070 M€).

Les intérêts de la dette représentent sur l'exercice 2022, un montant de 0,191 M€.

➤ **Dépenses d'investissement**

Dépenses en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Restes à réaliser
(1) Dépenses réelles	1,974 M€	1,463 M€	0,231 M€
. Dépenses d'équipement	0,672 M€	0,277 M€	0,231 M€
. Rembst du capital des emprunts	1,245 M€	1,162 M€	
. Avances sur Marchés	0,025 M€	0,000 M€	
. Autres dépenses	0,032 M€	0,023 M€	
(2) Dépenses d'ordre	0,951 M€	0,265 M€	
(3) Résultat reporté N-1	0,722 M€		
Total dépenses de l'exercice	3,647 M€	1,728 M€	0,231 M€

En 2022, les dépenses d'équipement réalisées (0,277 M€) correspondent essentiellement aux travaux réalisés dans les équipements :

- pépinière d'Olivet (0,075 M€),
- pépinière de Saint Jean de la Ruelle (0,043 M€)
- Lab'O (0,144 M€)
- AgreeLabO (0,011 M€).

Le remboursement du capital de la dette représente sur l'exercice 2022, un montant de 1,162 M€.

➤ **Recettes d'investissement**

Recettes en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Restes à réaliser
(1) Recettes réelles	0,748 M€	0,281 M€	0,231 M€
. Recettes d'emprunt	0,434 M€	0,000 M€	0,231 M€
. Autres recettes	0,289 M€	0,281 M€	
. Avances sur Marchés	0,025 M€		
(2) Recettes d'ordre	2,177 M€	0,727 M€	
(3) Affectation résultat N-1	0,722 M€	0,722 M€	
Total recettes de l'exercice	3,647 M€	1,730 M€	0,231 M€

Les recettes réelles 2022 (1,002 M€) correspondent essentiellement à l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 vers la section d'investissement pour 0,722 M€ et aux des subventions d'investissement versées par le budget principal pour 0,257 M€ et des remboursements de caution pour 0,024 M€.

Emprunt, évolution de l'encours de dette et capacité d'autofinancement

En 2022, aucun emprunt nouveau n'a été souscrit. L'encours de dette du budget annexe s'établit à 16,577 M€.

La capacité d'autofinancement correspond à la part des recettes de fonctionnement qui peut être affectée au financement des investissements de l'exercice. En 2022, l'autofinancement s'élève à 0,049 M€.

BUDGET ANNEXE PEPINIERES	CA 2021	CA/CFU 2022	Evol
Recettes courantes de fonctionnement	2,753 M€	2,782 M€	0,029 M€
- Dépenses courantes de gestion	1,374 M€	1,379 M€	0,005 M€
Epargne de gestion	1,379 M€	1,403 M€	0,024 M€
- Intérêts (CT + LT)	0,156 M€	0,191 M€	0,035 M€
- Charges exceptionnelles	0,004 M€	0,000 M€	-0,004 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
Epargne brute	1,218 M€	1,212 M€	-0,007 M€
- Remboursement de capital (hors RA)	1,195 M€	1,162 M€	-0,033 M€
Epargne nette	0,024 M€	0,049 M€	0,026 M€

Répartition de la subvention d'équilibre par pépinière :

CA/CFU 2022	Centre d'Innovation Orléans	P. St Jean de Braye	P. St Jean de La Ruelle	P. Parc du Moulin Olivet	Lab'O	@green Lab'O	Total
Charges d'exploitation	0,000 M€	0,17 M€	0,19 M€	0,15 M€	0,71 M€	0,157 M€	1,38 M€
Divers	0,000 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
Annuité de la dette	0,000 M€	0,00 M€	0,12 M€	0,01 M€	1,23 M€	0,000 M€	1,35 M€
Total Charges (1)	0,000 M€	0,173 M€	0,313 M€	0,155 M€	1,933 M€	0,157 M€	2,732 M€
Loyers et charges facturés	0,000 M€	0,10 M€	0,17 M€	0,13 M€	0,89 M€	0,03 M€	1,33 M€
Autres ressources	0,000 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
Subvention B. Principal	0,000 M€	0,08 M€	0,14 M€	0,02 M€	1,09 M€	0,13 M€	1,45 M€
Total Produits (2)	0,000 M€	0,173 M€	0,313 M€	0,155 M€	1,981 M€	0,159 M€	2,782 M€

B. Aménagement et développement des zones d'activités

2022 aura permis d'engager des requalifications de voiries au sein des parcs d'activités métropolitains avec notamment l'opération de requalification du parc d'activités ADELIS à Ingré et Saint Jean de la Ruelle. Egalement, d'autres requalifications ont été engagées rue du Champ Rouge dans le Pôle 45, ainsi que rue Gustave Eiffel, rue des Frères Lumières et rue de l'Orme Gâteau constituant l'axe majeur du parc d'activités des Châtelliers.

Plusieurs actions ont également été poursuivies et/ou reconduites en 2022 telles que l'entretien des parcs d'activités sous la supervision des pôles territoriaux.

b-1 Budget principal

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2022	1,011 M€		3,262 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2022	0,979 M€		11,444 M€	0,069 M€
Montant CA/CFU 2022	0,950 M€	0,019 M€	3,218 M€	
Crédits reportés 2023			8,023 M€	
Taux de réalisation 2022	97,04%		28,12%	0,00%

En fonctionnement, les dépenses réalisées (0,950 M€) correspondent à l'entretien des parcs d'activité dont :

- parc d'activités Pôle 45 (Guettes, Champ Rouge, Varannes, Vergers notamment) (0,226 M€),
- parc technologique Orléans-Charbonnière ZAC2 et ZAC3 (0,208 M€),
- parc d'activités de La Saussaye (0,152 M€),
- parc des Châtelliers (0,066 M€),
- parc d'activités ADELIS (0,051 M€),
- parc d'activités du Moulin (0,044 M€),
- parc d'activités Les Aulnaies/ Les Provinces (0,040 M€),
- parc d'activités des Foulons (0,020 M€),
- parc d'activités de la Guignardièrre (0,026 M€),
- parc d'activités de La Source/ Buffon (0,024 M€),
- parc d'activités des Vallées et petits champs des vallées (0,021 M€),
- parc d'activités de Montaran/des Bicharderies (0,020 M€),
- parc d'activités de Melleray/Cornay (0,010 M€),
- parc d'activités des Montées (0,010 M€).

En investissement, les dépenses réalisées (3,218 M€) concernent des travaux de voirie au sein des parcs dont :

- parc d'activités d'ADELIS, rue de la Mouchetièrre (1,078 M€),
- parc d'activités et rue du Champ rouge (1,062 M€),
- parc d'activités des Châtelliers - requalification rues Gustave Eiffel et des Frères Lumière (0,865 M€),
- parc d'activités de La Saussaye (Extension) - Etudes (0,052 M€),
- parc d'activités des Provinces (0,047 M€),
- parc d'activités La Source - requalification de l'avenue Buffon (0,043 M€),
- parc d'activités des Aulnaies (0,029 M€),
- parc d'activités Pôle 45 - requalification rue Sables de Sary (0,014 M€),
- parc d'activités de Montaran - requalification rues de Montaran et Marais (0,012 M€).

b-2) PARC TECHNOLOGIQUE D'ORLEANS CHARBONNIERE - BUDGET ANNEXE (HT)

Hérité de l'ancien District de l'Est Orléanais, ce budget annexe comptabilise les montants hors taxes de recettes et dépenses relatives à l'activité d'aménagement développée en régie, sur le Parc Technologique d'Orléans Charbonnière, première ZAC reconnue d'intérêt communautaire.

Conformément à la règle de comptabilisation des stocks de terrains aménagés, l'ensemble des dépenses d'acquisition de terrains et de travaux de viabilisation est retracé en section de fonctionnement ; la section d'investissement ne comprend que des mouvements d'ordre budgétaire à l'exception des dépenses et recettes liées aux emprunts.

Il convient de rappeler que les dépenses liées à l'entretien du Parc Technologique Orléans-Charbonnière sont comptabilisées dans le budget principal.

➤ **Résultats du budget annexe**

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2021	CA/CFU 2022
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-5,317 M€	-1,134 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	5,317 M€	1,134 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	0,000 M€	0,000 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	1,178 M€	1,178 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	1,178 M€	1,178 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-4,135 M€	-0,814 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3,509 M€	0,979 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	-0,626 M€	0,164 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	-1,211 M€	-1,837 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	-1,837 M€	-1,672 M€
2/ REPORTS EN N+1	CA 2021	CA/CFU 2022
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REPORTEES EN N+1	-0,137 M€	-0,092 M€
RECETTES FONCTIONNEMENT REPORTEES EN N+1	0,873 M€	0,360 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTEES EN N+1	0,000 M€	0,226 M€
SOLDE DES REPORTS	0,736 M€	0,494 M€
3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2021	CA/CFU 2022
RESULTATS A REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	1,178 M€	1,178 M€

En fonctionnement, le total des recettes s'élève à 1,134 M€ pour un total de dépenses de 1,134 M€. Le résultat courant de fonctionnement de l'exercice est à l'équilibre. Après reprise de l'excédent de fonctionnement de 2021 (1,178 M€), l'exercice se solde par un excédent cumulé de 1,178 M€.

En investissement, le total des recettes s'élève à 0,979 M€ pour 0,814 M€ de dépenses, aboutissant à un résultat courant bénéficiaire de 0,164 M€. Après reprise du résultat antérieur 2021 de - 1,837 M€, le déficit cumulé d'investissement s'établit à 1,672 M€.

Les reports de crédits de fonctionnement s'élèvent à 0,092 M€ en dépenses et à 0,360 M€ en recettes.

Les reports de crédits d'investissement s'élèvent à 0,226 M€ en recettes.

➤ **Recettes de fonctionnement**

Recettes en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Restes à réaliser
(1) Recettes réelles	1,262 M€	0,856 M€	0,360 M€
. Cessions de terrains	1,257 M€	0,856 M€	0,360 M€
. Autres produits de gestion	0,005 M€	0,000 M€	
(2) Recettes d'ordre	1,708 M€	0,278 M€	
(3) Résultat reporté N-1	1,178 M€		
Total recettes de l'exercice	4,149 M€	1,134 M€	0,360 M€

Des cessions de terrains ont été réalisées au sein des ZAC 3 et ZAC 4 (0,85 M€).

Les autres recettes comptabilisées concernent des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (0,278 M€).

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Dépenses en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Restes à réaliser
(1) Dépenses réelles	0,827 M€	0,123 M€	0,092 M€
. Etudes, acquisitions, travaux	0,772 M€	0,092 M€	0,092 M€
. Autres charges de gestion	0,005 M€	0,000 M€	
. Charges financières	0,050 M€	0,031 M€	
(2) Dépenses d'ordre	3,322 M€	1,010 M€	
(3) Résultat reporté N-1			
Total dépenses de l'exercice	4,149 M€	1,134 M€	0,092 M€

Les dépenses réalisées en 2022 (0,092 M€) correspondent essentiellement aux travaux liés à la desserte de l'îlot des Sables (0,047 M€) et aux frais de géomètre (0,023 M€).

Les autres dépenses concernent les frais financiers (0,031 M€) et des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (1,010 M€).

➤ **Section d'investissement**

En dehors du remboursement du capital des emprunts (0,568 M€), les dépenses et recettes comptabilisées en investissement sont exclusivement constituées d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Dépenses en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Restes à réaliser
(1) Dépenses réelles	0,585 M€	0,568 M€	0,000 M€
. Rembst du capital des emprunts	0,585 M€	0,568 M€	
(2) Dépenses d'ordre	1,654 M€	0,247 M€	
(3) Résultat reporté N-1	1,837 M€		
Total dépenses de l'exercice	4,076 M€	0,814 M€	0,000 M€

Recettes en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Restes à réaliser
(1) Recettes réelles	0,808 M€	0,000 M€	0,226 M€
. Emprunts mobilisés	0,808 M€	0,000 M€	0,226 M€
(2) Recettes d'ordre	3,267 M€	0,979 M€	
(3) Résultat reporté N-1			
Total dépenses de l'exercice	4,076 M€	0,979 M€	0,226 M€

➤ **Emprunt, évolution de l'encours de dette :**

En 2022, aucun emprunt nouveau n'a été souscrit. L'encours de dette du budget annexe s'établit à 4,613 M€.

b-3) ZAC EN REGIE - BUDGET ANNEXE (HT)

Le choix d'aménager en régie les Parcs d'Activités de La Saussaye au Sud, et du Parc Technologique d'Orléans Charbonnière à l'Est, a conduit l'AggIO à créer deux budgets annexes spécifiques, assujettis de plein droit au régime général de la TVA.

Conformément à la règle, les dépenses d'acquisition de terrains et de travaux de viabilisation sont comptabilisées en section de fonctionnement. Hormis les dépenses et recettes liées aux emprunts, les sections d'investissement ne comprennent que des mouvements d'ordre budgétaire.

➤ **Résultats du budget annexe**

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2021	CA/CFU 2022
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-0,087 M€	-3,378 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0,329 M€	3,378 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	0,243 M€	0,000 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	1,695 M€	1,937 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	1,937 M€	1,937 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-0,083 M€	-3,303 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,045 M€	1,727 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	-0,038 M€	-1,577 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	1,735 M€	1,697 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	1,697 M€	0,121 M€
2/ REPORTS EN N+1	CA 2021	CA/CFU 2022
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REPORTEES EN N+1	-0,542 M€	-0,025 M€
RECETTES FONCTIONNEMENT REPORTEES EN N+1	0,623 M€	0,606 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTEES EN N+1	0,000 M€	0,000 M€
SOLDE DES REPORTS	0,081 M€	0,581 M€
3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2021	CA/CFU 2022
RESULTATS A REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	1,937 M€	1,937 M€

En fonctionnement, le montant total des recettes s'élève à 3,378 M€ pour un total de dépenses de 3,378 M€, aboutissant à un résultat courant de fonctionnement équilibré. Après reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 (1,937 M€), l'exercice se solde par un excédent de 1,937 M€.

En investissement, le montant total des recettes s'élève à 1,727 M€ pour 3,303 M€ de dépenses aboutissant à un résultat courant déficitaire de 1,577 M€. Après reprise du résultat antérieur (1,697 M€), l'excédent cumulé d'investissement s'établit à 0,121 M€.

Les reports de crédits de fonctionnement s'élèvent à 0,025 M€ en dépenses et à 0,606 M€ en recettes.

➤ **Recettes de fonctionnement**

Recettes en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Restes à réaliser
(1) Recettes réelles	0,753 M€	0,075 M€	0,606 M€
. Cessions de terrains	0,753 M€	0,075 M€	0,606 M€
. Participations reçues			
. Autres produits de gestion	0,000 M€	0,000 M€	
(2) Recettes d'ordre	8,800 M€	3,303 M€	
(3) Résultat reporté N-1	1,937 M€		
Total recettes de l'exercice	11,490 M€	3,378 M€	0,606 M€

En 2022, un terrain a été cédé à la SCI Les Joncs (0,075 M€).

Les recettes d'ordre (3,303 M€) concernent des opérations de gestion des stocks de terrains.

➤ **Dépenses de fonctionnement**

En 2022, les dépenses réalisées (1,652 M€) correspondent à l'annuité versée à l'EPFLI pour l'acquisition du site appartenant anciennement à l'entreprise SCA (1,108 M€) ainsi qu'au dévoiement de la canalisation de gaz dans le cadre de l'extension du parc de la Saussaye (0,530 M€).

Dépenses en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Restes à réaliser
(1) Dépenses réelles	4,388 M€	1,652 M€	0,025 M€
. Etudes, acquisitions, travaux	4,388 M€	1,652 M€	0,025 M€
. Autres charges de gestion	0,000 M€	0,000 M€	
(2) Dépenses d'ordre	7,102 M€	1,727 M€	
(3) Résultat reporté N-1			
Total dépenses de l'exercice	11,490 M€	3,378 M€	0,025 M€

Les dépenses d'ordre (1,727 M€) concernent des opérations de gestion des stocks de terrains.

➤ **Section d'investissement**

Les dépenses et recettes du budget annexe sont exclusivement constituées d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Dépenses en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Restes à réaliser
(1) Dépenses réelles	0,000 M€	0,000 M€	
. Rembst du capital des emprunts			
(2) Dépenses d'ordre	8,800 M€	3,303 M€	
(3) Résultat reporté N-1			
Total dépenses de l'exercice	8,800 M€	3,303 M€	

Recettes en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Restes à réaliser
(1) Recettes réelles	0,000 M€	0,000 M€	
. Emprunts mobilisés	0,000 M€	0,000 M€	
(2) Recettes d'ordre	7,102 M€	1,727 M€	
(3) Résultat reporté N-1	1,697 M€		
Total dépenses de l'exercice	8,800 M€	1,727 M€	0,000 M€

➤ **Emprunt, évolution de l'encours de dette du budget annexe :**

Le budget annexe ne présente aucun endettement.

c. Soutien aux commerces de proximité

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,149 M€		0,140 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2022	0,151 M€		0,996 M€	0,147 M€
Montant CA/CFU 2022	0,083 M€	-0,009 M€	0,306 M€	
Crédits reportés 2023			0,858 M€	0,147 M€
Taux de réalisation 2022	54,97%		30,72%	

En dépenses de fonctionnement (0,083 M€), les réalisations ont concerné principalement :

- les 10 journées de gratuité du centre de conférence (0,036 M€),
- la participation à l'opération Vitaville (0,018 M€),
- la subvention de fonctionnement à l'AMAO (0,012 M€),
- la présence d'Orléans Métropole au Salon de la Franchise (0,010 M€),
- diverses adhésions (0,003 M€).

Le budget d'investissement (0,306 M€) permet à la Métropole de conduire des actions propres dans le domaine commercial :

- centre commercial Bolière (0,240 M€),
- mise en place de mobilier de signalétique aux abords de centres commerciaux (0,044 M€),
- fonds d'aide aux TPE (0,022 M€).

D. Numérique et système d'information géographique (budget principal)

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	1,532 M€	0,025 M€	0,893 M€	
Crédits consommables 2022	1,515 M€	0,073 M€	1,465 M€	0,075 M€
Montant CA/CFU 2022	1,246 M€	0,089 M€	0,667 M€	0,075 M€
Crédits reportés 2023			0,949 M€	
Taux de réalisation 2022	82,24%	121,92%	45,53%	100,00%

➤ **Numérique**

Les dépenses de fonctionnement (1,217 M€) correspondent essentiellement à la subvention d'équilibre versée au budget annexe Pépinières au titre du LAB'O et de l'Agreen LAB'O (1,086 M€ pour ces deux équipements), à l'opération « Ma ville plus facile » (0,098 M€) qui vise à lutter contre l'exclusion numérique et promouvoir le développement de la Smartcity ainsi qu' à la subvention octroyée à Digital Loire Valley (0,020 M€).

Les dépenses d'investissement (0,324 M€) correspondent essentiellement au titre du fonds d'investissement numérique (0,200 M€), ainsi que 0,123 M€ de subventions d'équilibre versée au budget annexe pour le Lab'O.

➤ **Système d'Information Géographique**

Les dépenses de fonctionnement (0,029 M€) concernent la maintenance de logiciels.

En investissement (0,343 M€), les dépenses concernent essentiellement le développement des outils SIG MAP'O, le renouvellement des vues immersives 3D sur la totalité des rues de la Métropole (0,206 M€), l'acquisition de licences SIG métier, des frais d'études et d'accompagnement dans le cadre du programme 360 d'ESRI (0,033 M€) et la création de plusieurs référentiels géographiques couvrant le territoire métropolitain avec notamment l'acquisition d'un orthophotoplan de grande précision en partenariat avec Enedis (0,025 M€) et l'actualisation du référentiel à très grande échelle (0,013 M€).

E. Emploi

Au titre de la compétence emploi, Orléans Métropole développe des services à destination des entreprises afin de répondre à leurs besoins de ressources humaines. Pour ce faire, des actions, en partenariat avec les différents acteurs (Education nationale, formation professionnelle, université et grandes écoles, services publics de l'Etat, services de l'Etat..) sont menées en direction des différents publics (scolaires, stagiaires de la formation, étudiants, apprentis). En complément, Orléans Métropole soutient les associations favorisant l'accès rapide et durable à l'emploi des chercheurs d'emploi.

a) La politique de l'emploi et de l'insertion

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	1,446 M€	0,050 M€	1,225 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2022	1,506 M€	0,096 M€	1,306 M€	0,000 M€
Montant CA/CFU 2022	1,224 M€	0,057 M€	0,103 M€	1,100 M€
Crédits reportés 2022	0,000 M€	0,000 M€	1,176 M€	0,000 M€
Taux de réalisation 2022	81,27%	59,27%	7,89%	

En fonctionnement, les dépenses réalisées (1,224 M€) correspondent principalement à la subvention d'équilibre versée au budget annexe CFA et aux subventions versées aux associations pour leurs actions en faveur des personnes en recherche active d'emploi : régies de quartier, Mission locale, entreprises d'insertion, Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans, Ecole de la deuxième chance.

Les recettes sont quant à elles constituées du remboursement de la mise à disposition d'un agent métropolitain à l'association Maison de l'Emploi (0,057 M€).

Les dépenses d'investissement correspondent à des aides octroyées à des associations intervenant dans le champ de l'insertion pour l'acquisition de matériels (0,103 M€). En 2022, 15 associations et entreprises d'insertion ont bénéficié d'un soutien pour la mise en place ou du développement de leurs activités.

Les recettes d'investissement concernent une subvention de la Région (1,100 M€) dans le cadre des travaux de la résidence des apprentis.

b) Le budget annexe Centre de formation d'apprentis

Le CFA a pour mission de développer une offre de formation en lien avec le secteur économique du bassin d'emploi dans le cadre de la réforme de l'apprentissage avec un financement par des Opérateurs de Compétences (OPCO) et non plus par la Région.

Malgré le contexte sanitaire incertain (premier semestre 2022), avec un impact sur le recrutement d'apprentis par les entreprises, le budget 2022 a permis de poursuivre le développement de nouvelles formations en septembre 2022, dans les métiers du commerce (Titre Professionnel Bac +2 Gestionnaire des Unités Commerciales) et du droit (BTS Collaborateur Juriste Notarial). Cela a complété notre offre de formation dans les métiers du commerce-vente (du CAP au Bachelor) et du juridique (BTS Professions Immobilières et BTS CJN).

Le CFA a pu poursuivre l'évolution de son offre de formation par l'action des développeurs, avec des recettes importantes liées à la formation continue. Depuis 2021, un responsable communication renforce le pôle commercial du CFA afin d'affronter la concurrence induite par la réforme de l'apprentissage de 2018.

Les résultats sont au rendez-vous avec une augmentation des effectifs à la rentrée de septembre 2022 de 7,4% et près de 16% sur deux ans.

➤ Résultats du budget annexe

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2021	CA/CFU 2022
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-3,697 M€	-3,918 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	3,707 M€	3,985 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	0,010 M€	0,067 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	0,146 M€	0,155 M€
RESULTAT GLOBAL CUMUL DE FONCTIONNEMENT	0,155 M€	0,223 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-0,195 M€	-0,230 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,280 M€	0,174 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	0,086 M€	-0,056 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	0,011 M€	0,096 M€
RESULTAT GLOBAL CUMUL D'INVESTISSEMENT	0,096 M€	0,040 M€
2/ REPORTS EN N+1	CA 2021	CA/CFU 2022
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	-0,109 M€	-0,163 M€
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	0,034 M€	0,043 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTEES EN N+1	0,000 M€	0,000 M€
SOLDE DES REPORTS	-0,075 M€	-0,119 M€
3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2021	CA/CFU 2022
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTEE EN INVEST.	0,000 M€	0,079 M€
RESULTATS A REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	0,155 M€	0,143 M€

En fonctionnement, le total des recettes de l'exercice s'élève à 3,985 M€ pour 3,918 M€ de dépenses, induisant un excédent de fonctionnement de 0,067 M€ et un excédent de 0,223 M€ après reprise du résultat 2021 de 0,155 M€.

En investissement, le total des recettes s'élève à 0,174 M€ pour 0,230 M€ de dépenses. Après reprise de l'excédent antérieur (0,096 M€), la section d'investissement présente un excédent de 0,040 M€.

Les reports de crédits d'investissement s'élèvent à 0,163 M€ en dépenses et 0,043 M€ en recettes. Dans ce contexte, le résultat final d'investissement fait apparaître un besoin d'affectation de 0,079 M€, à prélever sur le résultat de fonctionnement.

Dans ces conditions, le résultat disponible à reprendre en section de fonctionnement sur l'exercice 2022 s'élève à 0,143 M€.

➤ **Recettes de fonctionnement**

en M€	Budget 2022	CA/CFU 2022	CA 2021
Subventions d'exploitation	4,139 M€	3,843 M€	3,573 M€
- dont subvention de la Région Centre	0,015 M€	0,000 M€	0,037 M€
- dont subvention du budget principal	0,605 M€	0,375 M€	0,700 M€
- dont subvention OPCO	3,443 M€	3,318 M€	2,722 M€
- dont autres subventions	0,076 M€	0,150 M€	0,114 M€
Produits des services	0,075 M€	0,070 M€	0,044 M€
Autres produits	0,153 M€	0,057 M€	0,074 M€
Produits exceptionnels	0,000 M€	0,003 M€	0,000 M€
sous-total recettes réelles	4,367 M€	3,973 M€	3,690 M€
sous-total recettes d'ordre	0,038 M€	0,012 M€	0,017 M€
Résultat reporté N-1	0,155 M€		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	4,561 M€	3,985 M€	3,707 M€

Depuis la mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage au 1er janvier 2020, le fonctionnement du CFA est financé principalement par des subventions des OPCO (Opérateurs de Compétences pour les formations en apprentissage jusque-là financées par la Région) (3,318 M€), par une subvention d'équilibre du budget principal de 0,375 M€ (en diminution) et par les recettes de la formation continue (0,110 M€).

La subvention des OPCO dépend des effectifs constatés chaque mois, par niveau de formation. On peut noter une nette progression de cette recette (+ 22 %).

Les recettes générées par la formation continue (hors apprentissage) représentent une part non négligeable des recettes en raison du nombre important d'adultes en formation.

En conséquence, les recettes réelles ont progressé de 0,283 M€ cette année, soit +7,7 %.

➤ **Dépenses de fonctionnement**

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste une ligne directrice.

en M€	Budget 2022	CA/CFU 2022	CA 2021
Charges à caractère général	0,693 M€	0,530 M€	0,578 M€
Charges de personnel	3,077 M€	2,872 M€	2,763 M€
Autres charges de gestion courante	0,426 M€	0,367 M€	0,202 M€
Charges financières	0,015 M€	0,008 M€	0,008 M€
Charges exceptionnelles	0,002 M€	0,002 M€	0,050 M€
sous-total dépenses réelles	4,212 M€	3,779 M€	3,602 M€
sous-total dépenses d'ordre	0,349 M€	0,139 M€	0,095 M€
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	4,561 M€	3,918 M€	3,697 M€

Même avec l'augmentation des effectifs d'apprentis et la création de deux nouvelles sections (BTS Collaborateur Juriste Notarial et Titre Professionnel Bac +2 Gestionnaire des Unités Commerciales) les frais de personnel (2,872 M€) ont pu être maîtrisés : ils s'inscrivent en légère progression par rapport à 2021, mais en baisse à iso structure, et respectent le budget prévisionnel.

Enfin, les charges à caractère général du CFA (0,530 M€) s'inscrivent en baisse en raison de la gestion raisonnée des bâtiments et autres postes de dépenses (annulation du projet Trans Europe Centre en raison de la situation sanitaire instable). Il n'en est pas de même pour les autres charges de gestion courante (0,367 M€) qui ont augmenté (aide au permis de conduire que nous récupérons intégralement en recettes, participation au déficit de la résidence des apprentis, participation aux frais de structure d'Orléans Métropole).

➤ **Dépenses d'investissement**

en M€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement	0,954 M€	0,178 M€	0,163 M€
Capital de la dette	0,063 M€	0,040 M€	
sous-total dépenses réelles	1,017 M€	0,218 M€	0,163 M€
sous-total dépenses d'ordre	0,073 M€	0,012 M€	
Résultat reporté N-1			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1,090 M€	0,230 M€	0,163 M€

En 2022, les dépenses d'équipement réalisées (0,178 M€) concernent essentiellement l'acquisition de mobiliers et de matériel pédagogique et informatique (équipement du magasin pédagogique en CAP Employé Polyvalent de Commerce, un ensemble pneumatique pour les BTS FED, ...).

Des frais d'AMO sont également à noter, ils ont permis de préparer les futurs travaux de réhabilitation légère du CFA.

Les dépenses liées au projet de restructuration des locaux ont été reportées sur 2023.

Le remboursement du capital de la dette a représenté un montant de 0,040 M€ sur l'exercice 2022.

➤ **Recettes d'investissement**

en M€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Restes à réaliser
Subventions reçues	0,469 M€	0,009 M€	0,017 M€
FCTVA	0,107 M€	0,026 M€	0,026 M€
Emprunts et dettes assimilées	0,000 M€	0,000 M€	
Avance sur marché	0,035 M€	0,000 M€	
sous-total recettes réelles	0,611 M€	0,035 M€	0,043 M€
sous-total recettes d'ordre	0,384 M€	0,139 M€	0,000 M€
Affectation résultat N-1	0,000 M€	0,000 M€	
Résultat reporté N-1	0,096 M€		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1,090 M€	0,174 M€	0,043 M€

Les subventions d'équipement reçues (0,009 M€) concernent les dépenses de mobiliers et matériel pédagogique financées par la Région Centre Val de Loire et par les OPCO.

Une somme de 0,026 M€ a été perçue au titre du FCTVA 2022 et aucun emprunt n'a été mobilisé en 2022.

➤ **Emprunt, évolution de l'encours de dette et capacité d'autofinancement :**

L'encours de dette du budget annexe CFA s'élève à 0,535 M€ au 31/12/2022.

BUDGET CFA	CA 2021	CA/CFU 2022	Evol
Recettes courantes de fonctionnement	3,690 M€	3,973 M€	0,283 M€
- Dépenses courantes de gestion	3,543 M€	3,769 M€	0,225 M€
Epargne de gestion	0,147 M€	0,204 M€	0,058 M€
- Intérêts	0,008 M€	0,008 M€	0,000 M€
- Charges exceptionnelles	0,050 M€	0,002 M€	-0,049 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)		0,000 M€	0,000 M€
Epargne brute	0,088 M€	0,195 M€	0,106 M€
- Remboursement de capital	0,040 M€	0,040 M€	0,000 M€
Epargne nette	0,048 M€	0,155 M€	0,106 M€

La capacité d'autofinancement, qui correspond à la part des recettes de fonctionnement qui peut être affectée au financement des investissements de l'exercice, s'établit à 0,155 M€.

F. Enseignement supérieur – Recherche – Transferts de technologies – Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD)

Le développement de l'enseignement supérieur est un axe stratégique pour l'attractivité d'Orléans Métropole, notamment le développement de l'offre universitaire et d'enseignement supérieur avec l'implantation de nouvelles formations.

Trois grandes écoles ont été retenues suite à l'AMI de 2018. Elles s'installent progressivement sur le territoire :

- L'Institut Supérieur de Commerce de Paris (ISC Paris) qui s'est installé dès septembre 2019 dans les locaux rénovés pour partie de l'ancien collège Anatole BAILLY (700 étudiants prévus à l'horizon 2028),
- AgroParisTech qui propose une chaire de recherche en cosmétique et pharmacopée depuis mars 2022 sur le campus universitaire de La Source dans les locaux du centre d'innovation acquis en mars 2020,
- L'Ecole Spéciale des Travaux Publics de Paris (ESTP) qui s'installera sur la ZAC Carmes Madeleine en septembre 2023 (360 étudiants à terme) avec l'acquisition des locaux fin 2020.

L'année 2022 est également marquée par le travail d'implantation sur la ZAC Carmes Madeleine d'un campus universitaire qui accueillera la composante Droit Economie Gestion de l'Université (environ 4 000 étudiants en 2024/2025). Ce dossier est maintenant validé tant dans sa phase financière (accord des partenaires financiers Etat - Région - Département - Métropole) qu'opérationnelle (validation du dossier d'expertise Etat - Rectorat). Le concours de Maîtrise d'œuvre a permis de désigner en septembre 2021 le lauréat (l'entreprise AAVP ARCHITECTURE VINCENT PARREIRA). L'année 2022 a permis la préparation et validation de la phase Avant-Projet Sommaire.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	7,803 M€	0,502 M€	3,985 M€	1,147 M€
Crédits consommables 2022	7,807 M€	0,511 M€	101,097 M€	40,565 M€
Montant CA/CFU 2022	7,549 M€	0,620 M€	12,597 M€	1,876 M€
Crédits reportés 2023			96,611 M€	39,418 M€
Taux de réalisation 2022	96,70%	121,33%	12,46%	4,62%

a) L'enseignement supérieur, la recherche, les transferts de technologies

a-1) ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	3,043 M€	0,000 M€	3,460 M€	1,147 M€
Crédits consommables 2022	2,989 M€	0,001 M€	95,007 M€	40,493 M€
Montant CA/CFU 2022	2,778 M€	0,001 M€	11,652 M€	1,805 M€
Crédits reportés 2023			91,548 M€	39,347 M€
Taux de réalisation 2022	92,94%	100,00%	12,26%	4,46%

En fonctionnement, les dépenses réalisées (2,778 M€) correspondent notamment :

- aux subventions de fonctionnement attribuées à ISC (1,340 M€), AgroParisTech (1,107 M€),
- aux subventions versées au Studium (0,063 M€), et à diverses manifestations,
- à l'Université pour la Graduate School (0,100 M€),
- à la vie étudiante (0,002 M€), à la communication et participation aux salons de l'Etudiant (0,062 M€) et l'organisation de la JANE et de la NEM 2022 (0,037 M€),
- Orléans Métropole adhère depuis 2015 à l'association des Villes Universitaires de France (0,002 M€).

En investissement, les dépenses (11,652 M€) ont concerné

- les travaux de l'université porte Madeleine (5,172 M€),
- les travaux pour l'accueil d'ESTP (2,046 M€).

- les travaux et investissements pour l'accueil d'AgroParisTech (2,035 M€ et 0,500 M€),
- la poursuite des travaux de réhabilitation du collège Bailly et des investissements mobiliers pour l'accueil d'ISC (1,268 M€ et 0,180 M€),

Les recettes d'investissement (1,805 M€) correspondent principalement à une subvention complémentaire du CPER pour le projet universitaire de 1,050 M€, de dotations de solidarité pour l'investissement locatif de l'état pour 0,650 M€.

a-2) TRANSFERT DE TECHNOLOGIE – INNOVATION

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	1,700 M€		0,060 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2022	1,745 M€	0,007 M€	5,514 M€	0,071 M€
Montant CA/CFU 2022	1,736 M€	0,106 M€	0,651 M€	0,071 M€
Crédits reportés 2023			5,003 M€	0,071 M€
Taux de réalisation 2022	99,48%	1 514,29%	11,81%	100,00%

En fonctionnement, les dépenses réalisées (1,736 M€) concernent essentiellement la subvention à Orléans Val de Loire Technopole (1,312 M€ dont 0,050 M€ pour le programme SAXO), les subventions apportées aux clusters NEKOE (0,100 M€) et AGREENTECH VALLEY (0,060 M€), les subventions versées aux pôles de compétitivité DREAM, S2E2 et COSMETIC VALLEY (0,118 M€), la subvention au budget annexe pépinières (0,126 M€) avec la mise en exploitation de l'accélérateur d'entreprises AGREEN LAB'O à la fin du mois d'octobre en 2021.

En investissement, les principales dépenses réalisées en 2022 (0,651 M€) concernent les subventions versées dans le cadre du fonds ARD (0,246 M€) ainsi que les avances versées à la SEMDO dans le cadre de la concession d'aménagement AgreeenTech (0,309 M€).

La dépense inscrite au budget 2022 mais non réalisée (0,060 M€) concerne le fonds de concours pour les serres de l'Université, projet qui ne s'est finalement pas concrétisé.

En recettes, 0,071 M€ ont été perçus au titre du solde de la subvention du Département pour l'aménagement du campus Xavier Beulin.

b) L'Ecole Supérieure d'Art et de Design

L'ÉSAD, Ecole Supérieure d'Art et Design forme plus de 300 étudiants pour des Licences et Masters et désormais une classe préparatoire. Cette école mène de nombreuses actions en lien avec d'autres partenaires du territoire. Elle est membre d'Orléans Grand Campus.

Elle favorise une insertion professionnelle des étudiants, transmetteurs de création contemporaine pour les entreprises et véritables potentiels d'innovation pour la Métropole.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	3,060 M€	0,502 M€	0,465 M€	
Crédits consommables 2022	3,072 M€	0,502 M€	0,576 M€	
Montant CA/CFU 2022	3,036 M€	0,513 M€	0,294 M€	
Crédits reportés 2023			0,060 M€	
Taux de réalisation 2022	98,83%	102,12%	51,04%	

En fonctionnement, Orléans Métropole a versé une subvention de fonctionnement à l'ESAD de 2,970 M€ et a perçu des loyers pour 0,474 M€ et un remboursement de charges (0,038 M€). S'ajoutent des dépenses d'entretien et de chauffage (0,025 M€), la location de bâtiments modulaires pour faire face à l'augmentation des effectifs (0,041 M€).

En investissement, 0,294 M€ ont été dédiés à la subvention annuelle d'équipement (0,085 M€) et la réalisation de travaux (0,209 M€).

G. L'agriculture péri-urbaine,

L'agriculture fait partie des richesses économiques de notre territoire entre Beauce et Sologne, de nombreux secteurs doivent être encouragés, qu'il s'agisse des activités maraîchères ou végétales.

a) L'agriculture (Budget principal)

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,181 M€		0,260 M€	
Crédits consommables 2022	0,189 M€		1,138 M€	
Montant CA/CFU 2022	0,185 M€		0,096 M€	
Crédits reportés 2023			0,171 M€	
Taux de réalisation 2022	97,88%		8,44%	

En fonctionnement (0,185 M€), les dépenses correspondent aux subventions versées (0,040 M€), au coût de mise à disposition d'agents de la Chambre d'agriculture (0,044 M€), à des actions de communication en lien avec la charte agricole (0,013 M€), à l'adhésion au service de veille foncière Vigifoncier pour le compte des 22 communes d'Orléans Métropole (0,012 M€), à la taxe foncière du marché de gros (0,010 M€), l'entretien des terres de la ferme des Cassines (0,005 M€) et au soutien de l'événement organisé par Open Agrifood (0,004 M€).

Les dépenses de fonctionnement liées à la troisième édition des Jardins Ephémères (0,057 M€) sont réparties de la façon suivante : communication (0,026 M€), entretien des jardins (0,010 M€), prix pour les lauréats (0,021 M€).

En investissement (0,096 M€), les dépenses correspondent au versement des annuités à l'EPFLI pour l'acquisition de terres destinées à accueillir de futures activités agricoles (0,029 M€), aux actions liées à un appel à projets pour le développement de l'agriculture péri-urbaine dans les communes de la métropole (0,024 M€), au renouvellement de la signalétique du Pavillon des producteurs (0,022 M€) ainsi que celles des zones agricoles de Cornay et Melleray (0,011 M€), au financement des végétaux nécessaires à la création des jardins éphémères (0,009 M€) et à la poursuite de deux études pour la création d'un magasin de producteurs et d'une plateforme de valorisation des biodéchets (0,002 M€).

b) Le pavillon des producteurs (Budget annexe Marché de gros)

Le pavillon des producteurs a été mis en exploitation en 2008. S'agissant d'un service public à caractère industriel et commercial, les recettes et les dépenses correspondant à la réalisation et à la gestion de l'équipement sont isolées au sein d'un budget annexe appliquant la nomenclature M4.

Résultats du budget annexe

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2021	CA/CFU 2022
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-0,035 M€	-0,032 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0,041 M€	0,040 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	0,006 M€	0,008 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	0,129 M€	0,127 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	0,135 M€	0,135 M€

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-0,026 M€	-0,031 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,024 M€	0,030 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	-0,002 M€	-0,001 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	-0,002 M€	-0,004 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	-0,004 M€	-0,005 M€

2/ REPORTS EN N+1	CA 2021	CA/CFU 2022
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	-0,004 M€	-0,002 M€
SOLDE DES REPORTS	-0,004 M€	-0,002 M€

3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2021	CA/CFU 2022
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTEE EN INVEST.	0,008 M€	0,006 M€
RESULTATS A REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	0,127 M€	0,129 M€

En fonctionnement, le montant total des recettes de l'exercice s'élève à 0,168 M€ pour 0,041 M€ de dépenses, présentant un résultat courant de 0,008 M€. Après reprise de l'excédent de fonctionnement 2021 (0,127 M€), l'excédent disponible avant affectation des résultats s'élève à 0,135 M€.

En investissement, les recettes s'élèvent à 0,030 M€ pour 0,031 M€ de dépenses, faisant apparaître un déficit d'investissement de 0,001 M€. Après reprise du déficit antérieur 2021 (0,004 M€), le résultat final d'investissement fait apparaître un besoin d'affectation de 0,005 M€, à prélever sur le résultat de fonctionnement.

Les reports de crédits d'investissement s'élèvent à 0,002 M€ en dépenses.

Dans ce contexte, le résultat final d'investissement fait apparaître un besoin d'affectation de 0,006 M€, à prélever sur le résultat de fonctionnement.

Dans ces conditions, le résultat disponible à reprendre en section de fonctionnement sur l'exercice 2023 s'élève à 0,129 M€.

➤ **Recettes de fonctionnement**

Recettes en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	CA 2021
(1) Recettes réelles	0,016 M€	0,015 M€	0,015 M€
. Loyers	0,016 M€	0,015 M€	0,015 M€
. Autres recettes	0,001 M€	0,000 M€	0,000 M€
(2) Recettes d'ordre	0,025 M€	0,025 M€	0,025 M€
(3) Résultat reporté N-1	0,127 M€		
Total recettes de l'exercice	0,168 M€	0,040 M€	0,041 M€

Les recettes réelles de fonctionnement réalisées en 2022 sont constituées des loyers perçus des commerçants (0,015 M€).

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Dépenses en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	CA2021
(1) Dépenses réelles	0,017 M€	0,010 M€	0,013 M€
. Charges à caractère général	0,017 M€	0,010 M€	0,012 M€
. Autres charges	0,001 M€	0,000 M€	0,000 M€
(2) Dépenses d'ordre	0,151 M€	0,022 M€	0,022 M€
Total dépenses de l'exercice	0,168 M€	0,032 M€	0,035 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent à l'entretien et aux charges du bâtiment (0,010 M€).

➤ **Dépenses d'investissement**

Dépenses en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Restes à réaliser
(1) Dépenses réelles	0,132 M€	0,005 M€	0,002 M€
. Dépenses d'équipement	0,132 M€	0,005 M€	0,002 M€
(2) Dépenses d'ordre	0,025 M€	0,025 M€	
(3) Résultat reporté N-1	0,004 M€		
Total dépenses de l'exercice	0,161 M€	0,031 M€	0,002 M€

➤ **Recettes d'investissement**

Recettes en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Restes à réaliser
(1) Recettes réelles	0,002 M€	0,000 M€	
. Recettes d'emprunt	0,002 M€	0,000 M€	
(2) Recettes d'ordre	0,151 M€	0,022 M€	
(3) Affectation résultat N-1	0,008 M€	0,008 M€	
Total recettes de l'exercice	0,161 M€	0,030 M€	0,000 M€

➤ **Emprunt, évolution de l'encours de dette et capacité d'autofinancement**

A la demande de la Préfecture, l'emprunt souscrit pour financer le marché de gros a été transféré sur le budget principal en 2013 ; le budget annexe ne comporte plus d'emprunt depuis cette date.

La capacité d'autofinancement correspond à la part des recettes de fonctionnement qui, après paiement des dépenses de gestion et de la charge des emprunts, peut être affectée au financement des investissements de l'exercice.

En 2022, la capacité d'autofinancement du budget annexe s'établit à 0,005 M€.

BUDGET ANNEXE MARCHE DE GROS	CA 2021	CA / CFU 2022	Evol
Recettes courantes de fonctionnement	0,015 M€	0,015 M€	0,000 M€
- Dépenses courantes de gestion	0,012 M€	0,010 M€	-0,002 M€
Epargne de gestion	0,003 M€	0,005 M€	0,002 M€
- Intérêts	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
- Charges exceptionnelles	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
Epargne brute	0,003 M€	0,005 M€	0,002 M€
- Remboursement de capital	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
Epargne nette	0,003 M€	0,005 M€	0,002 M€

H. Tourisme

a) Le renforcement de la promotion du territoire et du tourisme

Au 1er janvier 2017, la compétence « Promotion du Tourisme et gestion des Offices de Tourisme » a été transférée vers l'intercommunalité dans le cadre de la loi NOTRe. Orléans Métropole a confirmé sa volonté de compter parmi les destinations de référence dans le domaine touristique.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	1,629 M€	1,706 M€	0,098 M€	
Crédits consommables 2022	1,646 M€	1,956 M€	0,729 M€	
Montant CA/CFU 2022	1,612 M€	2,222 M€	0,394 M€	
Crédits reportés 2023			0,618 M€	
Taux de réalisation 2022	97,93%	113,60%	54,05%	

L'activité touristique 2022 a été marquée par la sortie progressive de la crise du COVID et un retour à une activité normale à la fin du premier trimestre. Dans sa dynamique, et confirmant sa stratégie de gestion de la pandémie, la Métropole a affiché de très bons résultats de fréquentation à l'été 2022, avec un taux d'occupation de ses hôtels de 76 % (contre 72 % de moyenne régionale) ; ce qui a permis de relancer une filière fortement impactée ses dernières années et de poursuivre la dynamique engagée avant la crise.

En 2022, la Métropole a atteint des chiffres « record » jusque-là et a dépassé ses meilleurs chiffres enregistrés, en 2019, pour sa taxe de séjour, comme pour les recettes de l'Office de Tourisme qui a capitalisé sur sa meilleure exposition place du Martroi, sur la réussite de sa stratégie commerciale, notamment avec la vente en ligne, le développement de ces offres boutique et billetterie, packages et visites « groupe » ou « individuels ». L'ensemble des services voit ses recettes progresser.

En fonctionnement, les recettes de taxe de séjour s'élèvent à 1,64 M€ et la commercialisation de la SPL (0,500 M€) est supérieur à celui de 2019 et 2021, qui représentent les deux années de référence, avec une progression de 27%.

Une recette de 0,066 M€ a également été perçue dans le cadre des loyers des locaux de l'Office de Tourisme.

Ces recettes permettent de financer les actions prévues au contrat de prestations de service passé entre l'Office et la Métropole, ainsi que le financement de cette politique publique.

En 2022, le marché de prestation confié par la Métropole à sa SPL s'établissait à 1,402 M€ et a permis de structurer la reprise de l'activité et surtout de poursuivre les actions de promotion que ce soit en tourisme de loisirs, d'affaires ou E-tourisme.

Les principales actions de la SPL Orléans Val de Loire Tourisme ont été :

- lancement de la première Marque Territoriale Tourisme d'Orléans Métropole : « Destination Orléans Val de Loire »,
- création et lancement du « Club des Ambassadeurs de la Destination » afin de fédérer l'ensemble des acteurs, publics ou privés, dans une démarche proactive,
- lancement d'une grande campagne de promotion nationale et internationale (Paris, Londres, Bruxelles, Amsterdam et Allemagne) en affichage et en digital,
- participation de la Métropole aux grands salons nationaux et internationaux du tourisme de loisirs et d'affaires, notamment pour continuer à commercialiser CO'MET et l'ensemble des sites MICE du territoire,
- poursuite du développement de notre stratégie cyclotourisme avec la mise en œuvre d'actions concrètes, comme le partenariat avec les « Vélos Verts » et la mise à disposition de vélos à l'office de tourisme pour leurs clients arrivant en gare,
- développement de grosses opérations de promotion « tourisme d'affaires » créées et organisées « en propre » telles qu'Event Pr'O, la Loire se met en Seine ou bien encore « Co'Met passe par Paris »,
- suivi et accompagnement par le Bureau des congrès « Orléans Convention » des organisateurs de congrès et séminaires sur notre territoire (du cahier des charges jusqu'à la réussite de l'événement),
- poursuite des opérations digitales ou presse dites « d'influence »,
- refonte intégrale de la documentation papier et digitale afin d'intégrer les mises à jour et la nouvelle marque territoriale tourisme,
- poursuite du développement des partenariats avec plus de 240 structures partenaires (hôtels, restaurants, commerces, équipements touristiques ...) et l'animation de ce réseau,
- poursuite de la mise en place de visites sur Orléans et dans la Métropole (Combleux, Chécly, le Street art ...),
- développement des offres City Pass avec notamment un partenariat avec Chambord,
- mise en place et signature d'un accord de partenariat historique avec Tours Val de Loire Tourisme.

La Métropole a également contribué au renforcement de cette politique en réalisant diverses actions (0,209 M€) :

- Adhésion aux différents labels et organismes touristiques,
- Obtention du label « Territoire Vélo »,
- Une grande campagne de promotion nationale et européenne tournée vers les pays depuis lesquels les touristes pouvaient à nouveau revenir vers notre destination : Angleterre, Allemagne, Pays Bas...
- La création d'un carnet de voyage « Orléans, sa Métropole et ses pépites locales ».

En investissement, les dépenses (0,394M€) correspondent essentiellement à :

- fin des travaux de l'Office du Tourisme Place du Martroi (0,141 M€)
- réalisation de la seconde partie des travaux de l'aire d'accueil des autocars touristiques de la métropole sur le mail Alexandre Martin, avec l'installation d'une structure pour les chauffeurs (0,135 M€),
- mise en œuvre de la future signalétique touristique et patrimoniale de la Métropole, dont les premières implantations sont prévues à l'été 2023 (0,079 M€),
- création d'une nouvelle signalétique touristique sur les bords du Loiret à Combles « le Parcours des marinières » qui a été inaugurée en avril 2022, et le lancement de projets de signalétique touristique à la Chapelle St Mesmin et Bou,
- réparation d'une passerelle sur les bords du Loiret à Olivet (0,027 M€)
- développement de l'application touristique « Destination Orléans » (0,001 M€)

b) Le Budget Annexe du Parc Floral

Le Parc Floral, labellisé « jardin remarquable » pour son intérêt culturel, botanique et esthétique, constitue à la fois un site touristique contribuant au rayonnement du territoire et un espace naturel vert de proximité (comportant notamment une dimension préservation et expérimentation botanique), il est devenu de compétence métropolitaine depuis le 1^{er} janvier 2018.

Historiquement cofinancé par le Département du Loiret, il a connu le désengagement progressif du Département avec un premier impact sur le budget 2019, jusqu'à un désengagement total à compter du 1^{er} janvier 2020.

Site le plus fréquenté du Loiret et vitrine de l'excellence végétale et horticole de notre territoire, le Parc Floral de La Source figure parmi les sites reconnus d'envergure métropolitaine. Il a à cœur de sans cesse se renouveler et voit chaque année fleurir de nouveaux jardins thématiques. Le Parc Floral programme chaque année des animations pour le grand public : Salon des Arts du Jardin, Fête de l'Automne, week-end thématiques, conférences, spectacles nocturnes, spectacles jeune public et ateliers pédagogiques pour les scolaires et centres de loisirs.

Le Parc Floral est aussi un parc de loisirs (aires de jeux, rosaliés et mini-golf) et un parc animalier où les visiteurs peuvent découvrir une mini-ferme et ses animaux domestiques de proximité, des oiseaux tropicaux dont les flamands roses du Chili et l'emblématique serre aux papillons exotiques.

Enfin, le Parc Floral peut aussi être privatisé tout ou partie (avec location d'un auditorium de 40 places) pour l'accueil de séminaires et d'entreprises.

L'année 2022 a été marquée par le retour en masse des visiteurs avec 135 000 visiteurs (contre 126 000 en 2019, année de référence).

Des nouveautés ont aussi vu le jour avec des animations maison réalisées par les animaliers et des foodtrucks pour combler le manque d'offres de restauration du Parc (du fait de la fermeture du restaurant).

Résultats du budget annexe

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2021	CA/CFU 2022
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-1,736 M€	-1,950 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1,613 M€	2,063 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	-0,123 M€	0,113 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	0,157 M€	0,033 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	0,033 M€	0,146 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-0,459 M€	-0,801 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,641 M€	0,720 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	0,182 M€	-0,081 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	0,248 M€	0,430 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	0,430 M€	0,349 M€
2/ REPORTS EN N+1	CA 2021	CA/CFU 2022
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	-0,332 M€	-0,594 M€
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	0,040 M€	0,334 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTEES EN N+1	0,000 M€	0,000 M€
SOLDE DES REPORTS	-0,292 M€	-0,260 M€
3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2021	CA/CFU 2022
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTEE EN INVEST.	0,000 M€	0,000 M€
RESULTATS A REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	0,033 M€	0,146 M€

En fonctionnement, le montant total des recettes s'élève à 2,063 M€ pour un total de dépenses de 1,950 M€. Le résultat courant de fonctionnement de l'exercice s'élève à 0,113 M€. Après reprise de l'excédent de fonctionnement 2021 (0,033 M€), l'excédent disponible avant affectation des résultats s'élève à 0,146 M€.

En investissement, le montant total des recettes s'élève à 0,720 M€ pour un total de dépenses de 0,801 M€, le résultat courant présente un déficit de 0,081 M€. Après reprise du résultat antérieur 2021 (0,430 M€), l'excédent cumulé d'investissement s'établit à 0,349 M€.

Les reports de crédits d'investissement s'élèvent à 0,594 M€ en dépenses et à 0,033 M€ en recettes. Le résultat final d'investissement ne fait apparaître aucun besoin d'affectation. Dans ces conditions, le résultat disponible à reprendre en section de fonctionnement sur l'exercice 2023 s'élève à 0,146 M€.

Recettes de fonctionnement

Recettes en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Compte administratif 2021
(1) Recettes réelles	1,800 M€	1,736 M€	1,590 M€
. Produits des services	0,596 M€	0,672 M€	0,487 M€
. Subvention équilibre budget principal	1,204 M€	1,050 M€	1,100 M€
. Autres recettes	0,000 M€	0,014 M€	0,003 M€
(2) Recettes d'ordre	0,419 M€	0,327 M€	0,023 M€
(3) Résultat reporté N-1	0,033 M€		
Total recettes de l'exercice	2,253 M€	2,063 M€	1,613 M€

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent pour 2022 à 1,736 M€ et comprennent notamment :

- **Les produits des services (0,672 M€) :**
 - recettes de billetterie (groupes et individuels confondus, abonnements, animations pédagogiques, activités de loisirs) pour 0,562 M€ ;
 - recettes d'exploitation des boutiques et des « parasols du parc » (y compris la vente de la petite restauration) pour 0,099 M€ ;
 - recettes du Tacot des Lacs pour 0,010 M€,
- **Les autres recettes (0,014 M€)** avec principalement le remboursement d'assurance suite à un sinistre sur le parking pour 0,010 M€.
- **La participation d'Orléans Métropole** venant compléter l'équilibre de la section de fonctionnement pour un montant total de **1,050 M€**.

Dépenses de fonctionnement

Dépenses en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Compte administratif 2021
(1) Dépenses réelles	1,822 M€	1,703 M€	1,535 M€
. Charges à caractère général	0,514 M€	0,489 M€	0,452 M€
. Charges de personnel	1,297 M€	1,207 M€	1,082 M€
. Autres charges	0,011 M€	0,007 M€	0,002 M€
(2) Dépenses d'ordre	0,431 M€	0,247 M€	0,201 M€
Total dépenses de l'exercice	2,253 M€	1,950 M€	1,736 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 s'établissent à 1,703 M€ et comprennent notamment :

- **les charges à caractère général (0,489 M€)** avec :
 - les frais de fonctionnement pour l'administration du parc (0,114 M€),
 - l'entretien du matériel des services techniques pour la gestion du parc (0,103 M€),
 - l'entretien patrimonial et les fluides du parc (0,079 M€),
 - les frais de communication (0,076 M€) pour les diverses manifestations : salon des arts du jardin, les nocturnes,
 - les achats pour les boutiques du parc (à l'entrée principale et celle au niveau du golf) pour 0,045 M€,
 - les achats pour le parc animalier (0,044 M€),
 - l'achat des végétaux par le centre horticole (0,029 M€),
- **les charges de personnel (1,207 M€)**

Dépenses et recettes d'investissement

Dépenses en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Restes à réaliser
(1) Dépenses réelles	1,283	0,473	0,594
. Dépenses d'équipement	1,248	0,473	0,594
. Autres dépenses	0,000	0,000	
. Avances sur marchés	0,035		
(2) Dépenses d'ordre	0,454	0,327	
(3) Résultat reporté N-1	0,000		
Total dépenses de l'exercice	1,737	0,801	0,594

Recettes en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Restes à réaliser
(1) Recettes réelles	0,842	0,473	0,334
. Subventions d'investissement	0,807	0,473	0,334
dont subvention budget principal	0,767	0,433	0,334
dont subvention Conseil Départemental	0,040	0,040	
. Autres recettes courantes d'inv.	0,000	0,000	
. Avances sur marchés	0,035	0,000	
(2) Recettes d'ordre	0,466	0,247	
(3) Résultat reporté N-1	0,430	0,000	
Total recettes de l'exercice	1,737	0,720	0,334

Les dépenses d'équipement (0,473 M€) ont principalement concerné :

- la rénovation des jardins et de la voirie (0,236 M€),
- l'acquisition de matériels horticoles (0,088 M€),
- la rénovation de bâtiment – électricité et tente (0,059 M€),
- les travaux d'aménagement de l'animalerie (0,058 M€),
- les travaux de rénovation de la voie ferrée (0,020 M€),
- la mise aux normes de la station de pompage (0,007 M€).

Le financement de ces investissements est assuré par la contribution d'Orléans Métropole pour 0,433 M€, ainsi que par une subvention du Département du Loiret pour 0,040 M€.

➤ **Emprunt, évolution de l'encours de dette et capacité d'autofinancement:**

BUDGET ANNEXE PARC FLORAL	CA 2021	CA / CFU 2022	Evol
Recettes courantes de fonctionnement	1,590 M€	1,736 M€	0,145 M€
- Dépenses courantes de gestion	1,534 M€	1,697 M€	0,162 M€
Epargne de gestion	0,056 M€	0,039 M€	-0,017 M€
- Intérêts	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
- Charges exceptionnelles	0,001 M€	0,007 M€	0,006 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,000 M€	0,000 M€	-0,001 M€
Epargne brute	0,055 M€	0,032 M€	-0,023 M€
- Remboursement de capital	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
Epargne nette	0,055 M€	0,032 M€	-0,023 M€

Le budget annexe Parc Floral ne présente aucun encours de dette.

La capacité d'autofinancement, qui correspond à la part des recettes de fonctionnement qui peut être affectée au financement des investissements de l'exercice, s'établit à 0,032 M€.

I. Etablissements culturels

Le Zénith, le Musée des Beaux-Arts et l'Hôtel Cabu-Musée Historique et Archéologique ont été transférés à la Métropole au 1^{er} janvier 2019.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	2,282 M€	0,452 M€	0,781 M€	0,062 M€
Crédits consommables 2022	2,335 M€	0,452 M€	1,078 M€	0,062 M€
Montant CA/CFU 2022	2,272 M€	0,437 M€	0,632 M€	0,015 M€
Crédits reportés 2022	0,000 M€	0,000 M€	0,229 M€	0,000 M€
Taux de réalisation 2022	97,30%	96,74%	58,65%	24,19%

a) Le Zénith

Le Zénith opère dans le cadre du label Zénith délivré par le ministère de la Culture. Il a pour vocation une programmation diversifiée s'adressant à un public très large dans les domaines de la musique, la danse, le spectacle. Une cinquantaine de spectacles sont proposés chaque année. Le Zénith accueille également des événements économiques dans la limite de 30% de son activité.

En fonctionnement (0,080 M€) :

0,072 M€ sont affectés à la réservation de la salle pour des activités organisées, et 0,008 M€ de maintenance billetterie.

En recettes, il a été perçu 0,343 M€ au titre de la redevance d'occupation.

En investissement (0,367 M€) :

Les dépenses d'investissement réalisées sur 2022 concernent les travaux de requalification de l'équipement.

b) Les Musées

La politique muséale vise à accompagner le rayonnement de la Métropole et son développement touristique. Elle a également une vocation de proximité, de transmission de la connaissance de l'histoire de l'art en particulier auprès des enfants, des jeunes et des publics éloignés de la culture, du développement de la pratique artistique par la proposition d'ateliers et d'une manière générale de la construction d'un esprit curieux et critique au travers de la découverte des œuvres et les actions culturelles.

En 2022, Orléans Métropole a consacré 2,193 M€ de dépenses de fonctionnement dont 1,643 M€ de masse salariale afin d'assurer le fonctionnement des musées.

Le Musée des Beaux-Arts :

En fonctionnement (0,518 M€) :

Les principales dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) correspondent aux dépenses d'entretien et de fonctionnement courant du musée.

La réalisation d'expositions (y compris transport des œuvres) : le lancement de l'exposition Bardin (0,199 M€), les expositions Ingres et Lupertz pour respectivement 0,011 M€ et 0,054 M€.

L'entretien et le fonctionnement courant (fournitures, frais de nettoyage, communications, maintenance...) du musée pour 0,208 M€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 0,086 M€ (contre 0,137 M€ en 2021) et comprennent principalement les recettes de billetterie ainsi que les ventes de la boutique.

En investissement (0,217 M€) :

Les dépenses d'investissement ont permis de poursuivre le programme de réaménagement du Musée des Beaux-Arts dont 0,043 M€ pour les travaux de reconfiguration et 0,173 M€ pour les équipements et aménagements.

Le Musée Historique:

En fonctionnement (0,033 M€) :

Les dépenses correspondent à des dépenses d'entretien et de maintenance, à l'exposition Rabigot et à la préparation de l'exposition verre contemporain à venir en 2023.

En investissement (0,049 M€) :

Ces dépenses correspondent à la poursuite des travaux de grosses réparations réalisés au sein de l'Hôtel Cabu en 2022 (0,025 M€) et à l'acquisition de matériel numérique (0,24 M€).

J. Clubs sportifs de haut niveau

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	1,996 M€			
Crédits consommables 2022	1,996 M€			
Montant CA/CFU 2022	1,996 M€			
Crédits reportés 2023				
Taux de réalisation 2022	100,00%			

En 2019, Orléans Métropole a modifié ses statuts pour intégrer dans la liste de ses compétences facultatives le soutien des clubs sportifs de haut niveau dits "professionnels" évoluant au 1er ou 2ème échelon national dans une discipline dotée d'une ligue professionnelle.

En 2022, les dépenses de fonctionnement (1,996 M€) concernent les subventions attribuées aux clubs dans le cadre de conventions d'objectifs (1,793 M€) et les contrats de prestations de service qui permettent à la Métropole de bénéficier d'actions de promotion de son identité et de son image à l'occasion notamment des compétitions (0,204 M€).

Subventions sport de haut niveau (en M€)	CA 2021	CA/CFU 2022
SEMSL Orléans Loiret Basket	1,112	1,112
SASP Orléans Loiret Football	0,420	0,420
SAS Saran Loiret Handball	0,150	0,150
SASP Fleury Loiret Handball	0,111	0,111
Total	1,793	1,793

K. Equipements sportifs d'intérêt métropolitain : Patinoire et Ile Charlemagne

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,914 M€	0,020 M€	1,023 M€	
Crédits consommables 2022	1,163 M€	0,296 M€	1,441 M€	
Montant CA/CFU 2022	1,074 M€	0,292 M€	0,396 M€	
Crédits reportés 2023			0,366 M€	
Taux de réalisation 2022	92,40%	98,73%	27,46%	

Le 1er janvier 2019, Orléans Métropole a étendu son intérêt métropolitain à deux équipements sportifs : le Complexe du Baron (patinoire d'Orléans) et la base nautique et de loisirs de l'Ile Charlemagne.

En 2022, les dépenses de **fonctionnement** s'élèvent à 1,074 M€ pour :

- les dépenses liées aux fluides en augmentation, et aux dépenses à l'entretien courant, aux fournitures et gardiennage de l'Ile Charlemagne, et au complexe du Baron (0,483 M€),
- la compensation financière accordée au délégataire pour la mise en œuvre des contraintes de service public dans le cadre de la DSP du complexe du Baron (0,400 M€),
- le remboursement à la ville d'Orléans des personnels mis à disposition de la Métropole (0,191 M€).

Les recettes (0,292 M€) concernent principalement au remboursement suite à la prise en charge des dépenses d'électricité par Orléans Métropole, ainsi que les redevances d'occupation du domaine public et la location de bateaux par les établissements scolaires pour la base nautique et de loisirs de l'Île Charlemagne.

Des **crédits d'investissement** (0,396 M€) ont permis de poursuivre la réalisation des travaux d'aménagement pour la base nautique et de loisirs de l'Île Charlemagne (0,375 M€), et de réaliser divers petits travaux pour la patinoire du complexe du baron (0,021 M€).

L. Service métropolitain des archives

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,048 M€		0,015 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2022	0,027 M€		0,104 M€	0,000 M€
Montant CA/CFU 2022	0,019 M€		0,025 M€	
Crédits reportés 2022	0,000 M€		0,046 M€	
Taux de réalisation 2022	68,71%		24,21%	

Pour mettre en œuvre les obligations légales de collecte, conservation et communication des archives métropolitaines, un budget de fonctionnement de 0,019 M€, essentiellement constitué de prestations de service, a été mobilisé.

Les investissements s'élèvent à 0,025 M€ pour l'achat de divers équipements dont un chariot à classeurs.

2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

A. Interives

Situé à 80% sur le territoire de Fleury les Aubrais et à 20% sur Orléans, le futur quartier Interives s'étend sur 110 hectares le long des voies ferrées, entre la station de tramway Libération et le Stade de la Vallée. Ce quartier mixte de reconstitution urbaine, qui sera composé à terme de bureaux, de logements, de commerces, d'équipements publics et d'espaces verts, constituera un véritable pôle d'attractivité à l'entrée de la Métropole. En raison de son ampleur, ce quartier se développera sur plusieurs décennies, avec une première phase opérationnelle de 2017 à 2025 concernant le cœur de quartier de la première ZAC de 15,7 ha concédée à la SEMDO.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,038 M€	0,004 M€	0,728 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2022	0,029 M€	0,004 M€	28,557 M€	2,082 M€
Montant CA/CFU 2022	0,012 M€	0,004 M€	8,603 M€	1,170 M€
Crédits reportés 2023	0,000 M€	0,000 M€	27,829 M€	2,052 M€
Taux de réalisation 2022	42,01%	100,64%	30,12%	56,20%

En fonctionnement, les principales dépenses concernent les taxes foncières (0,011 M€). Les recettes (0,004 M€) sont liées aux loyers perçus des Résidences de l'Orléanais.

En investissement, les principales dépenses réalisées en 2022 (8,603 M€) correspondent notamment :

- à la participation à la ZAC : 8,4 M€,
- à des acquisitions foncières pour 0,083 M€,
- aux émoluments de l'urbaniste pour le Grand Interives (0,044 M€), à une étude de circulation (0,009 M€) ainsi qu'à des études pour la mise en place d'une fiscalité de l'urbanisme adaptée aux investissements du projet (0,034 M€),
- pour des travaux de sécurisation de la rue Victor Hugo pour 0,021 M€,
- à des actions de communication pour 0,019 M€.

En recettes (1,170 M€), figurent essentiellement le versement des soldes de subventions (1,142 M€) :

- Région : 0,675 M€
- Etat : 0,270 M€
- Conseil Départemental : 0,197 M€

B. Aménagement urbain et maîtrise foncière

B-1) L'AMENAGEMENT URBAIN

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,619 M€	0,063 M€	10,124 M€	4,500 M€
Crédits consommables 2022	0,862 M€	0,063 M€	17,720 M€	4,574 M€
Montant CA/CFU 2022	0,580 M€	0,066 M€	10,146 M€	5,403 M€
Crédits reportés 2023	0,000 M€	0,000 M€	6,873 M€	0,074 M€
Taux de réalisation 2022	97,96%	104,07%	57,26%	118,12%

Les dépenses de fonctionnement (0,580 M€) concernent essentiellement :

- la subvention versée à l'agence d'urbanisme Topos (0,550 M€),
- la consommation en eau du site des Groues (0,002 M€) pour le fonctionnement de la pépinière provisoire, et pour l'entretien et la maintenance liés à la sécurité (caméras et portique) (0,010 M€),
- la cotisation du SCOT (0,003 M€),
- des frais de fonctionnement du service (0,002 M€).

En recettes de fonctionnement, figure le remboursement du salaire d'un agent d'Orléans Métropole mis à disposition partielle de l'agence d'urbanisme (0,066 M€).

En investissement (10,146 M€), les dépenses réalisées en 2022 concernent :

- le reversement aux communes de la taxe d'aménagement encaissée par Orléans Métropole (7,138 M€),
- le solde de la participation de la métropole à l'augmentation de capital de la SEMPAT (1,150 M€),
- la consignation légale dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner relative au site des 4 vents à Saint Cyr en Val,
- le projet de doublement du boulevard métropolitain Libération/Tangentielle (RD 2157) pour des frais de portage EPFLI (0,262 M€),
- les dépenses réalisées pour l'aménagement du site des Groues: poursuite des études urbaines et travaux liés au pré-verdissement (chemins, pépinières) (0,245 M€) et dévoiement des réseaux (0,097 M€),
- l'aménagement de la Tête Nord du Pont de l'Europe : remboursement des frais de portage à l'EPFLI (0,214 M€) et du divers (0,003 M€),
- les frais liés à l'approbation du PLU métropolitain suite à l'enquête publique (0,130 M€), reproduction du PLUM, publicité légale,
- la mise en œuvre d'un logiciel commun aux 22 communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (0,063 M€),
- la requalification des mails (0,041 M€) pour des études préalables (frais AMO et OPC),
- solde des procédures d'évolution des PLU des communes dans l'attente de l'approbation du PLU métropolitain (0,006 M€).

B-2) POLITIQUE FONCIERE

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,099 M€	0,031 M€	0,884 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2022	0,111 M€	0,031 M€	0,944 M€	0,000 M€
Montant CA/CFU 2022	0,080 M€	0,394 M€	0,588 M€	0,000 M€
Crédits reportés 2023	0,000 M€	0,000 M€	0,356 M€	
Taux de réalisation 2022	71,70%	1 271,17%	62,27%	0,00%

En fonctionnement,

Les dépenses (0,080 M€) aux taxes foncières

Les recettes (0,394 M€) correspondent principalement à des cessions foncières (0,304 M€) et aux loyers issus du patrimoine d'Orléans Métropole (0,075 M€).

En investissement, les dépenses (0,588 M€) concernent essentiellement les annuités pour l'acquisition du terrain Alstom (0,352 M€) et la constitution de réserves foncières (0,236 M€).

C. Habitat – Logement, renouvellement urbain et cohésion sociale

C-1) DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022			0,825 M€	0,825 M€
Crédits consommables 2022			14,008 M€	13,370 M€
Montant CA/CFU 2022			1,204 M€	0,725 M€
Crédits reportés 2023			11,776 M€	11,617 M€
Taux de réalisation 2022			8,59%	5,42%

En 2022, l'enveloppe en crédits d'engagement mise à disposition par l'Etat au titre de la délégation des aides à la pierre pour le parc public s'est élevée à 0,989 M€ pour la production de nouveaux logements.

Cette dotation a permis d'agréer 253 logements répartis sur 11 communes, dont 143 logements PLUS et 110 logements PLAI (dont 40 PLAI en résidence sociale et pension de famille).

Les crédits métropolitains attribués sont de 0,632 M€ (sans les crédits reconstitution ANRU) et seront aussi mandatés plus tard.

En outre, 87 logements ont été soutenus au titre de la reconstitution ANRU.

Au total, 340 logements ont été programmés soit 88 % des objectifs annuels du PLH.

Pour l'amélioration de l'habitat privé, sur les 5,504 M€ de crédits délégués par l'Anah, 0,293 M€ ont été mandatés dans l'année et 4,432 M€ sont reportés pour le paiement des subventions engagées.

En recettes, l'Etat a versé 0,657 M€ pour réaliser les paiements des opérations engagées antérieurement.

Ainsi, 1,204 M€ de crédits délégués ont été mandatés en 2022

C-2) LOGEMENT

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,941 M€	0,117 M€	2,951 M€	
Crédits consommables 2022	0,989 M€	0,155 M€	10,513 M€	
Montant CA/CFU 2022	0,718 M€	0,151 M€	1,978 M€	
Crédits reportés 2023	0,000 M€	0,000 M€	8,098 M€	
Taux de réalisation 2022	72,62%	97,26%	18,82%	

En fonctionnement, les dépenses au budget 2022 (0,718 M€) correspondent essentiellement :

- aux subventions versées à des associations et organismes œuvrant dans le domaine de l'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement et au logement d'urgence (0,115 M€), et à l'association Maison de l'Habitat (0,165 M€),
- au financement des marchés de suivi-animation du plan d'action des copropriétés de La Dalle à La Source (0,157 M€) et du plan de sauvegarde de la Prairie de Saint Jean de la Ruelle (0,119 M€),
- à la participation financière de la métropole aux locaux de la Maison de l'Habitat (0,071 M€).

Les recettes (0,151 M€) proviennent principalement du remboursement de charges locatives par les associations logées dans les locaux de la Maison de l'Habitat (0,002 M€) et des subventions de l'Anah au titre des OPAH et des plans de sauvegarde de La Dalle et de La Prairie (0,111 M€).

En investissement, les dépenses (1,978 M€) ont essentiellement concerné :

- o l'accompagnement des programmes de renouvellement urbain dans les trois quartiers prioritaires de la Métropole (1,270 M€),
- o la poursuite des aides financières pour la construction nouvelle et la réhabilitation thermique des logements sociaux (0,442 M€),
- o des opérations de construction de logements sociaux engagées dans des enveloppes déléguées sur les exercices précédents, conformément au rythme de décaissement prévu dans la convention signée avec l'Etat (0,136 M€),
- o l'accompagnement des programmes de foyer d'hébergement (0,052 M€).

- la poursuite des aides apportées pour le parc privé en diffus et dans le cadre des OPAH et plan de sauvegarde (0,030 M€), en accompagnement des aides de l'Anah, sur les 0,425 M€ d'aides attribuées en 2022 au total,
- l'accompagnement des programmes de reconstitution de logements, démolis dans les quartiers ANRU (0,018 M€).

C-3) RENOVATION URBAINE

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,033 M€		0,001 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2022	0,042 M€		65,580 M€	19,917 M€
Montant CA/CFU 2022	0,029 M€		8,537 M€	0,359 M€
Crédits reportés 2023	0,000 M€		56,942 M€	19,542 M€
Taux de réalisation 2022	70,23%		12,74%	1,80%

En fonctionnement, dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), les dépenses (0,029 M€) concernent :

- la mise en place des outils de communication, de concertation et de mémoire des quartiers (0,017 M€),
- autres charges de fonctionnement (0,012 M€).

En investissement, les dépenses réalisées (8,357 M€) concernent notamment :

- ❖ **Les 3 projets NPRU (7,157 M€) et l'OPAH-RU des Carmes (1,2 M€ hors NPRU) :**
- **Projet NPRU quartier de l'Argonne (3,019 M€) :**
 - la participation versée au concessionnaire pour l'aménagement des espaces publics (2,5 M€) et la réalisation de l'ensemble immobilier à vocation économique César Franck (0,5 M€) ;
 - la mission d'étude secteur Ribot Loucheur (0,014 M€) ;
 - les travaux complémentaires (0,005 M€).
- **Projet NPRU quartier de La Source (3,680 M€) :**
 - la participation versée au concessionnaire pour l'aménagement des espaces publics (3,6 M€) ;
 - les travaux de dévoiement de réseaux dans le cadre de la démolition de la T17 et du parking public (0,077 M€) ;
 - l'achèvement de la mission d'AMO avenue de la Bolière (0,003 M€).
- **Projet NPRU quartier des Chaises (0,458 M€) :**
 - les dépenses de maîtrise d'ouvrage déléguée versées au mandataire (0,055 M€) pour la conduite des opérations d'aménagement des espaces publics, de construction de la passerelle piétons-cycles et de restructuration du centre commercial ;
 - les acquisitions foncières de cellules commerciales et les indemnités de transfert (0,403 M€).

En investissement, les recettes perçues (0,359 M€) correspondent au 3^{ème} acompte de la subvention versée par l'ANRU au titre de la convention PRU2 pour l'opération conduite de projets (0,247 M€) et les opérations étude, suivi de projets (0,036 M€) ainsi que le 1^{er} versement effectué par la Région au titre du CRST 2015-2021 pour l'opération d'aménagement quartier des Chaises (0,075 M€).

D. Projet Loire

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,191 M€		1,230 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2022	0,255 M€		4,256 M€	0,228 M€
Montant CA/CFU 2022	0,231 M€	0,003 M€	2,383 M€	0,228 M€
Crédits reportés 2023			3,026 M€	0,228 M€
Taux de réalisation 2022	90,55%		56,00%	100,00%

La compétence Loire regroupe principalement les actions menées au titre de la valorisation des espaces naturels et ligériens : ces dernières années essentiellement Parc de Loire, Loire à Vélo, canal.

Pour rappel, le budget port fluvial a été repris au budget principal depuis le 1^{er} janvier 2019.

En investissement, les dépenses réalisées en 2022 au titre de la compétence Loire s'élèvent à **2,383 M€** et concernent notamment :

- **le Parc de Loire (2,207 M€) :**

Premier parc naturel urbain ligérien, le Parc de Loire est un espace naturel urbain de plus de 340 hectares permettant de développer l'offre de loisirs tout en valorisant et en préservant les richesses naturelles et environnementales du site UNESCO : afin de poursuivre la dynamique d'attractivité (+300 000 visiteurs en 2022) et de valorisation des paysages ligériens, différentes actions se sont déroulées conformément au plan d'actions et au plan, guide.

Les dépenses réalisées en 2022 concernent :

- les travaux de microarchitecture (0,894 M€) de réhabilitation des 3 bâtiments publics aux abords du plan d'eau et de l'installation d'un nouveau poste de secours,
- la poursuite de l'aménagement du Fil de Loire (0,785 M€) avec la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux de la séquence 4 étangs de pêche, les annuités de l'EPFLI dans le cadre des acquisitions foncières (0,353 M€), les honoraires de maîtrise d'œuvre du plan de gestion et de l'AMO ainsi que les travaux de remise en état et actions paysagères de certains sites du Parc de Loire,
- la réalisation d'un parcours de disc golf et de travaux sur le site de la Plaine des Jeux (0,062 M€),
- les travaux de parachèvement du plan d'eau Ile charlemagne et de sa plage (0,050 M€),
- la réalisation de la première phase de travaux de signalétique (0,033 M€),
- la réalisation du diagnostic structurel des bâtiments industriels et des levés de géomètre sur l'ancien site BECOME (0,021 M€),
- la mise en œuvre de comptages routiers en vue du réaménagement de l'entrée/parking principal (0,005 M€),
- les frais liés à la réalisation de l'enquête publique découlant de l'autorisation environnementale unique (0,005 M€).

- **Actions de cheminements et valorisation du patrimoine (0,047 M€) :**

Finalisation des travaux du doublement au Nord-Est de la Loire à Vélo entre le Cabinet Vert à Orléans et le futur pont de Mardié.

- **Restauration des ouvrages d'art de Loire (0,105 M€) :**

La réalisation des travaux pour le confortement du mur digue du canal.

- **le Port fluvial (0,024 M€) :**

En 2022, les dépenses d'investissement dédiées à la gestion du port correspondent essentiellement à la remise à niveau des portes de l'écluse.

En fonctionnement, l'année 2022 est une année hors l'organisation du Festival de Loire ; le budget réalisé en fonctionnement est de **0,231 M€**, dont :

- l'entretien et le gardiennage du Parc de Loire (0,164 M€) ;
- l'entretien des équipements portuaires et mise en sécurité (0,030 M€) ;
- l'entretien de la boucle en forêt (0,019 M€) ;
- la communication autour de la Loire (0,012 M€) ;
- des charges locatives pour le fort des Tourelles (0,005 M€).

3. COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

A. Fonds Unifié Logement (FUL)

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	1,195 M€	1,193 M€	0,000 M€	
Crédits consommables 2022	1,215 M€	1,193 M€	0,002 M€	
Montant CA/CFU 2022	1,146 M€	0,889 M€	0,002 M€	
Crédits reportés 2023	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€	
Taux de réalisation 2022	94,32%	74,52%	100,00%	

En fonctionnement, les dépenses (1,146 M€) concernent :

- des aides financières indirectes sous la forme d'un accompagnement social lié au logement assuré dans le cadre d'un marché (0,792 M€) et aux subventions versées à des associations et organismes œuvrant dans ce domaine (0,057 M€),
- des aides financières directes (0,297 M€) aux personnes en difficulté dans leur parcours résidentiel sous forme de subvention de type dépôt de garantie, cautionnement du loyer, équipements mobiliers et aides au paiement de factures impayées, correspondant à 0,027 M€ pour les cinq dernières commissions de 2021 et 0,269 M€ pour l'année 2022.

Les recettes (0,889 M€) correspondent d'une part au reversement du Conseil départemental (0,525 M€), suite au transfert de la compétence et d'autre part aux contributions de plusieurs organismes : la CAF (0,111 M€), les bailleurs (0,131 M€), les fournisseurs d'énergie (0,107 M€).

B. Prévention spécialisée

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,224 M€	0,785 M€	0,010 M€	
Crédits consommables 2022	0,225 M€	0,948 M€	0,053 M€	
Montant CA/CFU 2022	0,203 M€	0,810 M€	0,036 M€	
Crédits reportés 2023			0,043 M€	
Taux de réalisation 2022	90,29%	85,45%	67,85%	

Depuis janvier 2019, la Métropole est compétente en matière de prévention spécialisée qui fait partie des trois compétences que le Département a transférées à la Métropole. Cette politique vise à participer à des dispositifs permettant de prévenir la marginalisation et de faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles dans les quartiers prioritaires et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale.

Les recettes représentent 0,810 M€ en 2022. Au côté du Département (0,345 M€ dont 0,045 M€ pour l'action « Agir pour nos jeunes ») et du contrat de ville PLUR (0,175 M€), les villes d'Orléans, de Fleury les Aubrais, de Saint Jean de Braye et de Saint Jean de la Ruelle apportent une contribution respectivement de 0,200 M€ pour la ville d'Orléans, via son CCAS et de 0,030 M€ pour chacune des trois autres villes.

Les crédits d'investissement de 0,036 M€ sont liés à l'acquisition de divers équipements dans le cadre de chantiers éducatifs.

C. Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,208 M€	0,211 M€	0,011 M€	0,006 M€
Crédits consommables 2022	0,220 M€	0,211 M€	0,016 M€	0,006 M€
Montant CA/CFU 2022	0,209 M€	0,200 M€	0,001 M€	0,000 M€
Crédits reportés 2023			0,005 M€	0,000 M€
Taux de réalisation 2022	95,17%	94,49%	8,31%	6,44%

Le FAJ a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté âgés de 16 à 25 ans révolus, en finançant des aides individuelles, des actions et des mesures d'accompagnement.

Les recettes (0,200 M€) proviennent principalement de la participation du Département pour 0,197 M€ ainsi que de la CAF/MSA pour 0,002 M€.

Les dépenses et recettes d'investissement correspondent aux dépôts et cautionnements versés / reçus.

D. Espace cinéraire et Budget annexe Crématorium

D-1) ESPACE CINERAIRE

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,006 M€	0,110 M€	0,001 M€	
Crédits consommables 2022	0,006 M€	0,110 M€	0,009 M€	
Montant CA/CFU 2022	0,001 M€	0,126 M€	0,006 M€	
Crédits reportés 2022	0,000 M€	0,000 M€	0,002 M€	
Taux de réalisation 2022	21,24%	114,77%	69,97%	

Les dépenses de fonctionnement (0,001 M€) correspondent à des reprises de concessions et les recettes de fonctionnement (0,126 M€) au produit des concessions (nouvelles concessions et renouvellements).

Les investissements réalisés à hauteur de 0,006 M€ correspondent à des dépenses d'équipement via une convention de gestion d'équipements communs au cimetière des ifs.

D-2) CREMATORIUM - BUDGET ANNEXE (HT)

Le crématorium de la Métropole, construit en 1993, nécessite régulièrement des travaux de réaménagement ou de mise aux normes.

➤ Résultat du budget annexe

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2021	CA/CFU 2022
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-0,663 M€	-0,773 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1,091 M€	0,998 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	0,428 M€	0,224 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	1,624 M€	2,052 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	2,052 M€	2,276 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-0,057 M€	-0,081 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,125 M€	0,122 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	0,067 M€	0,041 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	0,788 M€	0,855 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	0,855 M€	0,897 M€
2/ REPORTS EN N+1	CA 2021	CA/CFU 2022
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	-0,199 M€	-0,216 M€
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	0,000 M€	0,000 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTEES EN N+1	0,000 M€	0,000 M€
SOLDE DES REPORTS	-0,199 M€	-0,216 M€
3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2021	CA/CFU 2022
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTEE EN INVEST.	0,000 M€	0,000 M€
RESULTATS A REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	2,052 M€	2,276 M€

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 0,998 M€ pour 0,773 M€ de dépenses, générant un excédent 0,224 M€. Après reprise de l'excédent antérieur de fonctionnement (2,052 M€), la section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 2,276 M€.

En investissement, les recettes s'établissent à 0,122 M€ pour 0,081 M€ en dépenses, réalisant apparaissant un excédent d'investissement de 0,041 M€. Après reprise de l'excédent antérieur d'investissement (0,855 M€), l'excédent cumulé d'investissement s'établit à 0,897 M€.

Les reports de crédits d'investissement s'élèvent à 0,216 M€ en dépenses.

Dans ces conditions, le résultat disponible à reprendre en section de fonctionnement sur l'exercice 2023 s'élève à 2,276 M€.

➤ **Recettes de fonctionnement**

Recettes en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Compte administratif 2021
(1) Recettes réelles	1,168 M€	0,998 M€	1,091 M€
. Produits des crémations	1,140 M€	0,974 M€	1,091 M€
. Autres recettes	0,028 M€	0,023 M€	0,000 M€
(2) Recettes d'ordre	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
(3) Résultat reporté N-1	2,052 M€		
Total recettes de l'exercice	3,219 M€	0,998 M€	1,091 M€

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 du budget annexe correspondent principalement aux recettes des prestations de crémation pour 0,974 M€.

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Dépenses en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Compte administratif 2021
(1) Dépenses réelles	0,786 M€	0,651 M€	0,538 M€
Charges à caractère général	0,375 M€	0,247 M€	0,162 M€
Charges de personnel	0,376 M€	0,373 M€	0,346 M€
Autres charges	0,035 M€	0,031 M€	0,031 M€
(2) Dépenses d'ordre	2,434 M€	0,122 M€	0,125 M€
Total dépenses de l'exercice	3,219 M€	0,773 M€	0,663 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,651 M€, en progression par rapport à 2021 avec notamment la hausse des coûts de l'énergie.

Les charges à caractère général (0,247 M€), concernent essentiellement :

- les dépenses de fluides
- le coût de maintenance et d'entretien des équipements et bâtiments
- les fournitures diverses et le carburant

Les autres dépenses de fonctionnement correspondent aux charges de personnel (0,373 M€) et au remboursement des charges indirectes au budget principal (0,030 M€).

➤ **Dépenses et recettes d'investissement**

en M€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Reste à réaliser
Dépenses d'équipement	3,289 M€	0,081 M€	0,216 M€
sous-total dépenses réelles	3,289 M€	0,081 M€	0,216 M€
sous-total dépenses d'ordre	0,025 M€	0,000 M€	0,000 M€
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3,314 M€	0,081 M€	0,216 M€

en M€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Reste à réaliser
Emprunts	0,000 M€	0,000 M€	
sous-total recettes réelles	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
sous-total recettes d'ordre	2,459 M€	0,122 M€	
Résultat reporté N-1	0,855 M€		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3,314 M€	0,122 M€	0,000 M€

En 2022, les dépenses réelles d'investissement correspondent essentiellement aux travaux du garage du crématorium (0,076 M€).

➤ **Encours de dette et capacité d'autofinancement**

Fin 2022, le budget annexe ne comporte aucun endettement et sa capacité d'autofinancement s'établit à 0,346 M€.

BUDGET ANNEXE CREMATORIUM	CA 2021	CA / CFU 2022	Evol
Recettes courantes de fonctionnement	1,091 M€	0,975 M€	-0,116 M€
- Dépenses courantes de gestion	0,534 M€	0,651 M€	0,117 M€
Epargne de gestion	0,557 M€	0,324 M€	-0,233 M€
- Intérêts	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
- Charges exceptionnelles	0,005 M€	0,001 M€	-0,004 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,000 M€	0,023 M€	0,018 M€
Epargne brute	0,553 M€	0,346 M€	-0,206 M€
- Remboursement de capital	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
Epargne nette	0,553 M€	0,346 M€	-0,206 M€

E. Gens du voyage

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,484 M€	0,407 M€	0,251 M€	0,080 M€
Crédits consommables 2022	0,499 M€	0,445 M€	0,651 M€	0,500 M€
Montant CA / CFU 2022	0,335 M€	0,472 M€	0,346 M€	0,484 M€
Crédits reportés 2023			0,219 M€	0,000 M€
Taux de réalisation 2022	67,08%	106,09%	53,10%	96,72%

En fonctionnement, les dépenses (0,335 M€) correspondent au coût de gestion des quatre aires d'accueil, représentant 113 emplacements et aux frais d'animation des aires, mission confiée à l'ADAGV.

Les recettes (0,472 M€) correspondent principalement aux droits de place acquittés par les voyageurs usagers des différentes aires toujours en augmentation (0,161 M€), à la subvention de l'Etat dans le cadre de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale habitat gens du voyage (0,015 M€) et aux subventions attribuées (0,278 M€) principalement par la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement des aires d'accueil.

En investissement, les dépenses (0,346 M€) concernent les travaux effectués dans le cadre de la poursuite de l'aménagement de l'aire de grands passages (0,195 M€), les travaux d'aménagement des différents terrains (0,084 M€) et le remboursement des cautions aux voyageurs (0,066 M€).

Les recettes (0,484 M€) correspondent à l'encaissement des cautions (0,064 M€) et à la subvention de l'Etat (0,420 M€) dans le cadre de l'aménagement de l'aire de grands passages.

4. TRANSITION ECOLOGIQUE

La Transition Ecologique est une politique publique transversale que l'on retrouve dans chacun des projets ou actions de notre intercommunalité. Jouer la carte d'une Métropole durable est l'objectif que nous nous sommes fixés. La mise en œuvre de la feuille de route issue des Assises de la Transition qui se sont tenues en 2021 et la poursuite de la stratégie biodiversité doivent largement y contribuer. L'objectif est d'être territoire décarboné et à énergie positive à horizon 2050.

Hier, l'AggLO assumait, au nom des communes, la compétence assainissement. Aujourd'hui, de nouveaux domaines relèvent de sa compétence, qu'il s'agisse de l'eau potable, de la valorisation du patrimoine naturel ou paysager, des réseaux d'énergie, ou encore des milieux aquatiques et de la prévention des risques au titre de GEMAPI.

A. Mobilité et transports urbains

La politique de mobilité de la Métropole couvre l'ensemble des actions et projets destinés à organiser les différents modes de déplacement des habitants et usagers du territoire. L'objectif poursuivi est de favoriser l'usage de moyens de transport les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie, en cohérence avec le Plan Climat Air et Energie et le Plan de Déplacement Urbain adoptés par Orléans Métropole.

a) Mobilité douce

Sur le budget principal, les crédits affectés à la politique de mobilité concernent essentiellement la subvention de fonctionnement versée au budget annexe Transports, le stationnement en ouvrage (compétence transférée en 2017), la politique de circulation et le développement de la politique cyclable de la Métropole.

Sur la partie mobilité, **en fonctionnement**, les dépenses réelles (13,275 M€) correspondent essentiellement au versement par le budget principal de la subvention d'équilibre au budget annexe Transport (12 M€) en diminution de 1 M€ par rapport à 2021. Au titre de la circulation, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,525 M€ en baisse par rapport à 2021 de - 0,1 M€.

En investissement, les dépenses (1,325 M€) correspondent essentiellement aux dépenses de circulation comprenant la rénovation des carrefours à feu (0,530 M€), au remplacement du jalonnement dynamique (0,239 M€), les études de circulation (0,181 M€), la création de stations de comptages routiers (0,106 M€) et le remplacement des bornes escamotables du centre-ville d'Orléans (0,118 M€).

b) Budget annexe Transports

Autorité organisatrice de mobilité, Orléans Métropole a confié au Groupe Keolis l'exploitation du réseau TAO (lignes régulières, service à la demande, transport des personnes à mobilité réduite, parcs-relais, location vélo longue et courte durée), dans le cadre d'un contrat de délégation de service public au 1^{er} janvier 2019 et dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2024.

Ce contrat de concession prévoit que le délégataire est rémunéré par la Métropole sur la base d'une contribution forfaitaire (égale au montant des charges contractuelles) et reverse les recettes en provenance des voyageurs, à l'euro à la Métropole, avec un engagement de reversement minimum défini chaque année de la convention. Ainsi, la contribution versée au délégataire initialement imputée au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » est désormais imputée au chapitre 011 « services extérieurs ». En parallèle, l'intégralité des recettes perçues sera imputée au chapitre 70 « prestations de services ».

La perception par Orléans Métropole de l'intégralité des recettes de billetterie soumises à la TVA, permet d'assujettir le budget annexe Transport au régime général de la TVA. Les crédits sont donc présentés HT, l'intégralité de la TVA étant récupérée par la voie fiscale. Néanmoins, certaines dépenses et recettes restent non assujetties à la TVA comme les impôts (taxes foncières), les dotations (DGD) et la masse salariale.

L'année 2022 voit le retour progressif de la fréquentation du réseau, c'est un résultat encourageant après deux années de crise sanitaire qui a aussi fait évoluer les comportements et besoins (télétravail en particulier)

L'offre et la fréquentation du réseau ont évolué ainsi :

		2020	2021	Evolution 2021 / 2020
Fréquentation du réseau TAO (nb de voyages)	Tram	13 173 327	15 892 068	21%
	Bus	9 698 746	11 768 935	21%
	Total	22 872 073	27 661 003	21%
Offre kilométrique	Tram	1 993 113	2 187 415	10%
	Bus	8 459 717	9 339 301	10%
	Total	10 452 830	11 526 716	10%

➤ **Résultats du budget annexe**

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2021	CA/CFU 2022
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-81,929 M€	-89,309 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	94,336 M€	102,795 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	12,407 M€	13,487 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	1,141 M€	3,088 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	13,548 M€	16,575 M€

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-37,555 M€	-55,117 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	36,946 M€	49,064 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	-0,609 M€	-6,053 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	-9,851 M€	-10,459 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	-10,459 M€	-16,513 M€

2/ REPORTS EN N+1	CA 2021	CA/CFU 2022
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	-37,462 M€	-22,169 M€
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	5,489 M€	2,295 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTEES EN N+1	31,973 M€	19,874 M€
SOLDE DES REPORTS	0,000 M€	0,000 M€

3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2021	CA/CFU 2022
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTEE EN INVEST.	10,459 M€	-16,513 M€
RESULTATS A REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	3,088 M€	0,062 M€

En fonctionnement, le montant total des recettes de l'exercice 2022 s'élève à 102,795 M€ pour un montant total de dépenses de 89,309 M€, le résultat courant de fonctionnement s'élève donc à 13,487 M€. Après reprise du résultat de 2021 (3,088 M€), l'excédent disponible avant affectation des résultats s'élève à 16,575 M€.

En investissement, le montant total des recettes d'investissement s'élève à 49,064 M€ pour un montant total de dépenses de 55,117 M€. Dans ce contexte, le résultat courant d'investissement présente un déficit de 6,053 M€. Après reprise du déficit antérieur de 10,459 M€, le déficit cumulé d'investissement s'établit à 16,513 M€.

Les reports d'investissement s'élèvent à 22,169 M€ tant en dépenses qu'en recettes.

Le résultat final d'investissement fait apparaître un besoin d'affectation de 16,513 M€, qui sera prélevé sur le résultat de la section de fonctionnement.

Dans ce contexte, le résultat de fonctionnement repris sur l'exercice 2023 s'élève à 0,062 M€.

➤ **Recettes de fonctionnement**

Recettes en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Compte administratif 2021
(1) Recettes de fonctionnement	86,122 M€	89,788 M€	81,258 M€
. Produit du versement transports (VT)	62,800 M€	66,840 M€	61,793 M€
. Recettes voyageurs	19,155 M€	18,058 M€	15,383 M€
. Subventions d'exploitation	1,961 M€	1,824 M€	1,958 M€
. Autres recettes courantes	2,156 M€	3,060 M€	2,049 M€
. Produits exceptionnels	0,051 M€	0,006 M€	0,075 M€
. Reprise de provisions	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
(2) Participation du budget principal	14,900 M€	12,000 M€	13,000 M€
(3) Recettes d'ordre	1,007 M€	1,007 M€	0,078 M€
(4) Résultat reporté N-1	3,088 M€		
Total recettes de l'exercice	105,117 M€	102,795 M€	94,336 M€

Les recettes réelles de fonctionnement du budget annexe Transport avant subvention d'équilibre sont en augmentation de 8,5 M€ par rapport à 2021. Cette évolution est principalement liée à l'évolution du taux du versement mobilité, passé de 1,8 % à 2 % au 1^{er} juillet 2022 mais aussi à l'augmentation de la fréquentation du réseau après deux années très difficiles.

Pour mémoire, les recettes d'exploitation du contrat de délégation de service public des services de mobilité, en vigueur depuis le 1er janvier 2019, sont perçues en intégralité par Orléans Métropole.

Elles s'élèvent à 18,058 M€ contre 15,383 M€ en 2021 soit une hausse d'environ 17 % grâce à la confirmation de la reprise de la fréquentation voyageurs amorcée en 2021.

Elles se décomposent :

- des recettes de vente des titres de transport voyageurs : 17,191 M€ contre 14,775 M€ en 2021,
- de recettes diverses (recettes publicitaires, produits des infractions, produits des services vélos ...) : 0,867 M€ contre 0,608 M€ en 2021.

Les recettes liées au versement mobilité (ex versement transport) s'élèvent à 66,840 M€ contre 61,793 M€ en 2021 avec l'augmentation du taux de 1,8% à 2% au 1^{er} juillet 2022 conjugué à la reprise de l'activité économique.

Avec un produit de 66,840 M€ sur 2022, le versement mobilité est la principale source de financement du budget annexe Transports.

En millions d'euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recette de versement transport	54,518	55,908	56,271	56,974	58,227	58,500	59,048	56,461	61,793	66,840
Evol N/N-1		3%	1%	1%	2%	0%	1%	-4%	9%	8%

La subvention d'équilibre versée par le budget principal, (12 M€) est en diminution de 1 M€ par rapport à 2021. A l'instar de l'augmentation des recettes du versement mobilité, la diminution de la subvention d'équilibre marque la reprise de l'activité sur 2022.

Les autres recettes de fonctionnement perçues en 2022 correspondent notamment aux subventions de l'Etat et de la région Centre Val de Loire au titre des transports scolaires (1,824 M€), aux redevances versées par le titulaire du marché des abris voyageurs (2,126 M€) et par le délégataire des transports urbains au titre de l'occupation du domaine public (0,535 M€).

Les recettes exceptionnelles s'élèvent à 0,006 M€ correspondant notamment à des indemnités d'assurance dans le cadre de sinistre.

➤ Dépenses de fonctionnement

Dépenses en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Compte administratif 2021
(1) Dépenses réelles	82,018 M€	79,642 M€	75,085 M€
. Charges à caractère général	75,409 M€	73,892 M€	69,613 M€
. Charges de personnel	1,743 M€	1,501 M€	1,512 M€
. Autres charges de gestion courantes	0,820 M€	0,546 M€	0,399 M€
. Charges financières	3,955 M€	3,673 M€	3,530 M€
. Remboursements de VT	0,050 M€	0,018 M€	0,031 M€
. Charges exceptionnelles	0,030 M€	0,002 M€	0,000 M€
. Dotations aux provisions	0,010 M€	0,010 M€	0,000 M€
(2) Dépenses d'ordre	23,099 M€	9,666 M€	6,845 M€
Total dépenses de l'exercice	105,117 M€	89,309 M€	81,929 M€

En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 79,642 M€ et augmentent de 6 % (+ 4,558 M€). Cette augmentation s'explique notamment par la hausse des charges à caractères général (+ 4,279 M€), des autres charges de gestion courantes (+ 0,147 M€) et des charges financières (+ 0,143 M€).

Pour mémoire, dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public des services de mobilité, en vigueur depuis le 1er janvier 2019, le concessionnaire est rémunéré par Orléans Métropole sur la base d'une contribution forfaitaire (égale au montant des charges contractuelles). Cette contribution constitue le principal poste de dépense du budget annexe désormais inscrite au chapitre 011 (charges à caractère général).

Pour 2022, elle s'élève à 71,210 M€ contre 67,348 M€ en 2021, soit une hausse de 5,7 %.

Cette somme intègre notamment 2,110 M€ au titre de l'indexation des charges

Les principales autres charges concernent :

- les dépenses de fournitures, d'entretien, et de maintenance des abris bus et de la ligne A (0,361 M€) et aux taxes foncières relatives à la ligne A (0,582 M€),
- les dépenses de fournitures, d'entretien, et de maintenance de la ligne B (0,579 M€) et aux taxes foncières relatives à la ligne B (0,504 M€),
- la location de TAD électrique (0,136 M€),
- la création d'une centrale de mobilité (0,112 M€),
- les dépenses au titre du loyer du P+R dû au conseil départemental du Loiret au titre de l'occupation de la parcelle du P+R des Droits de l'Homme (0,065 M€).

Les autres dépenses réalisées concernent :

- les frais financiers (3,673 M€), en hausse de 0,143 M€ par rapport à 2021,
- les frais de personnel (1,501 M€),
- les remboursements de versement transport à des employeurs pour leur personnel logé (0,018 M€).

Parmi les charges de gestion figure également le reversement au budget principal d'une participation au titre de frais de structure (0,426 M€).

➤ Dépenses d'investissement

Dépenses en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Restes à réaliser
(1) Dépenses réelles	81,138 M€	48,932 M€	22,169 M€
• Dépenses d'équipement	61,541 M€	31,322 M€	22,169 M€
• Rembst du capital des emprunts	19,294 M€	17,611 M€	
• Avances sur marchés	0,303 M€	0,000 M€	
(3) Dépenses d'ordre	8,007 M€	6,184 M€	
(4) Résultat reporté N-1	10,459 M€	0,000 M€	
Total dépenses de l'exercice	99,605 M€	55,117 M€	22,169 M€

Les dépenses d'équipement réalisées en 2022 (31,322 M€) concernent principalement :

- l'acquisition de 23 bus articulés hybrides (12,547 M€) et 19 bus hybrides non rechargeables pour le transport à la demande (0,688 M€) ;
- les dépenses pour le projet d'électrification de la flotte de bus (10,071 M€), ces dépenses correspondent essentiellement à l'acquisition de 29 bus électriques (7,125 M€), aux travaux sur les dépôts de bus existants (Saint-Jean-de-Braye / La Source) correspondant aux frais de maîtrise d'œuvre et à l'installation des infrastructures de charge (2,440 M€), aux études pour 0,454 M€ (AMO, diagnostics préalables, études de sol...) ainsi qu'à l'installation des infrastructures de charge pour le matériel roulant pour le transport à la demande (0,051 M€).
- les travaux de gros entretien des lignes A et B du tramway (2,711 M€).
- la réalisation du plan pluriannuel d'investissement (PPI) courant annexé au contrat de délégation de service public (2,316 M€) ;
- la réalisation de la passerelle entre la station et le complexe CO'Met (0,534 M€) ;
- la sécurisation (mise aux normes) des carrefours liés à ligne A du tramway (0,309 M€) ;
- les travaux d'adaptation du réseau bus (0,298 M€) ;
- les travaux d'amélioration et de mise en accessibilité des arrêts de bus (0,185 M€).
- l'étude sur le mix énergétique du parc bus (0,185 M€) ;
- l'acquisition et la mise en place de systèmes de comptage des voyageurs dans les bus (0,119 M€). Ces données serviront notamment de base pour la mise en place du nouveau réseau ;

➤ Recettes d'investissement

Recettes en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Restes à réaliser
(1) Recettes réelles	59,046 M€	23,761 M€	22,169 M€
. Subventions d'investissement	5,489 M€	0,000 M€	2,295 M€
. Recettes d'emprunt	51,426 M€	22,000 M€	19,874 M€
. Autres recettes	2,131 M€	1,761 M€	
(3) Recettes d'ordre	30,099 M€	14,844 M€	
(4) Affectation résultat N-1	10,459 M€	10,459 M€	
Total recettes de l'exercice	99,605 M€	49,064 M€	22,169 M€

➤ Encours de dette et capacité d'autofinancement

En 2022, 22 M€ d'emprunts nouveaux ont été souscrits pour financer les investissements. Au 31 décembre 2022, l'encours de dette du budget annexe Transports s'établit à 239,8 M€ contre 235,4 M€ fin 2021.

En M€ au 31/12	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette Budget Transports	288 M€	277 M€	259 M€	250 M€	240 M€	242 M€	235 M€	235 M€	240,0 M€

Annuité de dette	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Intérêts	7,63 M€	6,81 M€	6,04 M€	5,39 M€	4,87 M€	4,34 M€	3,94 M€	3,62 M€	3,57 M€
Capital remboursé	20,08 M€	19,68 M€	18,24 M€	18,78 M€	19,81 M€	17,94 M€	16,76 M€	16,38 M€	17,61 M€
Total Annuité	27,71 M€	26,49 M€	24,29 M€	24,17 M€	24,68 M€	22,28 M€	20,70 M€	20,00 M€	21,18 M€

La capacité d'autofinancement correspond à la part des recettes de fonctionnement qui, après paiement des dépenses de gestion et de la charge des emprunts, peut être affectée au financement des investissements de l'exercice.

En 2022, la capacité d'autofinancement du budget annexe, équilibré par une subvention du budget principal s'établit à 4,535 M€.

BUDGET ANNEXE TRANSPORT	CA 2021	CA / CFU 2022	Evol
Recettes courantes de fonctionnement	94,183 M€	101,782 M€	7,599 M€
- Dépenses courantes de gestion	71,555 M€	75,957 M€	4,402 M€
Epargne de gestion	22,628 M€	25,825 M€	3,197 M€
- Intérêts	3,530 M€	3,673 M€	0,143 M€
- Charges exceptionnelles	0,000 M€	0,013 M€	0,013 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,075 M€	0,006 M€	0,006 M€
Epargne brute	19,173 M€	22,146 M€	2,973 M€
- Remboursement de capital	16,380 M€	17,611 M€	1,230 M€
Epargne nette	2,793 M€	4,535 M€	1,743 M€

B. Environnement – Gestion des milieux aquatiques – Prévention des risques

Le périmètre de la politique de transition écologique et de prévention des risques intègre tout à la fois les actions liées aux plans (Plan Climat Air Energie Territorial, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plan de Protection de l'Atmosphère...), aux stratégies biodiversité/ trame verte et bleue ou ville durable, les actions de prévention et de sensibilisation aux risques naturels ou technologiques visant à rendre notre territoire moins vulnérable et plus résilient, ainsi que la participation financière au Service Départemental d'Incendie et de Secours, en lieu et place des communes membres d'Orléans Métropole.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2022	14,209 M€	0,000 M€	7,515 M€	0,557 M€
Crédits consommables 2022	14,125 M€	0,000 M€	8,413 M€	1,518 M€
Montant CA/ CFU 2022	14,064 M€	0,000 M€	0,873 M€	0,036 M€
Crédits reportés 2023			4,067 M€	1,631 M€
Taux de réalisation 2022	99,57%	0,00%	10,37%	2,40%

➤ Développement durable et prévention des risques

En dépenses de fonctionnement, dans le cadre de sa politique de transition écologique et de prévention des risques majeurs, Orléans Métropole mène des actions de réduction de la vulnérabilité, notamment :

- le déploiement d'un système d'alerte des populations et des inventaires sur les risques des sous-sols : 0,026 M€ en 2022 contre 0,018 M€ en 2021. En 2022, en raison des événements météorologiques, le système d'alerte a été plus sollicité qu'en 2021 ;
- le financement de l'association Lig'air (0,044 M€), association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air ;
- la prévention du risque inondation en partenariat avec le CEPRI (Centre Européen de prévention de Risque d'Inondation) (0,019 M€) ;
- l'organisation des 24h de la biodiversité (0,029 M€) ;
- des dépenses de communication (0,041 M€) ont permis d'appuyer les différentes actions menées sur ces deux politiques.

Dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI, Orléans Métropole s'est substituée à ses communes membres au sein des syndicats de rivière. Cela s'est traduit par une contribution globale de 0,097 M€ en 2022.

Orléans Métropole est également membre du syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Loiret et a ainsi participé à hauteur de 0,089 M€. Au titre de la préservation de la ressource en eau, le financement de la commission locale de l'eau a représenté un budget de 0,016 M€, dont 0,008 M€ dans le cadre des Assises de la rivière Loiret.

En investissement, les dépenses 2022 correspondent notamment :

- à la mobilisation autour des Assises de la Transition et au déploiement d'actions opérationnelles comme le schéma directeur des énergies, la mise à jour de l'observatoire du climat (0,399 M€) ;
- à la réalisation d'une étude sur les inondations par ruissellement et débordement des cours d'eau (0,147 M€) ;
- aux dépenses relatives à la contribution d'Orléans Métropole pour la mise en œuvre des mesures supplémentaires prévues par le plan de prévention des risques technologiques pour les dépôts de pétrole de Saint Jean de Braye (0,100 M€) ;
- à la continuité dans l'élaboration du plan biodiversité (0,050 M€) et du plan bruit (0,071 M€) ;
- à la mise en place d'actions pour la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (0,078 M€).
- à l'expérimentation et au développement d'une solution numérique innovante pour découvrir le patrimoine naturel d'Orléans Métropole (Projet Begood : 0,020 M€) ;
- à la gestion des milieux aquatiques (0,008 M€),

En recettes d'investissement, des subventions ont été perçues pour la participation des communautés de communes au titre de la stratégie locale du risque inondation (0,036 M€).

➤ Incendie et secours

Dans le cadre de la départementalisation mise en œuvre au 1er janvier 2000, Orléans Métropole verse chaque année une contribution de fonctionnement au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret, en lieu et place des communes.

En 2022, cette contribution s'est élevée à 13,666 M€ contre 13,496 M€ en 2021, basée sur l'indice des prix à la consommation.

➤ **Défense extérieure contre l'incendie (budget principal)**

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,238 M€		0,379 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2022	0,243 M€		0,497 M€	0,000 M€
Montant CA/CFU 2022	0,232 M€		0,244 M€	
Crédits reportés 2022	0,000 M€		0,162 M€	0,002 M€
Taux de réalisation 2022	95,53%		49,05%	

Suite au transfert en 2017 de la compétence eau potable, le budget principal porte les dépenses liées à la maintenance, au petit entretien et aux investissements (création et renouvellement des poteaux et bouches à incendie) relatifs à la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ainsi que les contrôles réglementaires et des études structurantes.

En fonctionnement, les principaux postes de dépenses concernent (0,232 M€) :

- Les contrôles réglementaires : 0,212 M€ ;
- La fourniture et l'entretien des poteaux incendie : 0,020 M€.

En investissement, les dépenses 2022 concernent (0,244 M€) :

- la création et renouvellement de poteaux incendie : 0,227 M€ ;
- l'achèvement du schéma directeur d'eau potable pour la partie « Défense incendie » (0,013 M€).
- l'achèvement du renforcement de la défense incendie à Saint Jean de la Ruelle, Secteur Bagneaux (0,005 M€) ;

C. Gestion des déchets

L'année 2022 a vu de multiples actions de sensibilisation vers le public, notamment relatives à la réduction des déchets produits (compostage, gaspillage alimentaire, réemploi) et la sensibilisation à leur bonne gestion, indispensable pour contenir durablement les quantités et les charges associées. La démarche des Feuilles de route de la Transition Ecologique, en prolongement des Assises, a également été menée.

La révision du programme local de prévention des déchets a été adoptée en juillet 2022, après concertation du public. Une ambition forte est ainsi affichée avec – 100 kg/hab/an à l'horizon 2027 soit – 20%.

Les changements initiés en 2021 sur les consignes de tri pour le bac jaune obtiennent pour cette 2^{ème} année des résultats satisfaisants, tant quantitatifs que qualitatifs.

En 2022, les travaux de la dernière végét'ri sur le site à proximité de l'UTOM sont engagés et débouchent sur son ouverture en mars 2023, apportant un meilleur service aux usagers pour leurs végétaux et soulageant par là même le fonctionnement de la déchetterie.

Enfin, l'ensemble des travaux relatifs à la création d'une déchetterie de nouvelle génération, dénommée dorénavant Comptoir du réemploi et du recyclage. Ce dernier intègre en amont une ressourcerie et privilégie des vidages à même le sol pour les usagers, et son ouverture est intervenue sur le 1^{er} trimestre 2023.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2022	21,707 M€	30,040 M€	3,313 M€	0,192 M€
Crédits consommables 2022	22,947 M€	30,994 M€	10,898 M€	1,436 M€
Crédits mandatés 2022	21,982 M€	31,363 M€	4,871	0,198 M€
Crédits reportés sur 2023			5,896 M€	1,186 M€
Taux de réalisation 2022	95,79%	101,19%	44,69%	13,79%

Les dépenses d'investissement mandatées reflètent le démarrage des travaux de la végétalisation, la poursuite de l'installation du Comptoir du réemploi et du recyclage à St Pryvé St Mesmin, le déploiement sur le territoire des colonnes d'apports volontaires ainsi que les travaux de couverture sur le bâtiment Nord de la Direction des Déchets.

Quant aux dépenses de fonctionnement, nous notons une forte augmentation des indices des prix sur les principaux marchés.

Recettes de fonctionnement (31,363 M€)

En 2022, les recettes augmentent de 0,678 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Les recettes se composent principalement :

- Du produit de la TEOM (**23,159 M€** soit + 0,889 M€ par rapport à 2021).
- De recettes propres (**8,204 M€** soit -0,211 M€ par rapport à 2021) :
 - des recettes issues du tri sélectif, soutien à la tonne triée et garanties de reprise sur les flux collectés en porte à porte, apport volontaire ou en déchetterie (**5,634 M€** soit - 0,015 M€ par rapport à 2021).
 - les redevances d'utilisation de l'UTOM par le délégataire (**0,680 M€** soit - 0,281 M€ par rapport à 2021, compte tenu de la suppression de la redevance d'utilisation installation tri à compter de 2022 notifiée par l'avenant 2 DSP qui vient diminuer le tarif du Tri).
 - le produit de la redevance spéciale perçu pour la collecte et le traitement des déchets des établissements publics et les établissements scolaires (**0,634 M€** soit + 0,030 M€ par rapport à 2021).
 - du reversement par le délégataire de la taxe foncière de l'UTOM (**0,189 M€** ; soit – 0,069 M € par rapport à 2021) ; Cette recette correspond au reversement par TRISALID de la taxe payée par la Métropole au titre de la propriété de l'UTOM.
 - de la facturation des professionnels en déchetterie (**0,305 M€** soit + 0,219 M€ par rapport à 2021) ; cet écart s'explique par la facturation tardive de 2021 qui a été comptabilisée sur 2022.
 - des recettes perçues par les membres du groupement d'autorités concédantes (GAC) pour le financement du centre de tri UTOM (**0,698 M€** sur une année complète contrairement à 2021 où seule la première échéance qui a débutée en 12/2021 a été payée, soit + 0,582 M€ par rapport à 2021).

Dépenses de fonctionnement (21,982 M€ hors frais de personnel)

En 2022, les dépenses de fonctionnement augmentent (20,757 M€ en 2021) et se composent principalement :

- les prestations de traitement pour **11,415 M€** (+ 0,392 M€) :
 - les charges de traitement à l'UTOM augmentent de + 0,205 M€ (+ 0,404 M€ sur l'incinération, - 0,441 M€ sur le tri et + 0,242 M€ sur la TGAP), avec une hausse de 15% des prix – la quantité de déchets incinérés facturés a diminué de 3,86 % par rapport à 2021. Sur le tri, la quantité de multimatériaux est stable par rapport à 2021 et la part de refus diminue de 8,61%.
 - le traitement des déchets municipaux augmente de 0,045 M€ (0,402 M€),
 - Rémunération Financière de Tri (RFT) due dans le cadre de la réalisation et du financement des Travaux Neufs du centre de tri (+1,075 M€) étant précisé que 2022 est la première année pleine (1 seul trimestre payé en 2021 année de démarrage de l'échéancier de paiement).
- les charges de collecte pour **4,2 M€** (+ 0,7 M€), avec :
 - une augmentation de 0,633 M€ des prestations de collecte en porte à porte (3,881 M€), dûe majoritairement à la hausse des indices de prix de + 4 % en moyenne par trimestre, et des prestations supplémentaires en renfort de la régie à hauteur de 0,066 M€.
 - la collecte des dépôts sauvages/encombrants s'élève à 0,011 M€ avec une nouvelle formule proposée aux habitants de collecter les encombrants sur RDV depuis 12/2022.
 - des charges de collecte des déchets verts de 0,277 M€ en stabilité.
- l'exploitation des déchetteries (**4,157 M€**) augmente de 0,080 M€ :

- les charges d'exploitation des différents sites progressent de 0,138 M€ (0,138 M€), en raison de la revalorisation des prix en moyenne de +9.13% par rapport à l'an dernier.
 - La conclusion de l'avenant 3 sur le lot 1 a également permis de diminuer de 0,138 M€ les frais liés à la partie forfaitaire (suppression du quart d'heure à chaque agent et diminution des charges liées au packmatage des déchets).
 - Au global, les tonnages en déchetteries/végé'tri ont baissé de 12%. Le flux végétaux est celui qui enregistre la plus forte baisse avec -16 %. Ceci est essentiellement dû aux conditions climatiques.
 - le développement de la nouvelle filière du ré-emploi se chiffre à 0,232 M€ et progresse de 0,037 M€, en raison de la révision d'indices.
- la mise en place de nouvelles filières et la dynamique de réduction des déchets : avec l'accompagnement des usagers au compostage de proximité des biodéchets pour **0,015 M€** et le soutien auprès des partenaires pour l'électro-compostage des biodéchets pour **0,050 M€** en lien avec les actions de prévention pour **0,036 M€** (opération Ecodéfis, défi textile organisé dans les collèges...).
 - les dépenses de la régie pour **1,738 M€** sont en augmentation (+0,099 M€) :
 - les dépenses d'entretien et de réparations mécaniques augmentent de 0,024 M€ (0,388 M€),
 - le poste carburant augmente de 0,072 M€ (0,537 M€),
 - les dépenses d'entretien des sites d'exploitation (fournitures administratives, combustibles, eau, téléphone, électricité, frais d'entretien des bâtiments dont le ménage, les maintenances, prestations informatiques...) s'élèvent à 0,198 M€,
 - le poste vêtements de travail (acquisition et entretien) augmente de 0,044 M€ (0,139 M€),
 - les dépenses liées aux bacs et sacs connaissent une forte augmentation de 0,078 M€ (0,138 M€), notamment en lien avec la hausse des matières premières, transport, énergie pour le marché d'acquisition des sacs biodégradables en papier.
 - - 0,091 M€ de dépenses liées aux recettes matériaux reversées à la CCTVL (0,205 M€).
 - les dépenses de communication s'établissent à **0,131 M€**.

➤ **Dépenses d'investissement (4,871 M€)**

Au titre des investissements, ont été réalisés en 2022 :

- des dépenses récurrentes (1,739 M€) et notamment :
 - l'installation de points de collecte aériens et enterrés (0,436 M€),
 - le renouvellement de bennes à déchets ménagers (0,353 M€),
 - des travaux d'entretien et d'équipement des sites d'exploitation Nord et Sud (0,232 M€),
 - l'acquisition de bacs roulants (0,181 M€),
 - l'acquisition de matériels informatiques/téléphoniques (0,169 M€),
 - l'entretien des véhicules (0,158 M€),
 - travaux/équipements sur les déchetteries (0,073 M€),
 - l'acquisition et l'aménagement de véhicules légers (0,044 M€),
 - l'acquisition de composteurs (0,036 M€),
 - l'aménagement des points de collecte et points de regroupement (0,024 M€),
 - des travaux d'aménagement de voirie pour la sécurisation des collectes (0,019 M€),
 - des dépenses dans le cadre de la filière bio déchets (0,013 M€).
- la déchetterie nouvelle génération à St Pryvé St Mesmin (2,901 M€),
- la végé'tri de Saran (0,180 M€),
- les végé'tris de St Cyr en Val et St Jean de Braye (0,050 M€).

Les projets 2022 font l'objet de 5,896 M€ de reports sur 2023 dont les principales dépenses concernent : 2,5 M€ pour le projet de nouvelles déchetteries (dont 2 M€ pour la déchetterie de St Pryvé St Mesmin, et 0,5 M€ pour la Végé'tri de Saran), 2 M€ pour l'acquisition de bennes à déchets, 0,5 M€ pour des travaux réglementaires à l'UTOM, 0,5 M€ pour l'acquisition de colonnes d'apport volontaire, 0,2 M€ pour l'acquisition de bacs, 0,1 M€ pour l'acquisition de composteurs.

➤ **Recettes d'investissement (0,198 M€)**

Les recettes d'investissement correspondent :

- à la subvention DSIL suite à la construction de la déchetterie de St Pryvé St Mesmin (0,150 M€),
- au cofinancement des bailleurs pour l'implantation des colonnes (0,048 M€).

1,2 M€ sont reportés sur 2023 dont des subventions :

- sur la nouvelle déchetterie de St Pryvé St Mesmin soit 1,1 M€,
- sur la végé'tri à Saran soit 0,1 M€,
- versées par les partenaires extérieurs pour l'implantation des colonnes soit 0,02 M€.

EQUILIBRE DE LA COMPETENCE GESTION DES DECHETS

Equilibre de la compétence	CA 2021	CA/CFU 2022
Recettes issues de la TEOM (y compris rôles suppl. / compl.)	22,29	23,16
Dotations et participations reçues	2,96	2,62
Produits de la facturation	4,26	4,66
Produits de gestion courante	1,01	0,70
Atténuations de charges	0,04	0,02
Total recettes de fonctionnement (1)	30,57	31,16
Charges d'exploitation	21,43	22,81
<i>dont quote-part charges indirectes</i>	<i>1,33</i>	<i>1,46</i>
Charges de personnel	6,41	6,54
Autres charges de gestion courante	0,31	0,28
Total dépenses de fonctionnement (2)	28,15	29,62
Epargne de gestion (3)=(1)-(2)	2,42	1,54
Charges financières (4)	0,19	0,17
+ Produits exceptionnels (5)	0,13	0,20
- Charges exceptionnelles (6)	0,00	0,01
Epargne brute (7)=(3)-(4)+(5)-(6)	2,37	1,57
Remboursement de capital des emprunts (8)	1,38	1,38
Epargne disponible (9)=(7)-(8)	0,99	0,19
Dépenses d'équipements (10)	3,83	4,87
Recettes d'investissement (11)	0,49	0,84
<i>dont subventions reçues</i>	<i>0,01</i>	<i>0,20</i>
<i>dont cession</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>dont TVA/FCTVA</i>	<i>0,48</i>	<i>0,64</i>
<i>dont autres</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Besoin de financement des investissements (12)=(11)-(10)	-3,33	-4,04
Emprunt d'équilibre (13)=(12)-(9)	3,28	4,00
Résultat d'exercice (14)=(12)+(13)+(9)	0,94	0,15
Encours de dette au 31/12/N	12,77	12,08
Capacité de désendettement au 31/12/N	5,4 ans	7,7 ans

D. Assainissement et eaux pluviales

a) Budget annexe Assainissement

Le budget annexe assainissement est assujéti au régime général de la TVA : les crédits sont inscrits HT et l'intégralité de la TVA affectant le fonctionnement et l'investissement est récupérée par la voie fiscale.

➤ Résultats du budget annexe

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2021	CA/CFU 2022
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-17,658 M€	-20,116 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	25,029 M€	23,681 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	7,372 M€	3,565 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	11,195 M€	5,992 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	18,567 M€	9,557 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-17,565 M€	-15,824 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	11,528 M€	18,282 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	-6,037 M€	2,458 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	7,347 M€	1,310 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	1,310 M€	3,768 M€
2/ REPORTS EN N+1	CA 2021	CA 2022
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	-15,459 M€	-15,070 M€
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	1,573 M€	1,572 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTEES EN N+1	0,000 M€	0,200 M€
SOLDE DES REPORTS	-13,885 M€	-13,297 M€
3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2021	CA 2022
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTEE EN INVEST.	12,575 M€	9,529 M€
RESULTATS A REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	5,992 M€	0,027 M€

En fonctionnement, le montant total des recettes s'élève à 23,681 M€ pour un total de dépenses de 20,116 M€. Le résultat courant de fonctionnement de l'exercice s'élève à 3,565 M€. Après reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 pour 5,992 M€, l'excédent disponible avant affectation des résultats s'élève ainsi à 9,557 M€.

En investissement, le montant total des recettes s'élève à 18,282 M€ pour un total de dépenses de 15,824 M€, le résultat courant présente un excédent de 2,458 M€. Après reprise de l'excédent antérieur de 1,310 M€, le résultat cumulé d'investissement s'établit en excédent de 3,768 M€.

Les reports de crédits d'investissement s'élèvent à 15,070 M€ en dépenses et à 1,772 M€ en recettes. Le résultat final d'investissement fait apparaître un besoin d'affectation de 9,529 M€, à prélever sur le résultat de fonctionnement. Dans ces conditions, la section d'investissement est équilibrée et le résultat disponible à reprendre en section de fonctionnement sur l'exercice 2023 s'élève à 0,027 M€.

➤ Recettes de fonctionnement

Recettes en millions d'€	Budget 2022	CA / CFU 2022	CA 2021
(1) Recettes réelles	21,682 M€	22,223 M€	23,832 M€
. Redevance assainissement	19,500 M€	19,787 M€	20,614 M€
. Red. Modernisation réseaux	0,600 M€	0,677 M€	0,939 M€
. Participation du budget principal	0,200 M€	0,200 M€	0,200 M€
. Subventions et participations	0,000 M€	0,000 M€	0,125 M€
. Recettes de branchements eaux usées	0,300 M€	0,310 M€	0,674 M€
. Ventes de prestations de services	1,062 M€	0,805 M€	1,197 M€
. Autres recettes courantes	0,000 M€	0,146 M€	0,078 M€
. Produits exceptionnels	0,020 M€	0,298 M€	0,006 M€
(2) Recettes d'ordre	1,458 M€	1,458 M€	1,197 M€
(3) Résultat reporté N-1	5,992 M€		
Total recettes de l'exercice	29,132 M€	23,681 M€	25,029 M€

En fonctionnement, les recettes réelles s'affichent en diminution de 1,609 M€, soit -6,8 %, en lien avec la baisse du tarif de redevance d'assainissement décidée en 2021 et qui impacte les recettes perçues en 2022 sur les consommations 2021.

Ces recettes de fonctionnement comprennent notamment :

- Le produit de la redevance d'assainissement : 19,787 M€ ;
- Le produit de la redevance modernisation des réseaux, taxe collectée par Orléans Métropole puis reversée à l'Agence de l'eau Loire Bretagne, s'établit à 0,677 M€ en baisse de 0,262 M€ soit -27,90%. Cette diminution s'explique par le rattachement d'une recette de 0,250 M€ sur l'exercice 2021. Les redevances de l'Agence de l'eau sont équilibrées en dépense/recette ;
- La contribution du budget principal au titre des eaux pluviales (0,200 M€) ;
- Les recettes de branchements correspondent aux PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) pour 0,310 M€, en baisse de 0,364 M€ ;
- Les recettes de prestations de service (0,804 M€) proviennent essentiellement des dépotages, des traitements des boues et des lixiviats en provenance de certaines entreprises ainsi que du transport et du traitement des eaux usées de communes extérieures à Orléans Métropole (0,572 M€) et sont en baisse de 0,393 M€. Cette baisse est due à l'arrêt des dépotages de la société SRA SAVAC en milieu d'année, suite à son rachat par VEOLIA. Cette dernière orientant les dépotages vers des stations d'épuration qu'elle a en gestion.
- Les autres recettes courantes (0,146 M€) correspondent à des régularisations comptables.
- Les produits exceptionnels (0,298 M€) correspondent principalement à des indemnités sur des biens, des régularisations comptables (avoirs).

➤ Dépenses de fonctionnement

Dépenses en millions d'€	Budget 2022	CA / CFU 2022	CA 2021
(1) Dépenses réelles	16,028 M€	14,609 M€	13,285 M€
. Charges à caractère général	9,277 M€	8,452 M€	7,598 M€
. Charges de personnel	4,436 M€	4,273 M€	4,105 M€
. Red. Modernisation réseaux	0,600 M€	0,600 M€	0,439 M€
. Autres charges de gestion cour.	0,781 M€	0,736 M€	0,664 M€
. Charges financières	0,590 M€	0,235 M€	0,249 M€
. Charges exceptionnelles	0,274 M€	0,245 M€	0,171 M€
. Provisions	0,069 M€	0,069 M€	0,058 M€
(2) Dépenses d'ordre	13,104 M€	5,507 M€	4,373 M€
Total dépenses de l'exercice	29,132 M€	20,116 M€	17,658 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement (14,609 M€) progressent de 1,3 M€ par rapport à 2021.

Les charges à caractère général s'affichent à 8,452 M€ (+0,853 M€). Cette augmentation est due en partie à la hausse des fournitures et des prestations de service pour les réseaux et les ouvrages en régie. Cette hausse est cependant contrebalancée par la baisse des coûts de fonctionnement de la station d'épuration de la Source (-0,061 M€) et des frais de facturations extérieures (-0,034 M€). On constate, sur le chapitre 011, des hausses des coûts d'exploitation des stations de traitement gérées par un prestataire privé (+0,668 M€), détaillés ci-dessous.

- Les charges à caractère général comprennent, notamment :
 - le coût d'exploitation des stations de traitement gérées par un prestataire privé (5,686 M€ contre 5,018 M€ en 2021) : station de l'Île Arrault (2,121 M€ contre 1,972 M€ en 2021), La Chapelle Saint Mesmin (3,313 M€ contre 2,818 M€ en 2021), Chécy (0,170 M€ contre 0,160 M€ en 2021) et les deux stations de Chanteau (0,081 M€ contre 0,069 M€ en 2021) ;
 - le coût d'exploitation de la station d'épuration d'Orléans La Source gérée en régie (0,689 M€ contre 0,750 M€ en 2021). La baisse des coûts de la station d'épuration d'Orléans La Source s'explique par la baisse des coûts des fluides (-0,106 M€), et les enlèvements de sables et boues (-0,043 M€), cependant contrebalancée par l'augmentation du coût des produits de traitement (+0,042 M€) et les réparations sur le matériel roulant (+0,034 M€) ;
 - l'exploitation des réseaux et ouvrages d'assainissement gérés sur le territoire en régie (1,293 M€ : fluides (0,436 M€), curage externalisé des réseaux (0,248 M€), fournitures diverses (0,358 M€),

maintenances du matériel et des véhicules (0,124 M€), de location (0,000 M€), des locations mobilières (0,029 M€) ;

- les dépenses relatives aux locaux et carburants (0,211 M€ contre 0,153 M€ en 2021) dont 0,039 M€ sur les fluides ;
 - les frais d'établissement des factures de redevance d'assainissement représentent 0,073 M€ ;
 - l'exploitation des bassins (0,068 M€ contre 0,051 M€ en 2021) : Lamballe (0,041 M€) et Chillesse (0,027 M€) ;
 - l'entretien de la chambre à sable (curage et évacuation des sables) s'élève à 0,071 M€.
- Les charges de personnel s'élèvent à 4,273 M€ en hausse de 0,169 M€ ;
 - Les charges de gestion courantes (0,736 M€) correspondent essentiellement aux remboursements de frais de structure entre le budget annexe assainissement et le budget principal (0,700 M€) ;
 - Les charges exceptionnelles (0,245 M€) correspondent à des annulations de titres sur exercice antérieur ainsi qu'à des régularisations..
 - En 2022, des provisions pour dépréciation d'actif circulant (créances douteuses) ont été constituées à hauteur de 0,069 M€.

Dépenses d'investissement :

Dépenses en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Restes à réaliser
(1) Dépenses réelles	30,085 M€	14,286 M€	15,070 M€
. Dépenses d'équipement	26,169 M€	11,786 M€	13,860 M€
. Rembst du capital des emprunts	2,500 M€	2,394 M€	
. Autres dépenses (Op cpte tiers)	1,316 M€	0,106 M€	1,210 M€
. Avances sur marché	0,100 M€		
(2) Opérations patrimoniales	0,000 M€	0,000 M€	
(3) Dépenses d'ordre	2,458 M€	1,538 M€	
(4) Résultat reporté N-1			
Total dépenses de l'exercice	32,543 M€	15,824 M€	15,070 M€

Les dépenses d'équipement s'établissent à 11,786 M€.

S'agissant du **programme des travaux structurants (5,422 M€)**, les principaux projets concernent :

- La réutilisation des eaux de la station d'épuration d'Orléans la Source Saint Cyr en Val (1,314 M€) ;
- La réhabilitation du réseau d'assainissement de l'avenue Buffon à Orléans (0,539 M€) ;
- La création d'un bassin hydraulique enterré sous l'esplanade de Gaulle à Saint-Jean-de-Braye et le réaménagement de cette esplanade (0,531 M€) ;
- La création d'un réseau d'assainissement rue du Cormier à Olivet (0,423 M€) ;
- La réhabilitation et l'aménagement des bassins à Chanteau, Mardié, Orléans, Ormes et Saran (0,338 M€) ;
- La réhabilitation du réseau d'assainissement secteur Abattoir à Saint-Jean-de-la-Ruelle (0,213 M€).

Les **opérations de réhabilitation / extension des ouvrages d'assainissement** s'élèvent à **3,379 M€**.

Les travaux de branchement (mise en place de regards sur voirie) s'élèvent à 0,100 M€.

Les travaux sur stations de traitement des eaux usées se sont répartis comme suit :

- Pour **la station de traitement des eaux usées de l'île Arrault**, les dépenses de renouvellement des équipements s'élèvent à 0,584 M€ ;
- Concernant **la station de traitement des eaux usées de La Chapelle Saint Mesmin**, les dépenses de renouvellement des équipements s'élèvent à 1,425 M€ en 2022 ;

- Pour la **station d'épuration de Chécy**, des dépenses d'investissement de 0,104 M€ en 2022 ;
- Pour la **station d'épuration de Chateau**, les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,018 M€ pour 2022 ;
- Concernant la **station de traitement des eaux usées d'Orléans La Source**, les dépenses de gros entretien / renouvellement et de matériels divers s'élèvent à 0,101 M€ (pompes, supprimeurs, barrières, sondes, ...).

Les autres dépenses ont concerné :

- Les achats de matériaux pour les réseaux exploités en régie (installations des déversoirs d'orages, pompes, tampons, tuyaux, équipements spécifiques de véhicules, ...) pour 0,625 M€ ;
- Les dépenses d'équipement des locaux du personnel pour 0,099 M€.

Recettes d'investissement

Recettes en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Restes à réaliser
(1) Recettes réelles	4,554 M€	0,119 M€	1,772 M€
. Recette de TVA			
. Subventions d'investissement	0,266 M€	0,119 M€	0,226 M€
. Recettes d'emprunt	2,440 M€		0,200 M€
. Avances sur marchés	0,500 M€	0,000 M€	
. Autres recettes (Op cpte tiers,...)	1,347 M€	0,000 M€	1,346 M€
(2) Recettes d'ordre	14,104 M€	5,588 M€	
(3) Reprise du résultat d'investissement N-1	1,310 M€		
(4) Affectation de N-1	12,575 M€	12,575 M€	
Total recettes de l'exercice	32,543 M€	18,282 M€	1,772 M€

En 2022, les recettes de branchements dans le cadre de la réalisation de travaux neufs se sont élevées à 0,119 M€.

➤ Encours de dette et capacité d'autofinancement

Aucun emprunt nouveau n'a été mobilisé en 2022. L'endettement du budget annexe s'établit ainsi à 15,795 M€ fin 2022, en diminution de 2,394 M€ par rapport à 2021.

En millions d'euros au 31/12	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette Budget annexe Assainissement	32,58 M€	30,19 M€	27,79 M€	25,37 M€	22,97 M€	20,56 M€	18,19 M€	15,80

La capacité d'autofinancement correspond à la part des recettes de fonctionnement qui, après paiement des dépenses de gestion et de la charge des emprunts, peut être affectée au financement des investissements de l'exercice.

En 2022, la capacité d'autofinancement du budget annexe s'établit à 5,220 M€.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	CA 2021	CA / CFU 2022	Evol
Recettes courantes de fonctionnement	23,826 M€	21,925 M€	-1,901 M€
- Dépenses courantes de gestion	12,806 M€	14,061 M€	1,255 M€
Epargne de gestion	11,020 M€	7,864 M€	-3,156 M€
- Intérêts	0,249 M€	0,235 M€	-0,014 M€
- Charges exceptionnelles	0,229 M€	0,313 M€	0,084 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,006 M€	0,298 M€	0,069 M€
Epargne brute	10,548 M€	7,614 M€	-2,933 M€
- Remboursement de capital	2,374 M€	2,394 M€	0,020 M€
Epargne nette	8,174 M€	5,220 M€	-2,953 M€

La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette en fin d'exercice à l'épargne brute dégagée. Elle indique, toute chose égale par ailleurs, la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. En rapportant l'encours de la dette du budget annexe au 31 décembre 2022 (15,795 M€) à l'épargne brute dégagée au compte financier unique (7,614 M€), la capacité de désendettement s'établit à 2,1 ans fin 2022.

b) Eaux pluviales (budget principal)

Les crédits affectés à la compétence eaux pluviales intègrent une participation du budget principal au budget annexe Assainissement au titre des réseaux unitaires.

Nées de précipitations parfois brutales, les eaux pluviales sont susceptibles de générer ponctuellement des débits très nettement supérieurs à celui des eaux usées. Les principaux ouvrages de gestion des eaux pluviales sont constitués de collecteurs de gros diamètres, de stations de relevage, de bassins de rétention ou d'infiltration, ainsi que d'ouvrages de prétraitement type dessableurs / déshuileurs. La Métropole prend en charge les coûts d'entretien et d'investissement de l'ensemble de ces équipements.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	1,509 M€	0,000 M€	0,525 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2022	1,624 M€	0,000 M€	0,677 M€	0,000 M€
Montant CA/CFU 2022	1,614 M€	0,000 M€	0,389 M€	0,000 M€
Crédits reportés 2023	0,000 M€	0,000 M€	0,169 M€	0,000 M€
Taux de réalisation 2022	99,38%	0,00%	57,46%	0,00%

En fonctionnement, les principaux postes de dépenses concernent (1,614 M€) :

- Le coût du contrat de délégation de service public (0,866 M€);
- Les dépenses d'exploitation du réseau et des ouvrages gérés en régie (0,498 M€) avec :
 - l'entretien, le curage externalisé des réseaux (0,299 M€),
 - la tonte, l'entretien des bassins et des fossés (0,149 M€),
 - les dépenses d'électricité et de fluides (0,050 M€),
- La participation versée au budget annexe assainissement pour les réseaux unitaires (0,200 M€)

En investissement, les principaux travaux réalisés en 2022 (0,389 M€) sur le réseau d'assainissement des eaux pluviales concernent :

- les opérations de réhabilitation de réseaux et de bassins d'orage (0,379 M€) ;
- les levées topographiques (0,007 M€).

E. Budget annexe Eau potable

Le budget annexe eau potable est assujéti au régime général de la TVA : les crédits sont inscrits HT et l'intégralité de la TVA affectant le fonctionnement et l'investissement est récupérée par la voie fiscale.

Résultats du budget annexe

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2021	CA/CFU 2022
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-8,181 M€	-9,004 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	9,760 M€	9,684 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	1,579 M€	0,680 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	0,029 M€	0,224 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	1,608 M€	0,904 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-7,776 M€	-5,159 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7,543 M€	6,507 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	-0,233 M€	1,348 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	-1,151 M€	-1,384 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	-1,384 M€	-0,036 M€
2/ REPORTS EN N+1	CA 2021	CA/CFU 2022
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	-4,722 M€	-3,799 M€
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	0,307 M€	0,307 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTEES EN N+1	4,415 M€	3,114 M€
SOLDE DES REPORTS	0,000 M€	-0,378 M€
3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2021	CA/CFU 2022
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTEE EN INVEST.	1,384 M€	0,414 M€
RESULTATS A REPORTER EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	0,224 M€	0,491 M€

En fonctionnement, le montant total des recettes s'élève à 9,684 M€ pour un total de dépenses de 9,004 M€. Le résultat courant de fonctionnement de l'exercice s'élève à 0,680 M€. Après reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 pour 0,224 M€, l'excédent disponible avant affectation des résultats s'élève ainsi à 0,904 M€.

En investissement, le montant total des recettes s'élève à 6,507 M€ pour un total de dépenses de 5,159 M€, le résultat courant présente un excédent de 1,348 M€. Après reprise du déficit antérieur de 1,384 M€, le résultat cumulé d'investissement s'établit en déficit de 0,036 M€.

Les reports de crédits d'investissement s'élèvent à 3,799 M€ en dépenses et à 3,421 M€ en recettes.

Le résultat final d'investissement fait apparaître un besoin d'affectation de 0,414 M€, à prélever sur le résultat de fonctionnement. Dans ces conditions, la section d'investissement est équilibrée et le résultat disponible à reprendre en section de fonctionnement sur l'exercice 2023 s'élève à 0,491 M€.

➤ Recettes de fonctionnement

Recettes en millions d'€	Budget 2022	CA / CFU 2022	CA 2021
(1) Recettes réelles	10,206 M€	9,616 M€	9,743 M€
. Vente d'eau	7,494 M€	6,931 M€	6,775 M€
. Redevances pollution- autres taxes	1,400 M€	1,392 M€	1,480 M€
. Subventions d'exploitation	0,000 M€	0,000 M€	0,135 M€
. Recettes de branchements	0,260 M€	0,227 M€	0,197 M€
. Ventes de prestations de services (locations de compteurs)	0,847 M€	0,837 M€	0,937 M€
. Autres recettes courantes	0,205 M€	0,228 M€	0,215 M€
. Produits exceptionnels	0,000 M€	0,001 M€	0,003 M€
(2) Recettes d'ordre	0,068 M€	0,068 M€	0,017 M€
(3) Résultat reporté N-1	0,224 M€		
Total recettes de l'exercice	10,498 M€	9,684 M€	9,760 M€

Par rapport à 2021, les recettes réelles de fonctionnement (9,616 M€) sont quasi stables (-0,126 M€).

Les recettes réelles de fonctionnement intègrent notamment :

- Le produit de la vente d'eau (6,931 M€) ;
- Le produit de la redevance de préservation de la ressource en eau et de la redevance pollution pour origine domestique, taxe collectée par la Métropole puis reversée à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, s'établit à 1,392 M€ ;
- Les recettes de prestations de service facturées aux usagers (locations de compteurs) s'élèvent à 0,837 M€ ;
- Les autres recettes courantes (0,228 M€) correspondent essentiellement aux redevances de frais de contrôle et d'occupation du domaine public des différentes délégations de service public ;
- Les recettes de branchements (remboursements de travaux) s'établissent à 0,227 M€ en hausse de 0,030 M€. Les usagers pouvant dorénavant choisir l'entreprise de leur choix pour la réalisation du branchement ;
- Les produits exceptionnels (0,001 M€) correspondent à des régularisation comptables.

➤ Dépenses de fonctionnement

Dépenses en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	CA 2021
(1) Dépenses réelles	8,009 M€	7,273 M€	6,871 M€
. Charges à caractère général	4,312 M€	3,808 M€	3,946 M€
. Charges de personnel	1,509 M€	1,452 M€	1,292 M€
. Redevances reversées	1,180 M€	1,174 M€	0,893 M€
. Autres charges de gestion cour.	0,356 M€	0,348 M€	0,324 M€
. Charges financières	0,448 M€	0,334 M€	0,321 M€
. Charges exceptionnelles	0,204 M€	0,155 M€	0,084 M€
. Provisions	0,001 M€	0,002 M€	0,011 M€
(2) Dépenses d'ordre	2,489 M€	1,731 M€	1,309 M€
Total dépenses de l'exercice	10,498 M€	9,004 M€	8,181 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 s'établissent à 7,273 M€ en augmentation de 0,102 M€ par rapport à 2021, en raison principalement de l'augmentation des redevances versées (+0,282 M€), des charges de personnel (+0,160 M€) et des charges exceptionnelles (+0,071 M€) atténuée par la diminution des charges à caractère général (- 0,138 M€). Les dépenses réelles comprennent notamment :

- Les charges à caractère général (3,808 M€) :
 - le coût des prestations externalisées et notamment l'achat d'eau en gros aux délégataires (1,256 M€ contre 1,385 M€ en 2021 soit - 0,129 M€) ;
 - le marché d'exploitation des installations de production d'eau potable (0,992 M€ contre 0,742 M€ en 2021, soit + 0,250 M€) ;
 - le marché d'exploitation des réseaux d'eau de la commune de Fleury-les-Aubrais (0,126 M€) et le contrat de délégation de service public de la commune d'Ingré (0,350 M€) ;
 - une partie des taxes versées à l'Agence de l'eau pour la préservation de la ressource en eau (0,247 M€) ;
 - les travaux de branchements et compteurs (0,079 M€) ;
 - les dépenses relatives aux fluides (0,052 M€ contre 0,044 M€ en 2021),
 - l'entretien et la maintenance des équipements (0,313 M€ contre 0,219 M€ en 2021, soit + 0,094 M€) ;
 - L'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'organisation des services publics de l'eau et de l'assainissement d'Orléans Métropole ainsi qu'un accompagnement en ressources humaines (0,120 M€).
- Les dépenses relatives à la redevance pollution reversée à l'Agence de l'eau (1,174 M€) ;
- Les charges de personnel (1,452 M€) ;
- Les autres charges de gestion courantes (0,348 M€) correspondent aux charges indirectes versées au budget principal ;
- Les charges exceptionnelles (0,155 M€) correspondent aux annulations de titres sur exercices antérieurs ;
- Les frais financiers (0,334 M€) ;
- Les provisions (0,002 M€).

➤ Dépenses d'investissement

Dépenses en millions d'€	Budget 2022	CA / CFU 2022	Restes à réaliser
(1) Dépenses réelles	9,295 M€	4,949 M€	3,799 M€
. Dépenses d'équipement	7,906 M€	3,933 M€	3,799 M€
. Rembst du capital des emprunts	1,000 M€	0,767 M€	
. Avances sur marchés	0,139 M€		
. Autres dépenses	0,250 M€	0,250 M€	
(2) Dépenses d'ordre	0,568 M€	0,209 M€	
(3) Résultat reporté N-1	1,384 M€		
Total dépenses de l'exercice	11,246 M€	5,159 M€	3,799 M€

Les dépenses réelles d'investissement (4,949 M€) correspondent notamment aux :

- Dépenses d'équipement réalisées (3,933 M€) dont notamment :
 - des travaux pour la construction de l'usine de décarbonatation sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Braye (0,189 M€) ;
 - des travaux dans le cadre du marché de production d'eau potable (0,183 M€) ;
 - les travaux sur le réseau d'eau potable sur la ZAE Adelis (0,873 M€) ;
 - des divers investissements sur la production de l'eau (0,426 M€), tels que la réhabilitation du réservoir des Hautes Bordes à Semoy ;
 - des acquisitions de compteurs à eau (0,191 M€)
 - des travaux de réhabilitation de canalisations (1,731 M€) principalement sur les communes de :
 - Saint Cyr en Val (0,460 M€) ;
 - Saint Jean de Braye (0,283 M€) ;
 - Fleury-les-Aubrais (0,280 M€) ;
 - Saran (0,215 M€) ;

- Saint Jean le Blanc (0,178 M€) ;
- Semoy (0,131 M€) ;
- Saint Denis en Val (0,115 M€).

- Annuités de dette en capital (0,767 M€).

➤ **Recettes d'investissement**

Recettes en millions d'€	Budget 2022	CA/CFU 2022	Restes à réaliser
(1) Recettes réelles	6,874 M€	3,250 M€	3,421 M€
. Recette de TVA	0,000 M€	0,000 M€	
. Subventions d'investissement	0,560 M€	0,250 M€	0,307 M€
. Recettes d'emprunt	6,114 M€	3,000 M€	3,114 M€
. Autres recettes	0,200 M€	0,000 M€	
(2) Recettes d'ordre	2,989 M€	1,873 M€	
(3) Affectation résultat N-1	1,384 M€	1,384 M€	
Total recettes de l'exercice	11,246 M€	6,507 M€	3,421 M€

Les recettes d'investissement comprennent l'affectation du résultat (1,384 M€). Les reports sur l'exercice 2023 correspondent principalement à un report de recettes d'emprunt (3,114 M€) et au solde attendu de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour le schéma directeur de l'eau potable (0,232 M€) et à la préservation des ressources en Eau (0,075 M€).

➤ **Encours de dette et capacité d'autofinancement**

En 2022, un emprunt nouveau a été souscrit pour 3 M€. Au 31 décembre 2022, l'encours de dette du budget annexe Eau Potable s'établit à 14,455 M€.

La capacité d'autofinancement correspond à la part des recettes de fonctionnement qui, après paiement des dépenses de gestion et de la charge des emprunts, peut être affectée au financement des investissements de l'exercice.

En 2022, la capacité d'autofinancement du budget annexe s'établit à 1,576 M€.

BUDGET ANNEXE EAU	CA 2021	CA / CFU 2022	Evol
Recettes courantes de fonctionnement	9,739 M€	9,615 M€	-0,124 M€
- Dépenses courantes de gestion	6,455 M€	6,782 M€	0,328 M€
Epargne de gestion	3,284 M€	2,832 M€	-0,452 M€
- Intérêts	0,321 M€	0,334 M€	0,013 M€
- Charges exceptionnelles	0,095 M€	0,156 M€	0,061 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,003 M€	0,001 M€	-0,094 M€
Epargne brute	2,871 M€	2,343 M€	-0,528 M€
- Remboursement de capital	0,732 M€	0,767 M€	0,035 M€
Epargne nette	2,139 M€	1,576 M€	-0,563 M€

En rapportant l'encours de la dette du budget annexe au 31 décembre 2022 (14,455 M€) à l'épargne brute dégagée au compte financier unique (2,343 M€), la capacité de désendettement s'établit à 6,2 ans fin 2022.

F. Réseaux d'énergie

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,041 M€	1,388 M€		
Crédits consommables 2022	0,211 M€	1,388 M€		
Montant CA/CFU 2022	0,196 M€	1,359 M€		
Crédits reportés 2023	0,000 M€	0,000 M€		
Taux de réalisation 2022	92,89%	97,91%		

L'exercice des compétences réseaux de chaleur et de froid et de concession de gaz et d'électricité transmise à Orléans Métropole depuis le 1^{er} janvier 2017 concernent trois types de réseaux distincts :

- la distribution d'électricité
- la distribution de gaz naturel
- les réseaux de chaleur.

a) Distribution et fourniture d'électricité

En ce qui concerne la distribution et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés, la Métropole pilote, comme en 2020, 4 contrats de concessions à la maille communale.

Les principaux enjeux pour le suivi de ces concessions concernent la sécurisation du réseau et l'accompagnement du développement du territoire (poste source d'Orléans, transition vers la mobilité électrique).

Les recettes 2022 (0,379 M€) portent sur le contrôle des concessions, les redevances pour occupation du domaine public et plus spécifiquement pour la concession d'Orléans, la convention de développement durable.

b) Distribution de gaz naturel

Pour la distribution de gaz, Orléans Métropole pilote 22 contrats de concessions à la maille communale.

Les principaux enjeux relèvent de la sécurisation du réseau et des usagers ainsi que la transition écologique (injection de bio-méthane, développement des usages biogaz naturel véhicule).

Les recettes 2022 (0,229 M€) sont adossées aux contrats et concernent le contrôle des concessions, les redevances pour occupation du domaine public et la convention action territoriale.

c) Les réseaux de chaleur de la métropole

Le territoire d'Orléans Métropole dispose de trois réseaux de chaleur biomasse sur Orléans et Fleury-les-Aubrais qui représentent 60 km de réseaux et l'équivalent de 20 000 logements alimentés : parcs de logements sociaux, bâtiments publics (Université ou CHRO par exemple).

Les recettes 2022 concernent les trois concessions sur le territoire : la SOCOS (0,138 M€), la SODC (0,523 M€) à Orléans et la SOFLEC à Fleury-les-Aubrais (0,091 M€).

G. Stationnement

a) Parking de Fleury les Aubrais (budget annexe)

La gestion des parkings publics constitue un service public à caractère industriel et commercial, qui doit s'équilibrer par les recettes perçues auprès des usagers. Un budget annexe a été constitué en 2003 pour isoler les opérations comptables relatives au parking de Fleury-les-Aubrais.

Ce budget subit encore indirectement les incidences de la crise sanitaire, le télétravail a en effet fait évoluer les usages et pèse encore sur la fréquentation de ce parking en proximité de la gare et très liée à l'activité ferroviaire.

➤ Résultats du budget annexe

1/ RESULTATS COURANTS	CA 2021	CA/CFU 2022
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-0,861 M€	-1,094 M€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0,869 M€	1,468 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	0,008 M€	0,374 M€
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	0,163 M€	0,144 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT	0,171 M€	0,518 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-0,407 M€	-0,418 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,431 M€	0,459 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	0,024 M€	0,041 M€
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	0,083 M€	0,107 M€
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT	0,107 M€	0,148 M€
2/ REPORTS EN N+1	CA 2021	CA/CFU2022
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	-0,134 M€	-0,146 M€
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN N+1	0,000 M€	0,000 M€
RECETTES D'EMPRUNTS REPORTEES EN N+1	0,000 M€	0,000 M€
SOLDE DES REPORTS	-0,134 M€	-0,146 M€
3/ AFFECTATIONS ET REPORTS A NOUVEAU	CA 2021	CA/CFU2022
PART DU RESULTAT DE FONCT. AFFECTE EN INVEST.	0,027 M€	0,000 M€
RESULTATS A REPORTE EN FONCTIONNEMENT (RECETTES)	0,144 M€	0,518 M€

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 1,468 M€ pour 1,094 M€ de dépenses, le résultat courant de fonctionnement s'élève donc à 0,374 M€. Après reprise de l'excédent de fonctionnement 2021 (0,144 M€), l'excédent disponible avant affectation des résultats s'élève à 0,518 M€.

En investissement, le total des recettes s'élève à 0,459 M€ pour 0,418 M€ de dépenses, faisant apparaître un résultat courant d'investissement excédentaire de 0,041 M€. Après reprise de l'excédent antérieur d'investissement de 0,107 M€, l'excédent cumulé d'investissement s'établit à 0,148 M€.

Les reports de dépenses d'investissement s'élèvent à 0,146 M€.

Le résultat final d'investissement ne fait apparaître aucun besoin d'affectation. Dans ces conditions, le résultat disponible à reprendre en section de fonctionnement sur l'exercice 2023 s'élève à 0,518 M€.

➤ Recettes de fonctionnement

Recettes en millions d'€	Budget 2022	CA / CFU 2022	Compte administratif 2021
(1) Recettes réelles	0,657 M€	1,100 M€	0,501 M€
· Convention mandat parking	0,657 M€	0,773 M€	0,501 M€
· Redevances versées par le délégataire	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
· Autres recettes	0,001 M€	0,327 M€	0,000 M€
(2) Recettes d'ordre	0,368 M€	0,368 M€	0,368 M€
(3) Résultat reporté N-1	0,144 M€		
Total recettes de l'exercice	1,170 M€	1,468 M€	0,869 M€

Les recettes réelles perçues correspondent aux recettes de tarification du stationnement (0,773 M€). Ces dernières amorcent une reprise après deux années (+ 0,272 M€) sans toutefois atteindre leur niveau antérieur à la crise sanitaire.

➤ Dépenses de fonctionnement

Dépenses en millions d'€	Budget 2022	CA / CFU 2022	Compte administratif 2021
(1) Dépenses réelles	0,709 M€	0,662 M€	0,430 M€
· Charges à caractère général	0,676 M€	0,661 M€	0,430 M€
· Autres charges	0,033 M€	0,000 M€	0,001 M€
(2) Dépenses d'ordre	0,461 M€	0,432 M€	0,431 M€
Total dépenses de l'exercice	1,170 M€	1,094 M€	0,861 M€

Les dépenses réelles de l'exercice (0,662 M€) correspondent principalement aux charges d'exploitation du parking dans le cadre du nouveau marché (0,548 M€), mais également à la taxe foncière (0,107 M€).

➤ Dépenses et recettes d'investissement

Dépenses en millions d'€	Budget 2022	CA / CFU 2022	Restes à réaliser
(1) Dépenses réelles	0,314 M€	0,049 M€	0,146 M€
. Dépenses d'équipement	0,274 M€	0,049 M€	0,146 M€
. Avances sur Marchés	0,040 M€	0,000 M€	
(2) Dépenses d'ordre	0,408 M€	0,368 M€	
(3) Reprise résultat d'investissement N-1			
Total dépenses de l'exercice	0,722 M€	0,418 M€	0,146 M€

Les dépenses d'équipement (0,049 M€) correspondent à la pose de bornes de recharge électrique, à l'installation d'un abri vélo sécurisé et aux travaux de remise à niveau du parking.

Recettes en millions d'€	Budget 2022	CA / CFU 2022	Restes à réaliser
(1) Recettes réelles	0,088 M€	0,000 M€	0,000 M€
. Avances sur Marchés	0,040 M€	0,000 M€	
. Recettes d'emprunt	0,000 M€	0,000 M€	
. Autres recettes	0,048 M€	0,000 M€	
(2) Recettes d'ordre	0,501 M€	0,432 M€	
(3) Reprise résultat	0,107 M€		
(4) Affectation de N-1	0,027 M€	0,027 M€	
Total recettes de l'exercice	0,722 M€	0,459 M€	0,000 M€

➤ Encours de dette et capacité d'autofinancement

L'emprunt contracté pour financer le parking ayant été transféré en 2008 au budget principal à la demande de la Préfecture, il n'y a par conséquent plus d'encours de dette sur ce budget annexe.

La capacité d'autofinancement correspond à la part des recettes de fonctionnement qui, après paiement des dépenses de gestion et de la charge des emprunts, peut être affectée au financement des investissements de l'exercice.

En 2022, la capacité d'autofinancement du budget annexe s'établit à 0,438 M€.

BUDGET ANNEXE PARKINGS	CA 2021	CA / CFU 2022	Evol
Recettes courantes de fonctionnement	0,501 M€	0,773 M€	0,272 M€
- Dépenses courantes de gestion	0,430 M€	0,662 M€	0,231 M€
Epargne de gestion	0,071 M€	0,111 M€	0,041 M€
- Intérêts	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
- Charges exceptionnelles	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,000 M€	0,327 M€	0,327 M€
Epargne brute	0,071 M€	0,438 M€	0,367 M€
- Remboursement de capital	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
Epargne nette	0,071 M€	0,438 M€	0,367 M€

b) Autres parkings (budget principal)

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2022	0,327 M€	1,539 M€	0,725 M€	0,431 M€
Crédits consommables 2022	0,327 M€	1,539 M€	1,011 M€	1,123 M€
Montant CA / CFU 2022	0,327 M€	1,102 M€	0,571 M€	0,413 M€
Crédits reportés sur 2023				
Taux de réalisation 2022	100,00%	71,60%	56,48%	36,78%

En fonctionnement :

Les dépenses (0,327 M€) concernent le remboursement des frais de gestion des forfaits post-stationnement à la Ville d'Orléans. Pour mémoire, la dépenalisation du stationnement est entrée en vigueur au 1er janvier 2018. Par cette réforme, l'amende est remplacée par un forfait post-stationnement dont la commune d'Orléans assure dorénavant le recouvrement amiable. La réglementation prévoit que les recettes issues des forfaits post-stationnement sont reversées aux établissements publics de coopération intercommunale exerçant l'intégralité des compétences en matière d'organisation de la mobilité, de parcs et aires de stationnement. Ce reversement s'effectue déduction faite des coûts de mise en œuvre des forfaits post-stationnement, à savoir les frais de gestion de l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) et des coûts relatifs aux contrôles du stationnement.

En recette, les montants reçus (1,102 M€), correspondent essentiellement aux redevances contractuelles versées par Orléans Gestion pour la gestion des parkings (1,050 M€) et également par Indigo (0,046 M€).

En investissement :

Les dépenses (0,571 M€) ont concerné les travaux de réhabilitation du parking Münster à Orléans (0,235 M€), l'installation d'un ascenseur au parking de la Charpenterie (0,101 M€), l'installation d'un abri vélo au pôle d'échange (0,106 M€) et une assistance au renouvellement du contrat de stationnement (0,045 M€).

Les recettes correspondent aux forfaits post-stationnement (0,413 M€).

5. TERRITOIRES ET PROXIMITE

La construction Métropolitaine a eu pour corollaire le développement d'une organisation visant à assurer une gestion en proximité des services à la population, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets, et plus récemment l'espace public. Les communes restent la porte d'entrée des demandes des habitants, mais les équipes de la Métropole sont au plus près du terrain en étant territorialisées.

A. Infrastructures et gestion de l'espace public

Le niveau d'investissement de la Métropole en matière d'espace public a vu une diminution de 8,085 M€ en 2022 avec un volume important de réalisations en report de crédits aussi bien sur le patrimoine des infrastructures historiques de l'agglomération (voies structurantes) que sur les voiries transférées des communes.

La politique Infrastructures et gestion de l'espace public présente deux périmètres :

- le périmètre historique des infrastructures dédiées aux voiries intercommunales et aux axes structurants de la communauté d'agglomération,
- le périmètre transféré des communes.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
Budget primitif 2022	13,482 M€	2,629 M€	28,407 M€	4,710 M€
Crédits consommables 2022	14,419 M€	2,699 M€	68,229 M€	6,684 M€
Montant CA/CFU 2022	14,266 M€	2,758 M€	33,243 M€	3,106 M€
Crédits reportés 2023	0,000 M€	0,000 M€	28,781 M€	4,519 M€
Taux de réalisation 2022	98,94%	102,18%	48,72%	46,47%

Au global, les réalisations 2022 s'élèvent à 14,266 M€ en dépenses de fonctionnement et à 33,243 M€ en dépenses d'investissement.

➤ Infrastructures - périmètre historique

Le compte financier unique 2022 consacré aux infrastructures répond aux orientations définies dans le cadre du projet d'agglomération, à savoir :

- traiter les grands axes avec un souci d'homogénéité des caractéristiques de la voie (gabarits, bordures, candélabres, stationnement, aménagements qualitatifs, continuités cyclables...) afin d'éviter un séquençage excessif donnant l'impression que le niveau qualitatif varie en fonction des frontières communales ;
- prendre en compte des problèmes de continuité cyclable et d'accessibilité pour tous et de limitation des impacts sonores sur l'ensemble des opérations d'infrastructures de l'Agglomération.

En investissement, les projets dédiés aux infrastructures se sont élevés à 12,581 M€ répartis comme suit :

• **les travaux de voirie (10,633 M€) :**

- La participation à la création de l'échangeur de Gidy (3,943 M€) ;
- La poursuite des travaux de reconstruction du pont Cotelle à Olivet (3,325 M€) ;
- Les travaux sur les ouvrages d'art (1,088 M€) tels que le changement d'appareils d'appui, de joints de chaussée ou de dispositifs de retenue ;
- Les opérations d'amélioration de voirie (0,710 M€), requalification de voiries, incluant le marquage et la signalisation horizontale et verticale, et investissements réalisés sur les ex-voies communautaires ;
- La requalification de la RD 2157 à Ingré (0,564 M€) ;
- Les travaux d'aménagement du carrefour de Verdun camps des indiens (0,236 M€) ;
- La finalisation de l'aménagement du carrefour des Chèvres Noires (0,196 M€) ;
- La finalisation de la RD20 Sud carrefour Chabassières et Guignegault (0,151 M€) ;
- L'aménagement de la RD 2020 Nord (0,125 M€) ;
- La continuité des études de requalification de la rue Charles Beauhaire à Saint Jean de la Ruelle (0,071 M€) ;
- Les lancements d'études pour la planification des travaux de voirie (0,063 M€) ;
- La finalisation de l'aménagement de la RD 2020 Sud entre le pont Joffre et le carrefour Candolle à Orléans (0,032 M€) ;
- Les acquisitions foncières d'opérations de voirie (0,007 M€) ;
- La réalisation des relevés de topographie (0,001 M€).

• **L'aménagement de voies cyclables hors opérations de voirie (1,851 M€)**

• **Les autres investissements (0,096 M€) :**

- L'amélioration de l'éclairage public (0,094 M€) ;
- divers investissements (0,003 M€).

Les restes à réaliser sur la politique infrastructure pour les voiries métropolitaines s'établissent à 14 M€ et font l'objet de reports sur le budget 2023.

En fonctionnement, les dépenses ont permis de maintenir le réseau en bon état, d'optimiser sa durée de vie et d'offrir en permanence un réseau sécurisé. Pour 2022, elles s'établissent à 3,135 M€ et comprennent :

- L'entretien de la voirie (1,224 M€) : missions de surveillance et d'entretien du réseau structurant (0,270 M€), viabilité hivernale (0,152 M€), entretien des ouvrages d'arts (0,168 M€), le contrôle des carrefours à feux (0,077 M€) et entretien de la voirie (0,400 M€),
- Les équipements de l'éclairage public (1,202 M€), notamment le coût des fluides (1,048 M€ d'électricité) ; l'entretien et les fournitures d'éclairage (0,154 M€),
- Les espaces verts urbains (0,628 M€) : coût de l'entretien réalisé en régie ou externalisé auprès de prestataires, dépenses de fournitures de pièces et végétaux, travaux d'abattage et d'élagage,
- La convention d'échange de voiries avec le Département (0,082 M€),
- L'entretien des itinéraires cyclables (0,006 M€),
- La gestion transversale (0,048 M€).

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2022 s'élèvent à 0,486 M€ dont :

- La soulte pour l'entretien des voiries transférées du Département (0,356 M€),
- Les indemnités d'assurance perçues dans le cadre d'accidents et dégradations causées par des tiers (0,077 M€), pénalités (0,044 M€) et cessions de véhicule (0,009 M€).

➤ **Infrastructures - périmètre transféré des communes**

Les pôles territoriaux ont poursuivi leur structuration en 2022, permettant ainsi avec la direction de l'espace public une montée en puissance des projets et de la gestion de l'espace public.

En investissement, les réalisations s'élèvent à 20,662 M€ et se répartissent sur les différentes activités de l'espace public :

• **Au titre des activités transversales (0,621 M€)**

- L'acquisition de véhicules techniques pour les pôles territoriaux (PL, véhicules légers, tracteurs, piaggio... etc) (0,355 M€),
- L'acquisition et l'entretien du gros matériel / outillage (0,112 M€),
- L'acquisition de mobilier urbain (0,100 M€),
- Le gros entretien et les réparations de véhicules (0,042 M€).

• **Au titre de la voirie – programme rues (13,891 M€)**

Les montants indiqués correspondent aux mandats payés sur l'année 2022 pour les travaux visés (opérations > 0,1 M€); étant précisé que la réhabilitation d'une rue peut s'exécuter sur plusieurs exercices comptables :

- rue Saint Marceau - Orléans (1,683 M€),
 - rues Basse et Olivet - Saint Cyr en val (1,098 M€),
 - rue du Nécotin – Orléans (0,935 M€),
 - rues Beaumonts - Cornu-Vapereau dont enfouissement – Orléans (0,928 M€),
 - rue de Frédeville – Saint Jean de Braye (0,655 M€),
 - réfection de l'éclairage public de la source – Orléans (0,621 M€),
 - rue de l'Hôtel Dieu – Olivet (0,595 M€),
 - rue du pont Bordeau Kennedy Est – Saint Jean de Braye (0,537 M€),
 - rue du Caillot – Saint Denis en Val (0,460 M€),
 - parking des Sablons – Fleury les Aubrais (0,399 M€),
 - rue de la Folie - Semoy (0,354 M€),
 - route d'Orléans – Ingré (0,299 M€),
 - rue Anatole Bailly – Orléans (0,288 M€),
 - rue Debacq – Saran (0,266 M€),
 - amélioration éclairage public – Orléans (0,247 M€),
 - rue des Fusillés 1940-1944 – Orléans (0,213 M€),
 - ouvrage d'art élargis et gros entretien (0,346 M€),
 - rue St Santin – Saint Pryvé Saint Mesmin (0,203 M€),
 - rue de Cormier – Olivet (0,197 M€),
 - rue Maurice Claret – Saran (0,186 M€),
 - carrefour rues Bordes et Villamblain – Saran (0,186 M€),
 - rue des Sablons – Chécy (0,174 M€),
 - chemin de l'Allée – Ormes (0,164 M€),
 - rue Lavedan Goyau – Orléans (0,161 M€),
 - allée de l'Hopiteau – Saran (0,154 M€),
 - clos de la Fromentée – Saint Denis en Val (0,144 M€),
 - rue de la Corne – Saint Jean le Blanc (0,130 M€),
 - allée pierre Chevalier – Orléans (0,128 M€),
 - rue Léon Blum – Fleury les Aubrais (0,119 M€),
 - porte Dunoise-Landreloup – Orléans (0,113 M€),
 - relevé topographique – Orléans (0,113 M€).
- **La gestion et entretien de la voirie (3,281 M€) :**
- Le gros entretien et l'amélioration de la voirie (2,076 M€) ;
 - La signalisation horizontale (0,512 M€) ;
 - La signalisation verticale (0,186 M€) ;
 - Les travaux liés aux sinistres (0,135 M€) ;
 - Le mobilier urbain (0,088 M€) ;

- Les acquisitions et grosses réparations des véhicules de voirie, entretien des matériels et balayage (0,083 M€) ;
 - Les travaux de rénovation des fontaines (0,072 M€) ;
 - La réfection des pavés du centre-ville d'Orléans (0,067 M€) ;
 - La réfection du terreplein centrale de la RD2020 (0,040 M€) ;
 - La mise en accessibilité de la voirie aux PMR (0,021 M€).
- **Au titre de l'occupation du domaine public (0,234 M€)**
 - Le règlement de voirie sur Orléans (prise en charge des « surlargeurs ») (0,211 M€) ;
 - Le traitement d'excavations et rétrocessions (0,023 M€).
 - **Au titre des espaces verts (0,725 M€)**
 - Le fleurissement (0,335 M€) ;
 - Le recensement et plantation des arbres d'alignement (0,161 M€) ;
 - L'achat de végétaux et plantes vivaces (0,093 M€) ;
 - L'acquisition et l'entretien de matériels (0,089 M€) ;
 - L'inventaire des arbres (0,030 M€) ;
 - Le fleurissement de la Place du Martroi (0,016 M€).
 - **Au titre de la propreté (0,512 M€)**
 - L'acquisition de véhicules (0,430 M€) ;
 - L'entretien des véhicules (0,067 M€) ;
 - L'acquisition de matériels techniques (0,008 M€) ;
 - L'entretien du mobilier urbain (0,007 M€).
 - **Au titre de l'éclairage public (1,376 M€)**
 - L'amélioration de l'éclairage public et le renouvellement de candélabres (0,760 M€) ;
 - La réparation de candélabres suite à des sinistres (0,375 M€) ;
 - Le géo référencement des réseaux d'éclairage public (0,120 M€) ;
 - La mise en œuvre du PPP de Chécy (0,106 M€) ;
 - Les grosses réparations sur les véhicule et nacelles (0,015 M€).

Les restes à réaliser sur la politique infrastructure pour les voiries communales s'établissent à 18,8 M€ et font l'objet de report sur le budget 2023.

En recette d'investissement, les réalisations pour 3,103 M€ intègrent :

- Produit des amendes de police (1,760 M€) ;
- Participation de l'Etat aux travaux de réfection de la Source (0,612 M€) ;
- Participation des communes aux travaux de voirie et enfouissement des réseaux lors des travaux de voirie sur les communes (0,603 M€) ;
- Remboursement des communes des opérations pour compte de tiers (0,066 M€) ;
- Participation aux grosses réparations des sinistres (0,041 M€) ;
- Annulation titres (0,020 M€).

En fonctionnement, les dépenses réalisées s'élèvent à 11,131 M€ et se répartissent sur les différentes activités de l'espace public :

- **Au titre des espaces verts (1,765 M€)**
 - Les prestations externalisées d'entretien des espaces verts et d'élagage (1,005 M€) ;
 - Le remboursement aux communes des frais engagés au titre des conventions de mise à disposition de services (0,301 M€) ;
 - Les consommations d'eau (0,233 M€) ;
 - Les fournitures et petits équipements (0,143 M€) ;
 - La gestion des arbres (0,058 M€) ;
 - Les réparations sur les matériels espaces verts (0,017 M€).
- **Au titre de la propreté (1,785 M€)**
 - Les prestations externalisées de propreté / balayage (1,186 M€) ;
 - L'entretien des sanitaires publics (0,216 M€) ;

- L'entretien du matériel roulant (0,153 M€) ;
 - Les prestations de nettoyage des tags sur Orléans (0,061 M€) ;
 - Les prestations pour le curage des fossés (0,074 M€) ;
 - L'achat de sacs pour les poubelles et pour les déjections canines (0,039 M€).
- **Au titre de l'éclairage public (4,443 M€)**
 - Les dépenses d'électricité (3,706 M€) ;
 - L'entretien, les réparations et la maintenance (0,507 M€) ;
 - Les fournitures et petits équipements (0,194 M€) ;
 - Les intérêts liés au PPP de Chécy (0,031 M€).
- **Au titre des activités transversales (1,622 M€)**
 - L'entretien des matériels roulants (0,653 M€) ;
 - Le remboursement aux communes des frais engagés au titre des conventions de mise à disposition de services (0,467 M€) ;
 - Les dépenses courantes permettant le bon fonctionnement des pôles territoriaux (0,417 M€) ;
 - Le remboursement aux communes des frais d'utilisation des locaux mis à disposition des pôles territoriaux (0,085 M€).
- **Au titre de la voirie (0,806 M€)**
 - Les fournitures et petits équipements de voiries (sable, enrobé, calcaire...) (0,376 M€) ;
 - Les interventions par entreprises et services extérieurs (0,178 M€) ;
 - L'entretien des ouvrages d'art (0,098 M€) ;
 - Les accès charretiers refacturés (0,068 M€) ;
 - L'entretien des matériels roulants (0,056 M€) ;
 - La gestion de la viabilité hivernale (0,033 M€).
- **Au titre de l'occupation du domaine public (0,710 M€)** dont remise en état des voiries à l'issue des interventions des concessionnaires à Orléans (0,708 M€).

Les recettes de fonctionnement réalisées s'élèvent à 2,272 M€ dont :

- Les redevances avec la redevance d'occupation du domaine public et des conventions avec les afficheurs (0,940 M€) ;
- Les remboursements de travaux par les concessionnaires dans le cadre du règlement de voirie (0,789 M€) ;
- Les remboursements des sinistres de voirie (0,299 M€) ;
- Les conventions de mise à disposition de services (0,149 M€) ;
- Les accès charretier refacturés (0,079 M€) ;
- Autres recettes comme les dépôts sauvages, remboursement de travaux à un tiers (0,040 M€).

B. Solidarité Territoriale

La politique de solidarité territoriale de la Métropole vise à favoriser la cohésion et le développement partagé de ses communes membres, en particulier les petites communes.

Elle s'inscrit dans le respect des responsabilités et compétences de chacun et en complémentarité avec les autres niveaux de collectivités (Département, Région, Etat).

Le Conseil Métropolitain du 27 juin 2019 a adopté le cadre général de cette politique nouvelle et transversale qui se décline en 3 axes :

- Les politiques métropolitaines, vecteurs de solidarité territoriale (transversalité) ;
- L'apport d'ingénierie, conseil et expertise aux communes, pour répondre aux besoins des communes et les aider dans la conception de leurs projets ;
- La mobilisation de financements sur les projets et équipements communaux via, d'une part, la création d'un fonds de concours de solidarité métropolitaine pour aider les communes dans la réalisation des équipements rendus nécessaires par la croissance de leur population et d'autre part la mobilisation des financements extérieurs.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,000 M€		0,000 M€	
Crédits consommables 2022	0,000 M€		0,100 M€	
Montant CA/CFU 2022	0,000 M€		0,060 M€	
Crédits reportés 2023	0,000 M€		0,040 M€	
Taux de réalisation 2022	-284,44%		21,11%	

Les crédits d'investissement ont été réalisés pour 0,060 M€ au titre de :

- Fonds de solidarité métropolitaine :
 - **l'appel à projets** initié en 2019 pour 0,375 M€ a été réalisé :
 - en 2020 à hauteur de 0,229 M€
 - en 2021 à hauteur de 0,046 M€
 - en 2022 à hauteur de 0,060 M€

Commune	Projet	Subvention accordée	Versement acompte 2020 (50%)	Versement solde
Saint Jean le Blanc	transformation de deux logements en salles de classes	25 000 €	19/06/20 - 12 500€	12 500 € en décembre 2021
Saint Hilaire Saint Mesmin	construction d'une salle omnisport polyvalente	50 000 €	2/07/20 - 25 000€	25 000 € en 2022
Ingré	Installation d'équipements de type fitness autour du bassin de Bel Air	16 000 €	19/06/20 - 8 000€	8 000€ en septembre 2021
Combleux	Extension de l'école (<i>reprise du dossier CRST</i>)	83 900 €	19/06/2020 - 83 879,53	
Saint Denis en Val	réhabilitation/restructuration du gymnase de la Montjoie	50 000 €	2/07/20 - 25 000€	25 000€ en septembre 2021
Saint Cyr en Val	agrandissement et isolation école maternelle	70 000 €	2/07/20 - 35 000€	35 000 € en 2022
Olivet	réhabilitation et extension de l'école du Poutyl	80 000 €	2/07/20 - 40 000€	40 000 € à solder en 2023
		374 900 €		

6. RESSOURCES

A. Ressources humaines

La poursuite de la stratégie de maîtrise de la masse salariale

Compte-tenu de son volume financier, le pilotage de la masse salariale constitue un enjeu majeur pour le budget d'Orléans Métropole. La stratégie clairement affichée de maîtrise de la masse salariale, engagée depuis plusieurs exercices, se poursuit afin de dégager des marges de manœuvre pour investir au profit des habitants du territoire.

Cette maîtrise de la masse salariale se fait dans un contexte national de crise, où l'Etat a pris des mesures importantes en faveur des agents publics : augmentation pour tous de la valeur du point au 1^{er} juillet 2022. L'impact de cette mesure pour la Métropole est de 0,947 M€ pour 2022. La mise en place d'un indice minimum, la réforme statutaire pour les catégories B et C ainsi que la mise en place de la prime SEGUR pour la filière socio-éducative ont un impact sur la masse salariale d'Orléans Métropole.

Dans la continuité de 2021 et de la crise sanitaire, la collectivité est confrontée à des difficultés de recrutement sur certains postes vacants. Ces difficultés ont notamment été importantes sur le 1^{er} semestre 2022. Pour essayer de remédier à ces difficultés, une augmentation du régime indemnitaire, à hauteur de 0,300 M€, a été décidée pour rester attractif et limiter les départs des agents.

La mobilité des agents au sein de la Ville et de la Métropole est également très encouragée. Elle permet de proposer des parcours professionnels riches et diversifiés, de fluidifier les relations entre les directions et de créer des cultures communes de manière transverse. La mobilité a également vocation à maîtriser l'évolution de la masse salariale.

Transition écologique

Face aux grands défis environnements et sociaux, Orléans Métropole s'engage dans la transition écologique. Au sein de la Direction de l'Environnement et de la Prévention des Risques, la collectivité a procédé à la création et au recrutement de plusieurs postes d'agents pour la mise en œuvre de la politique d'adaptation au changement climatique.

Une politique affirmée en faveur de l'apprentissage

Orléans Métropole accompagne chaque année de nombreux jeunes engagés dans une formation en alternance. Distillée sur le large éventail des métiers de la collectivité et reposant sur l'expertise professionnelle des agents maîtres d'apprentissage et leur volonté de transmettre leur compétence, la politique en faveur de l'apprentissage a pris une dimension encore plus affirmée depuis la rentrée 2020. En 2022, la municipalité a maintenu son engagement en faveur de l'apprentissage.

L'amélioration des conditions de travail

Pour garantir de bonnes conditions de travail aux agents, un plan ambitieux relatif à la Qualité de Vie au Travail (QVT) est mené depuis 2017. Le déploiement des actions en faveur de la QVT s'est poursuivi en 2022.

Des actions en faveur de l'activité physique ont été menées pour lutter contre la sédentarité renforcée par le télétravail. Ainsi, des challenges sportifs ont été proposés.

De nombreuses études de postes ont été réalisées avec une attention particulière apportée aux agents télétravailleurs.

Le télétravail a évidemment dû être accompagné puisque près de 40 % des agents ont pu avoir recours à ce mode de travail : conseils ergonomiques, développement des espaces partagés (espaces de co-working).

Le pôle Facilitation du quotidien créé en 2020 a également eu un rôle essentiel en venant en appui des services en surcharge d'activité. Ce pôle, composé d'agents en transition professionnelle, a ce double objectif d'accompagnement à l'évolution professionnelle et d'appui opérationnel aux services.

Enfin, les actions sociales ont été multipliées avec la mise en place du forfait mobilité durable pour les agents utilisant les mobilités douces.

La Comparaison des comptes administratifs de 2021 et 2022

L'analyse comparative entre les comptes administratifs 2021 et 2022 fait apparaître une augmentation de 3,14 % des dépenses de personnel :

	CA 2021	CA/CFU 2022	Evol 2021-2022
B. Principal	56,775 M€	58,326 M€	2,73%
<i>dont personnel sport et culture</i>	<i>1,656 M€</i>	<i>1,833 M€</i>	<i>10,69%</i>
<i>dont prévention spécialisée</i>	<i>0,673 M€</i>	<i>0,668 M€</i>	<i>- 0,74%</i>
B. Assainissement	4,105 M€	4,273 M€	4,09%
B. Transports	1,512 M€	1,501 M€	-0,73%
B. CFA	2,763 M€	2,872 M€	3,94%
B. Crématorium	0,346 M€	0,373 M€	7,80%
B. Eau Potable	1,292 M€	1,452 M€	12,38%
B. Parc Floral	1,082 M€	1,207 M€	11,55%
Total Masse salariale	67,874 M€	70,005 M€	3,14%

Pour l'essentiel, l'augmentation de la masse salariale du budget principal s'explique comme suit :

- Principaux effets d'augmentation :

- Effet GVT : + 0,520 M€ ;
 - Augmentation de la valeur du point : + 0,947 M€ ;
 - Réforme des catégories C et B, indice minimum et prime SEGUR : + 0,322 M€ ;
 - Augmentation de la contribution transport : + 0,020 M€ ;
 - Mise en place du forfait mobilité : + 0,009 M€ ;
 - Elections présidentielles et législatives : + 0,134 M€ ;
 - Revalorisation du dispositif indemnitaire : + 0,300 M€ ;
 - Transition écologique : suite aux assises : + 0,190 M€ ;
 - Transfert de compétence : aide à la pierre : + 0,115 M€ ;
 - Projets urbains : réhabilitation des mails : + 0,140 M€ ;
- Principaux effets d'atténuation :
- Elections régionales et départementales : - 0,081 M€ ;
 - Fête de Loire : - 0,020 M€
 - Fluctuation des effectifs (vacances de postes notamment): -0,185 M€.

B. Immobilier logistique

Le budget affecté à la politique des moyens généraux est destiné à maintenir en bon état de fonctionnement les équipements, locaux et matériels roulants.

La volonté d'optimiser les dépenses conduit à affiner les volumes et les niveaux de prestations ou à mettre en œuvre la mutualisation de certaines activités.

La mutualisation des services de la Ville d'Orléans et de la Métropole crée l'opportunité d'harmoniser les procédures, de réévaluer la pertinence de certaines dépenses et d'engager une réflexion globale sur le parc immobilier, les réserves foncières et le parc automobile.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,481 M€	0,518 M€	0,376 M€	0,026 M€
Crédits consommables 2022	0,732 M€	0,528 M€	0,432 M€	0,026 M€
Montant CA/CFU 2022	0,553 M€	0,684 M€	0,056 M€	
Crédits reportés 2023	0,000 M€	0,000 M€	0,098 M€	0,000 M€
Taux de réalisation 2022	75,46%	129,41%	13,00%	

En fonctionnement, les dépenses réalisées au titre du budget 2022 (0,553 M€) concernent essentiellement :

- l'entretien du siège de la Métropole (0,342 M€) : nettoyage des locaux de l'Espace Saint Marc, dépenses de fluides (électricité, eau), maintenance (ascenseurs, chauffage, climatisation, onduleurs...), petites réparations, télésurveillance et interventions sécurité ;
- les frais de location immobilière et de charges locatives, d'entretien de terrains, de taxes d'habitation (0,121 M€) ;
- le parc automobile (0,063 M€): comportent les achats de cartes accréditatives (frais de péage et carburant), les achats de cartes grises, la location de batteries pour véhicules électriques, outillages et fournitures du parc auto, ainsi que les abonnements et les dépenses de maintenance du système de géolocalisation des véhicules et les assurances de la flotte gérée par la direction de la commande publique ;
- la gestion de la commande publique (0,027 M€) : adhésion à la centrale Approllys, fonctionnement de la plateforme de dématérialisation des marchés publics, frais de publicité des marchés publics, prestations d'accompagnement et de conseils juridiques (achat de fourniture d'électricité notamment).

Les recettes de fonctionnement (0,684 M€) relèvent pour l'essentiel des redevances téléphoniques implantées sur les châteaux d'eau (0,317 M€), de la refacturation des services communs (0,331 M€), ainsi que des loyers de la Maison de l'Eau à Chécy (0,007 M€).

En investissement, les dépenses réalisées au titre de 2022 s'élèvent à **0,056 M€** et correspondent principalement à :

- des acquisitions de mobiliers de bureau (0,019 M€) ;
- des équipements dans le cadre de la lutte incendie (0,018 M€) ;

- de dépenses liées à l'équipement Géopack des véhicules du parc auto (0,007 M€).

C. Système d'information et téléphonie

Le périmètre de la direction des systèmes d'information recouvre la gestion transversale des systèmes informatiques et de télécommunications. Cette gestion transversale, qui repose sur la spécialisation d'équipes dédiées, permet d'apporter le soutien logistique nécessaire à la bonne réalisation des missions de chaque direction, tout en veillant à l'optimisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,668 M€		0,806 M€	
Crédits consommables 2022	0,667 M€		1,370 M€	
Montant CA/CFU 2022	0,555 M€	0,131 M€	0,876 M€	0,002 M€
Crédits reportés 2023	0,000 M€		0,357 M€	
Taux de réalisation 2022	83,22%		63,97%	

➤ CENTRE SUPPORT :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,211 M€ et concernent des dépenses récurrentes nécessaires à la bonne marche des services :

- le service d'assistance aux utilisateurs externalisé et autres prestations (0,126 M€) ;
- la location de copieurs / maintenance associée et autres maintenances (0,083 M€) ;
- consommables et petits matériels (0,002 M€).

Les dépenses d'investissement s'établissent à 0,334 M€ et correspondent :

- au renouvellement des postes de travail, des téléphones portables et l'acquisition de matériel de visioconférence et autres petits matériels (0,333 M€) ;
- logiciels divers (0,001 M€).

➤ ETUDES ET APPLICATIONS

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,021 M€ et correspondent à des maintenances applicatives (Portail PUBLIK, intranet EXPRESS'O, ASCOL, BO, ESABORA...)

➤ RESEAUX

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,016 M€ et concernent :

- la maintenance du réseau communautaire et du pare-feu (0,010 M€) ;
- la location de fourreaux et des diagnostics liés à la construction du réseau communautaire en fibre optique (0,006 M€).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,033 M€ et concernent :

- la poursuite de la construction du réseau communautaire (0,029 M€) ;
- l'acquisition de matériels pour la modernisation du réseau (0,004 M€).

➤ SYSTEMES INFORMATIQUES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,185 M€ et concernent :

- la maintenance de l'infrastructure centralisée compris matériels et logiciels (Oracle, Suite Landesk, Anti spam pour les plus importants...) (0,178 M€) ;
- les prestations concernant les interventions sur l'infrastructure (0,007 M€).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,283 M€ et se décomposent comme suit :

- des logiciels d'infrastructure, tels les licences serveurs et logiciels de sauvegarde (0,184 M€) ;
- du matériel de stockage pour la suite de la refonte de l'infrastructure mutualisée (0,099 M€).

➤ TELECOMMUNICATIONS

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,096 M€ et concernent :

- les consommations en service de télécommunication (0,081 M€) ;
- la prestation de suivi télécom et la maintenance de l'autocommutateur (0,015 M€).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,226 M€ et se décomposent comme suit :

- matériels pour la refonte du système de téléphonie (infrastructure et casques).

➤ ADMINISTRATION

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,026 M€ et concernent :

- les adhésions aux associations, (ADIRC : Association des Décideurs Informatiques de la Région Centre, ADULLACT : Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales) (0,011 M€) ;
- l'acquisition des premiers logiciels de sécurité suite à l'arrivée du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (0,007 M€) ;
- les insertions de publicité des marchés publics DSI ainsi que diverses fournitures (0,006 M€) ;
- la prestation pour la réalisation de la fresque du numérique (0,001 M€).

D. Juridique – Assurance

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,169 M€	0,006 M€		
Crédits consommables 2022	0,203 M€	0,006 M€		
Montant CA / CFU 2022	0,167 M€	0,032 M€		
Crédits reportés 2023	0,000 M€	0,000 M€		
Taux de réalisation 2022	82,08%	539,90%		

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,167 M€ en 2022 contre 0,140 M€ en 2021.

Les principales dépenses correspondent :

- au paiement des primes d'assurance des différents contrats souscrits par la Métropole (0,070 M€) ;
- aux honoraires et frais de contentieux (0,094 M€), dont 0,043 M€ de frais d'avocats.

Les recettes (0,032 M€) correspondent principalement à des sommes versées par les assureurs d'Orléans Métropole.

E. Coopérations territoriales

Les conventions de mutualisation de services et de biens partagés

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	1,383 M€	1,160 M€	0,122 M€	
Crédits consommables 2022	1,335 M€	1,213 M€	0,324 M€	
Montant CA/CFU 2022	1,129 M€	1,036 M€	0,141 M€	
Crédits reportés 2023	0,000 M€	0,000 M€	0,160 M€	
Taux de réalisation 2022	84,59%	85,45%	43,50%	

- Les dépenses de fonctionnement (1,129 M€) correspondent notamment :

- au remboursement des agents mis à disposition par les communes dans le cadre des conventions de Mutualisation (montants figurant au chapitre 012 frais de personnel) (0,423 M€) ;
- au remboursement des prestations du Service de médecine préventive (Ville d'Orléans au titre de 2022 (0,105 M€) ;
- au remboursement des locaux mis à disposition (0,048 M€), également dans le cadre des conventions de mutualisation (la DSI installée à Olivet) ;
- aux prestations de maintenance et de service des logiciels métiers et partagés avec les communes (0,554 M€).

➤ **Les recettes de fonctionnement (1,036 M€)** correspondent d'une part à la facturation des prestations réalisées par Orléans Métropole (0,494 M€), conformément aux modalités définies dans le schéma de mutualisation :

- 0,467 M€ : refacturation Prestations informatiques ;
- 0,024 M€ : refacturation Prestations Hygiène et Sécurité ;
- 0,004 M€ : refacturation Gestion des assurances et prestations juridiques.

D'autre part, aux contributions des communes au titre du dispositif des biens partagés (0,545 M€) :

- 0,169 M€ : refacturation logiciels divers en biens partagés ;
- 0,146 M€ : refacturation logiciels métiers ressources humaines ;
- 0,071 M€ : refacturation logiciel de l'espace famille ;
- 0,044 M€ : refacturation logiciels métiers financiers ;
- 0,024 M€ : refacturation logiciels parapheur électronique et gestion des délibérations ;
- 0,022 M€ : refacturation logiciel métier Urbanisme ;
- 0,018 M€ : refacturation logiciel métier numérique ;
- 0,015 M€ : refacturation logiciel Sigor ;
- 0,013 M€ : refacturation logiciel du conservatoire ;
- 0,013 M€ : refacturation logiciel métier des archives ;
- 0,005 M€ : refacturation logiciel Eudonet (cabinet) ;
- 0,004 M€ : refacturation logiciel métier parc automobile.

La convention de services communs

Une convention pour la mise en application de services communs passée entre Orléans Métropole et la Ville d'Orléans est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2018 et arrivée à échéance le 31 décembre 2021. La convention renouvelée et actualisée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022		9,241 M€		
Crédits consommables 2022		9,241 M€		
Montant CA/CFU 2022		9,254 M€		
Crédits reportés 2023		0,000 M€		
Taux de réalisation 2022		100,14%		

Les recettes de fonctionnement (9,254 M€) correspondent à la quote-part de personnel des services communs mis à disposition à la Ville d'Orléans pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (8,794 M€) ainsi que la quotepart des frais de fonctionnement refacturés également à la Ville d'Orléans (mise à disposition de matériel informatique, de véhicules de service, frais de formation et annexes au personnel) pour 0,460 M€.

ANNEXE - LISTES DES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2022

Libellé opération	Dépenses
CO'MET	49,76 M€
CESSION ECHELONNEE SITE QUELLE	4,00 M€
ZAE ADELIS	1,08 M€
ZAC DU CHAMP ROUGE	1,06 M€
ZAC DES CHATELLIERS	0,86 M€
SIG COMMUNAUTAIRE	0,34 M€
CENTRE COMMERCIAL BOLIERE III ORLEANS	0,24 M€
FONDS INVESTISSEMENT NUMERIQUE	0,20 M€
LAB'O ORLEANS	0,14 M€
PEPINIERE CLOS DU MOULIN OLIVET	0,07 M€
EXTENSION ORLEANS LA SAUSSAYE	0,05 M€
ZAE DES PROVINCES	0,05 M€
MOBILIERS CENTRES COMMERCIAUX	0,04 M€
ZAE DE LA SOURCE/BUFFON	0,04 M€
PEPINIERE D ENTREPRISES STJ RUELLE	0,04 M€
DIVERS - AMENAGEMENT ECONOMIQUE...	0,12 M€
ECONOMIE, NUMERIQUE, DYNAMISATION DES COMMERCES ET CENTRE BOURGS	58,12 M€
UNIVERSITE MADELEINE MANDAT	4,30 M€
SUP - ECOLE AGRO PARIS TECH	2,99 M€
SUP - ECOLE ESTP	2,05 M€
SUP - ECOLE ISC PARIS	1,44 M€
UNIVERSITE MADELEINE PARKING	0,87 M€
@GREENTECH ORLEANS	0,39 M€
ESAD	0,29 M€
FONDS ARD CENTRE VAL DE LOIRE	0,25 M€
ENSEIGNEMENT-RECHERCHE-INNOVATION	12,59 M€
ILE CHARLEMAGNE - BASE DE LOISIRS	0,37 M€
REQUALIFICATION ZENITH PARC EXPOS	0,37 M€
MBA - EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS	0,17 M€
MBA - TRAVAUX RECONFIGURATION	0,04 M€
DIVERS - ETABLISSEMENTS CULTURELS ET SPORT PROFESSIONNEL	0,07 M€
ETABLISSEMENTS CULTURELS ET SPORT PROFESSIONNEL	1,03 M€
CCI LOCAUX MARTROI	0,15 M€
AIRES AUTOCARS BOULEVARD PIERRE SEGELLE	0,14 M€
RENOVATION VOIRIE	0,13 M€
RENOVATION JARDIN	0,11 M€
SIGNALETIQUE PATRIMONIALE	0,08 M€
RENOVATION PATRIMOINE BATI	0,06 M€
PARC FLORAL - EQUIPEMENT DE L'ANIMALERIE	0,06 M€
PARC FLORAL - MATERIEL HORTICOLE	0,05 M€
PARC FLORAL - EQUIPEMENT DIVERS	0,04 M€
DIVERS - TOURISME	0,06 M€
TOURISME	0,87 M€
AIDES INVESTISSEMENTS ASSOCIATIONS	0,10 M€
TRAVAUX ET EQUIPEMENTS	0,08 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET BUREAU	0,08 M€
TRAVAUX RESIDENCE APPRENTIS	0,02 M€
EXT.CENTRE FORMATION APPRENTIS	0,00 M€
EMPLOI - INSERTION	0,28 M€
EPFLI CLOS DU BAS DES TARETES SEMOY	0,03 M€
CHARTRE AGRICOLE 2013	0,03 M€
TRAVAUX AGRANDISSEMENT PAVILLON	0,02 M€
CHARTRE AGRICOLE	0,01 M€
PLAN DE DEVELOPPEMENT VEGETAL	0,01 M€
AGRICULTURE PERIURBAINE	0,10 M€
ATTRACTIVITE	73,0 M€

Libellé opération	
REHABILITATION RESEAUX UNITAIRES ET EU	3,30 M€
REUTILISATION EAUX STEP LA SOURCE	1,31 M€
STEP LA CHAPELLE + VILLEMURLIN	0,88 M€
GESTION COURANTE STEP ILE ARRAULT	0,58 M€
STEP LA CHAPELLE	0,54 M€
TRU ORL AVENUE BUFFON	0,54 M€
ASN-TNI SBR ESPLANADE DE GAULLE	0,53 M€
MATERIELS SPECIFIQUES ASSISTANCE	0,51 M€
TNU OLI RUE DU CORMIER	0,42 M€
REHABILITATION RESEAU BASSIN PR MAT EXPLOIT	0,38 M€
TRP SAR/ORL/FLE/ING ETANCH BASSIN	0,34 M€
REHABILITATION RESEAU ABATTOIR	0,21 M€
TRI FLE SECTEUR LIGNEROLLES	0,21 M€
TNU CHE AVENUE DE GIEN	0,20 M€
TNU LCSM CONFORMITE BV - STOCKAGE LIGN	0,18 M€
TRU ORL OREE DE SOLOGNE	0,16 M€
REHABILITATION RESEAU BASSIN PR MAT EXPLOIT	0,15 M€
LOCAUX EXPLOITATION LA CHAPELLE	0,14 M€
TRP CHE SECTEUR LES MAURES	0,13 M€
REHABILITATION RESEAUX BEAULIEU-PINELLES	0,11 M€
GESTION COURANTE STEP CHECY	0,10 M€
TRU ORL AVENUE DE LA BOLIERE	0,10 M€
TRU SEM SECTEUR CHAMP PRIEUR	0,10 M€
INVESTISSEMENT DIVERS STEP LA SOURCE	0,10 M€
BRANCHEMENTS EAUX USEES	0,10 M€
DIVERS - ASSAINISSEMENT	0,84 M€
ASSAINISSEMENT	12,17 M€
REHABILITATIONS COURANTES CANALISATIONS	1,73 M€
ZAE ADELIS - RESEAU EAU	0,87 M€
INVESTISSEMENT PRODUCTION EAU	0,43 M€
CREATION - RENOUELEMENT POTEAUX INCENDIE	0,23 M€
ACQUISITIONS COMPTEURS	0,19 M€
TRAVAUX USINE DECARBONATATION	0,19 M€
MARCHE GLOBAL PRODUCTION EAU POTABLE	0,18 M€
PRESERVATION RESSOURCE EN EAU	0,13 M€
DIVERS - EAU POTABLE	0,22 M€
EAU POTABLE	4,18 M€
PLAN CLIMAT	0,40 M€
PLAN INONDATION DEBORDEMENT COURS EAU	0,15 M€
PPRT PARTICIPATION TRAVAUX DPO SAINT JEAN DE BRAYE	0,10 M€
STRATEGIE LOCALE GESTION RISQUE INONDATION	0,08 M€
PLAN DE PREVENTION BRUIT DANS ENVIRONNEMENT	0,07 M€
DIVERS - ENVIRONNEMENT	0,08 M€
ENVIRONNEMENT	0,87 M€
DEC-RESSOURCERIE NOUVELLE GENERATION ST PRYVE ST MESMIN	1,63 M€
DEC - DECHETTERIE NOUVELLE GENERATION ORLEANS	1,28 M€
DECPA- BENNES COLLECTE	0,35 M€
DECPA-COLONNES AERIENNES	0,31 M€
DECPA-CENTRE D EXPLOITATION NORD	0,19 M€
DECPA-BACS	0,18 M€
DECHP-DECHETTERIE SARAN 2013	0,18 M€
DECPA-GROSSES REPARATIONS VEHICULES ET OUTIL.	0,16 M€
DECHP-EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET BUREAU	0,13 M€
DECCO-COLONNES ENTERREES	0,13 M€
DECPA-TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DECHETTERIES	0,07 M€
DIVERS - GESTION DES DECHETS	0,27 M€
GESTION DES DECHETS	4,87 M€

Libellé opération	
ACQUISITION BUS HYBRIDES	12,55 M€
CONVERSION ELECTRIQUE ACQUISITION BUS	7,12 M€
CONVERSION ELECTRIQUE DEPOTS BUS EXISTANTS	2,44 M€
RESEAU TRAM.ADAPT LIGNE A	2,38 M€
PPI COURANT	2,32 M€
ACQUISITION TRANSPORT A LA DEMANDE HYBRIDE	0,69 M€
PROGRAMME TRAVAUX PARCS AFFERMAGES	0,57 M€
CARREFOUR ET CONTROLEUR A FEUX	0,53 M€
CONVERSION ELECTRIQUE PARC BUS	0,45 M€
ADAPTATION RESEAU BUS 2021	0,30 M€
RESEAU TRAM SECURISATION CARREFOURS	0,29 M€
JALONNEMENTS SIGNALISATION	0,24 M€
TRAM A TRAVAUX COURANTS	0,19 M€
ETUDE MIX ENERGETIQUE PARC BUS	0,19 M€
ACCESSIBILITE RESEAU BUS	0,18 M€
POSTE CENTRAL DE REGULATION	0,18 M€
SIGNALISATION TRICOLERE TRAM	0,12 M€
SYSTEME DE COMPTAGE VOYAGEUR	0,12 M€
ECLAIRAGE PUBLIC - BORNES ESCAMOTABLES	0,12 M€
RESEAU TRAM.ADAPT LIGNE B	0,11 M€
POINTS COMPTAGES ROUTIERS	0,11 M€
DIVERS - MOBILITE	0,56 M€
MOBILITE	31,75 M€
TRANSITION ECOLOGIQUE	53,8 M€

Libellé opération	Dépenses
INFRASTRUCTURES DES COMMUNES	20,63 M€
INFRASTRUCTURES METROPOLE	10,73 M€
ITINERAIRE CYCLABLE	1,85 M€
INFRASTRUCTURES	33,21 M€
ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE	33,2 M€

Libellé opération	
ANRU 2	8,43 M€
ANRU 2 - QUARTIER ARGONNE	3,33 M€
ANRU 2 - QUARTIER LA SOURCE	4,54 M€
ANRU 2 - QUARTIER DES CHAISES	0,56 M€
PLH REQUALIFICATION OPAH RU CARMES	1,20 M€
PLH15 REHABILITATION THERMIQUE LLS	0,44 M€
RESERVES FONCIERES METROPOLITAINES	0,35 M€
RESERVE FONCIERE	0,24 M€
PLH20 HEBERGEMENT FOYER 2017	0,05 M€
DIVERS LOGEMENT FONCIER	0,21 M€
LOGEMENT - FONCIER	10,92 M€
ZAC 1 INTERIVES - FLEURY	8,40 M€
INTERIVES TRANSPORT PAR CABLES	0,76 M€
PROJET URBAIN DESSAUX ORLEANS FLEURY	0,20 M€
INTERIVES	9,37 M€
AUGMENTATION CAPITAL SEM	1,15 M€
ACQUISITION SITE DES 4 VENTS - ST CYR EN VAL	0,76 M€
BD METROPOLITAIN LIBERA/TANGENTIELLE	0,26 M€
AMENAGEMENT SITE DES GROUES	0,24 M€
AMENAGEMENT TETE NORD PONT DE L'EUROPE	0,21 M€
PLU INTERCOMMUNAL	0,13 M€
DEVOIEMENT RESEAUX SITE DES GROUES	0,10 M€
MUTUALISATION COMMUNES BIENS PARTAGES	0,06 M€
DIVERS AMENAGEMENT URBAIN	0,08 M€
REQUALIFICATION MAIL CENTRE VILLE ORLEANS	0,04 M€
ORI QUARTIER CARME (REST IMMO)	0,03 M€
REPRISE PLU COMMUNAUX -CHE	0,00 M€
ETUDE ET TRAVAUX AMENAGEMENT TNPE	0,00 M€
REPRISE PLU COMMUNAUX ORMES	0,00 M€
N. PROCEDURE PLU COMMUNAUX-CHE	0,00 M€
N. PROCEDURE PLU COMMUNAUX-ORL	0,00 M€
AMENAGEMENT OPERATIONS DIVERSES	0,00 M€
AMENAGEMENT URBAIN	3,01 M€
PARC DE LOIRE - MICROARCHITECTURE	0,89 M€
PARC DE LOIRE - FIL LOIRE	0,79 M€
PARC DE LOIRE	0,35 M€
OUVRAGES D ART LOIRE	0,10 M€
PARC DE LOIRE - PLAINE DES JEUX	0,06 M€
DIVERS PROJET LOIRE	0,18 M€
PROJET LOIRE	2,38 M€
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	25,7 M€

Libellé opération	
EQUIPEMENT INFORMATIQUE	0,43 M€
EQUIPEMENTS TELEPHONIQUES	0,23 M€
ACQUISITIONS LOGICIELS	0,18 M€
DIVERS SYSTEMES D'INFORMATION	0,03 M€
SYSTEMES D'INFORMATION	0,88 M€
ACQUISITIONS LOGICIELS	0,10 M€
PREVENTION HYGIENE ET SECURITE EQUIPEMENT	0,07 M€
MISE AUX NORMES SANIT INSAL AMENAGEMENT LOCAUX	0,03 M€
RENOVATIONS ET MISE EN CONFORMITE LOCAUX - RH	0,03 M€
MATERIEL POUR AGENTS HANDICAPES	0,01 M€
SERVICE FACILITATEUR DU QUOTIDIEN	0,00 M€
RELATIONS HUMAINES	0,23 M€
SOLIDARITE TERRITORIALE	0,06 M€
SOLIDARITE TERRITORIALE	0,06 M€
NOUVEAU SITE INTERNET	0,06 M€
PROTOCOLE - CEREMONIES OFFICIELLES	0,00 M€
CABINET	0,06 M€
BATIMENTS MATERIEL LUTTE INCENDIE	0,02 M€
ACQUISITION ET AMENAGEMENT ESPACE ST MARC	0,01 M€
CARNET SANTE BATIMENTS	0,00 M€
ACQUISITIONS LOGICIELS	0,00 M€
PATRIMOINE	0,03 M€
ARCHIVES INVESTISSEMENTS DIVERS	0,03 M€
ARCHIVES	0,03 M€
MOBILIER ET AUTRES MATERIELS	0,02 M€
MOYENS GENERAUX	0,02 M€
MOBILIER ET AUTRES MATERIELS	0,01 M€
VEHICULES LEGERS UTILITAIRES - GROSSES REPARATIONS	0,00 M€
PARC AUTO	0,01 M€
ACQUISITIONS LOGICIELS	0,00 M€
EQUIPEMENT BUREAU COURRIER	0,00 M€
ATELIER NUMERIQUE - MATERIEL TECHNIQUE	0,00 M€
DIRECTION GENERALE DES SERVICES	0,01 M€
RESSOURCES	1,3 M€

Libellé opération	Dépenses
AMENAGEMENT AIRE DE GRAND PASSAGE	0,20 M€
AMENAGEMENT TERRAIN GENS DU VOYAGE - LA SOURCE 14	0,05 M€
AMENAGEMENT TERRAIN GENS VOYAGE - CHECY 2009	0,02 M€
DIVERS - GENS DU VOYAGE	0,01 M€
GENS DU VOYAGE	0,28 M€
TRAVAUX COURANTS CREMATORIUM	0,08 M€
CIMETIERE DES IFS	0,01 M€
CENTRE FUNERAIRE CREMATORIUM	0,08 M€
EQUIPEMENT COURANT PREVENTION SPECIALISEE	0,04 M€
PREVENTION SPECIALISEE	0,04 M€
FUL-2020	0,00 M€
FONDS UNIFIE LOGEMENT	0,00 M€
FONDS D'AIDE AUX JEUNES	0,00 M€
FONDS D'AIDE AUX JEUNES	0,00 M€
COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	0,4 M€
TOTAL GENERAL	187,4 M€